Journée technique CNFPT à Charleville-Mézières
& Congrès Régional Nord de l'AITF,

La prospective territoriale :

Déchets & Economie circulaire, vers l'Ecologie Intégrale

Actes de la journée du vendredi 15 Octobre 2021

Sous l'égide de :

ARDENNE METROPOLE/AUDRR

Organisation et rédaction Ph. VAILLANT – Urbaniste territorial

Version finale– Le 9 avril 2022

SOMMAIRE :

Table des matières

OUVERTURE DE LA JOURNEE 7
L'OUVERTURE PAR LE PRESIDENT DE L'AITF NORD 7
L'OUVERTURE PAR M. PETIT, DIRECTEUR DU CNFPT CHARLEVILLE-MEZIERES 7
L'OUVERTURE DES ATELIERS PAR Mme DE MONTGON 7

Présentation de la journée 9
Qu'est-ce qu'une carte de résilience ? 10
L'EXPOSE DE M. JEROME CASTELLO DE VALLODEA 11

NOTIONS PREALABLES (EXPOSITION) 18
1ère clé de compréhension : Des faits : Quantité de déchets dans le Grand Est 19
GLOSSAIRE GENERAL 21
2ème clé de compréhension : Présentation ARCAVI et VALLODEA. la quantité des déchets dans les Ardennes 23
3ème clé de compréhension : La RAFINERIE DU DECHET 26
4ème clé de compréhension : Que signifie « Economie PERMA-circulaire ? 27
5ème clé : Axe de compréhension Actions HORS-SOL / Actions TERRESTRES 30
6ème clé de compréhension : La réinterprétation de l'héritage paysan 31
7ème clé de compréhension : Apports de A.N. Whitehead à l'Ecologie Intégrale 32
Définition de la « Goutte d'expérience », ou entité actuelle (qui remplace l'atome de Démocrite et nos cours de physique de lycée ou d'université) 33

Le rapport de l'atelier 1 : Comment éviter le traitement ultime et inverser la tendance ? 34
La minute de l'atelier 1 36
Les matériaux de l'atelier 1 39
Le Conseil d'Etat valide des interdictions de produits jetables grâce à la hiérarchie des modes de traitement 40
Quelle méthanisation ? 40
L'exemple inspirant de SYMERVAL, difficulté du CSR 41
L'exemple inspirant ne serait-il pas un couplage d'une ressourcerie avec un centre d'enfouissement ? . 41

Glossaire Atelier 1 : 41

Le rapport de l'atelier 2 : Ecologie Industrielle Territoriale 43

Les minutes de l'atelier 2 : 45

Les matériaux de l'Atelier 2 46

L'exemple inspirant de l'EIT de Troyes. La feuille de route est la suivante : 46

L'exemple inspirant de Dunkerque 46

Glossaire Atelier 2 : 47

Le rapport de l'atelier 3 : Déchetteries/Ressourceries 49

Les minutes de l'atelier 3 51

Dialogues de l'Atelier 3 avec Christophe FELZINE, dans le 2ème Groupe avec M. Marc WATTY et Sebastien 52

Les matériaux de l'atelier 3 : L'exemple inspirant d'Evin Malmaison et l'Ecopole de Bordeaux 53

Exemple inspirant d'Evin Malmaison : une ressourcerie couplée à une décheterie : 53

L'exemple inspirant de l'Ecopôle de Bordeaux 54

Glossaire Atelier 3 : 55

Le rapport de l'atelier 4 : Comment assurer la réussite des tarifications incitatives ? 59

Les minutes de l'atelier 4 60

Les matériaux de l'atelier 4 61

Le glossaire de l'atelier 4 : 64

Le rapport de l'Atelier 5 : Homo-Détritus. Question : « Pourquoi HOMO DETRITUS, et comment vivre avec ? 65

La minute de l'atelier 5 : 67

Les matériaux de l'Atelier 5 : HOMO DETRITUS 70

Homo detritus - Critique de la société du déchet – Poche, ou E-book - PDF 70

Baptiste Monsaingeon 70

Les matériaux de l'atelier 5 : Ecologie intégrale 71

Christian Arnsperger 71

Dominique Bourg 71

DEBAT 72

Question 1 : La seule voie de sortie n'est-elle pas réglementaire ? 72

Question 2 : Comment toucher la population ? 72

Question 3 : Réaction de l'Agence d'Urbanisme à l'ensemble des 5 rapports formulé. Faire face à la complication extrême ? 73

Question 4 : « Oui, on trie, mais est-ce que c'est sûr que c'est recyclé ? ». 74

Question 5 : Quelle communication ? Quels développements pour éviter l'enfouissement ? 74

Conclusion générale : 75

Esquisse de prospective « Déchets=Ressources » pour les Ardennes 77

Fêter et partager : Le repas en commun, accompagné du génie musical Ardennais : 80

TEXTES DE LOIS RECENTS à anticiper 82

CADRE LEGISLATIF & REGLEMENTAIRE 84

LEXIQUE 87

BIBLIOGRAPHIE 93

SITOLOGIE pour les Ardennes 95

LISTE DES PARTICIPANTS : PRESENTS ET EXCUSES : 98

OUVERTURE DE LA JOURNEE

L'OUVERTURE PAR M. Philippe LAPLACE, PRESIDENT DE L'AITF NORD

Le but est de diffuser dans le réseau des ingénieurs, les conclusions et les perspectives que l'on pourra donner sur les déchets et l'économie circulaire. Nous sommes soutenus par le CNFPT et son représentant local, M. Petit.

Nous remercions M. Boris Ravignon, Président d'Ardenne Métropole, et M. Jean-Marc Roscigni, Directeur Général des Services d'Ardenne Métropole, Mme Inés de Montgon, Vice-Présidente au Développement durable d'Ardenne Métropole, retenue au Conseil Départemental ce matin, qui nous rejoindra au buffet de midi avec M. Watty, Président d'Arcavi, et qui va ouvrir les ateliers cet aprés-midi, M. Patrice Thomas, Directeur du Service de l'Eau et de l'Environnement, et M. Sylvain Lambert, Directeur de l'Aménagement et Développement, responsable de l'Economie Circulaire.

L'AITF est un réseau d'ingénieurs territoriaux et d'ingénieurs en Chef, qui a 4200 adhérents sur toute la France, dont 175 dans la Région Nord, 14 sections régionales, et 22 Groupes de Travail pilotés par 1 ou 2 animateurs : *eau*, *assainissement*, *éclairage public*, … et même *international*. Les travaux sont partagés et diffusés. Une fois par an a lieu la Rencontre Nationale des Ingénieurs Territoriaux (RNIT), toujours en lien avec l'INSET (2 en France –Dunkerque, Montpellier-). Ces RNIT réunissent quelque 1000 personnes, avec des ateliers divers. En 2022, c'est à METZ du 11 au 13 mai. C'est du bénévolat.

Depuis le début de la pandémie, la distanciation sociale, le télétravail, les gestes barrière, les confinements … rendent difficiles les échanges. Cette rencontre aujourd'hui permet de retrouver la dimension de recherche et de partage, en présentiel.

L'OUVERTURE PAR M. Bruno PETIT, DIRECTEUR DU CNFPT CHARLEVILLE-MEZIERES

M. Petit présente l'action du CNFPT, et le soutien apporté a un évènement tel que celui-ci. Cette journée est comptée comme journée de formation professionnelle, sur une attestation qui sera fournie par son collaborateur, M. Jean-Baptiste Machinet. La collaboration existe depuis longtemps avec l'AITF, comme en témoigne l'évènement annuel des Rencontre Nationales des Ingénieurs Territoriaux, organisée conjointement. Les actes pourront être diffusés sur le site du CNFPT, pour rendre compte des réflexions et apports.

L'OUVERTURE DES ATELIERS PAR Mme Inès DE MONTGON

Je n'ai pas eu l'occasion de saluer tout le monde, donc bienvenue à chacun-e, je suis Vice-Présidente d'Ardenne-Métropole en charge du Développement Durable, et je représente aujourd'hui M. Boris Ravignon, qui est Maire de Charleville-Mézières et Président d'Ardenne Métropole. Je voudrais remercier l'AITF à travers son président, M. Philippe Laplace, d'être venu jusqu'à Charleville-Mézières, pour cette journée et demie de travail en commun. Je remercie aussi M. Vaillant, dont je sais qu'il a dans un temps court travaillé sur l'organisation de ces ateliers et de ces deux journées.

Quelques mots sur mon approche du développement durable et de l'économie circulaire. J'ai cité Edouard Philippe, qui résumait en 2018 la feuille de route qu'on a appelé la FREC qui a débouché sur la Loi Anti-gaspillage, l'AGEC. Il y a une obsolescence dont on sait qu'elle est programmée, c'est celle de notre planète, c'est celle d'un modèle, dans lequel on extrait, on fabrique, on vend, on casse, on jette, avec d'un côté des mines qui sont de plus en plus profondes, et d'un autre côté, des montagnes de déchets, qui sont de plus en plus hautes. Ce constat fait, que fait-on ?

Avec l'économie circulaire, nous avons une alternative au fonctionnement de l'économie. Pour moi, c'est une conviction profonde, qui n'oppose pas économie et écologie, mais va dans le sens d'une logique de transformation du modèle. Sobre en ressource, et en flux de matières, pour minimiser les impacts

environnementaux, et ce de manière collaborative : je crois beaucoup au travail de collaboration, surtout sur toutes ces thématiques, liées au développement durable. C'est une obligation. Par exemple, dans ma délégation, j'ai l'économie circulaire, la GEMAPI, l'environnement de manière large, et je travaille avec le VP chargé des déchets, le VP en charge du développement économique, … on est obligé de travailler tous ensembles ! Ce n'est pas chose facile, mais on n'a pas le choix.

Si les déchets dépassent largement le cadre des collectivités territoriales, j'ai la conviction que les collectivités ont un rôle à jouer pour bousculer les mauvaises habitudes, susciter des opportunités de développement économique, en jouant sur la commande publique, en accompagnant les entreprises, ou en redessinant nos déchetteries.

Au-delà des expérimentations, il s'agit maintenant de systématiser nos démarches d'économie circulaire, et d'en faire une véritable colonne vertébrale. Un nouveau schéma de pensée collaboratif. Et c'est dans cette démarche que les ateliers qui vont sont proposés aujourd'hui s'inscrivent.

Un référentiel important et clair, sur lequel revenir souvent est la définition qu'en fait l'ADEME qui reprend les 7 piliers de l'économie circulaire, que je vais rappeler ici, car je les trouve très inspirants, et qu'ils fixent un cadre :

1 – L'accompagnement durable,
2 – L'écoconception : beaucoup de travail à faire en France, transposition de la directive européenne sur l'économie circulaire J'ai travaillé au Bénélux, et on se rend compte que lorsqu'on regarde chez nos voisins européens, on a des sources d'inspiration possible qui sont très intéressantes,
3 – L'écologie industrielle et territoriale
4 – L'économie de la fonctionnalité,
5 – La consommation responsable,
6 – L'allongement de la durée d'usage,
7 – Le recyclage.

On aborde ainsi beaucoup de thématiques, qui sont l'écologie industrielle du territoire, nos déchets, les réflexions pour réduire nos consommations, sur le rôle de l'homme. Je suis très contente qu'il y ai un atelier qui s'appelle *homodétritus*, je pense qu'aujourd'hui, il faut qu'on ai tous en tête que nous raisonnons de manière collective, mais que ce qui se passe dans la tête de chaque citoyen est différent. On prend deux personnes dans la rue, on leur demande comment elles trient, consomment, jettent, et on se rend compte que nous sommes dans des schémas qui sont complètement différents d'une personne à l'autre, et qu'on ne peut pas faire l'économie d'un travail de fourmi qui va être celui d'amener chaque concitoyen à un travail de réflexion. On ne peut pas dire du jour au lendemain *« Je vais composter, je vais donner les restes à des poules dans mon jardin, je vais trier, je vais recycler, je vais réparer, je vais réutiliser, je vais consommer différemment, je vais manger moins de viandes, etc, etc … »* C'est un long cheminement. Donc pour pouvoir avoir une approche collective, du développement durable et de l'économie circulaire, il faut qu'on ait une approche individuelle. Et c'est ce que propose ce 5ème atelier, *homodétritus*. C'est tout aussi important que la *TEOMI (atelier 1)*, qu'on va tenter de mettre en place que notre territoire, *l'Ecologie Industrielle et Territoriale (atelier 2)*, les *ressourceries articulées aux déchetteries (atelier 3)*, les *redevances incitatives (atelier4)*.

Nous sommes dans une politique des petits pas, et c'est cette politique des petits pas qu'il faut avoir en tête, et que changer l'état d'esprit, ce n'est pas seulement le rôle du politique, c'est aussi notre rôle à tous, en tant que citoyen, en tant qu'ingénieur territorial, en tant que politique, de comprendre ce qui se joue dans la tête des gens, et comment, finalement, on va les amener, petit à petit, à évoluer vers des modes de consommations différents, un rapport au déchet différent.

Merci encore d'être venus à Charleville-Mézières. J'espère que vous aurez le temps de visiter la ville, ainsi que celle de Sedan, qui a le plus grand château d'Europe …

Présentation de la journée

COLLECTIVITE D'ACCUEIL DU CONGRES ET DE LA FORMATION

Boris RAVIGNON — Président d'Ardenne Métropole

Jean-Marc ROSCIGNI — Directeur Général des Services d'Ardenne Métropole

ELU REFERENTE DE LA JOURNEE DE FORMATION :

Ines de MONTGON — Vice-Présidente d'Ardenne-Métropole, Déléguée au Développement Durable

DIRECTEURS REFERENTS DE LA FORMATION

Patrice THOMAS — Ardenne Métropole, Directeur du Cycle de l'Eau de l'Environnement (DCEE)

Sylvain LAMBERT — Ardenne Métropole, Directeur de l'aménagement et du développement (DAD)

EQUIPE D'ANIMATION DE LA JOURNEE :

Jérôme CASTELLO — Directeur de VALLODEA

Christophe FELZINE — Président de COOPELIS, et Directeur de BELL'OCCAS

Maxime GRULET — Responsable de l'Ecologie Industrielle et Territoriale des Ardennes (E.I.T.)

Nina QUELENIS — Responsable de la cellule veille du Pôle de Compétitivité Industries et Agro ressources IAR

Christine ROULLE — Développeuse Economique Service Développement Territorial Région du Grand-Est, Maison de région Charleville-Mézières Verdun

ORGANISATION PRATIQUE :

AITF, représenté par Philippe LAPLACE, Président, Jérémy LHERBIER, Secrétaire, Etienne RULLIER, Trésorier, et l'équipe du bureau Nord de l'AITF

CNFPT représenté par Bruno PETIT et Jean-Baptiste MACHINET Responsable du CNFPT Ardennes et collaborateur

Philippe VAILLANT — Ardenne Métropole/AUDRR, Analyste de l'urbanisme

Une exposition de 24 panneaux, une visite de Vallodéa, 5 Ateliers avec 5 questions-clés

JOURNEE TECHNIQUE DU VENDREDI 15 Octobre 2021 sur "La prospective territoriale: déchets, économie (perma)circulaire vers l'écologie intégrale"

	TITRE	QUESTION POSEE	1er TOUR 14h - 15h Animateur / Rapporteur (à fixer en début d'atelier)	1er TOUR 15h - 16h Animateur / Rapporteur (Les 2 sont à fixer en début	SYNTHESE 15h00 - 16h00	Remarques
MATIN	VISITE DE VALODEA	Faire connaissance, et présentation globale du sujet, introduction aux ateliers et leurs liens.	Christine ROULLE Christophe FELZINE Maxime GRULET Philippe VAILLANT	(à fixer en début d'Atelier :)	_20 mn Synthèse des rapporteurs (4mn par Ateliers) _ 20 mn: Synthèse générale orale CF, et écrite MG, complétée par l'équipe d'animation (Enjeux de chaque atelier) _ 20 mn : Quelques pistes pour l'avenir pour aller plus loin … (TOUS)	Exposé Général de Jérome CASTELLO Utilisation des 7 panneaux généraux
Atelier 1	Comment éviter le traitement ultime et inverser la tendance ?	*Comment REDUIRE les déchets, et éviter les déchets ultimes ?*	Nina QUELENIS	(à fixer en début d'Atelier :)		Utilisation du panneau P6 - La rafinerie du déchet
Atelier 2	Ecologie Industrielle et territoriale (EIT) entre Troyes et Ardennes	*Quelle gestion coopérative et innovante des ressources sur les territoires ?*	Maxime GRULET	(à fixer en début d'Atelier :)		Utilisation des panneaux P2 et P3 (Synthèses déchets) et P4 (Permacirculaire)
Atelier 3	Articulation déchèteries / ressourceries et structuration globale	*Quelle structuration à l'unité et globale de la valorisation ?*	Christophe FELZINE	(à fixer en début d'Atelier :)		Utilisation du panneau P1 : Le territoire des Ardennes (Prospective)
Atelier 4	Redevance incitative et justice sociale	*Comment assurer la réussite des tarifications incitatives ?*	Jerome CASTELLO	(à fixer en début d'Atelier :)		
Atelier 5	HOMO DETRITUS : Déchets, Citoyenneté et Modes de vie	*Pourquoi HOMO DETRITUS, et comment s'en sortir ?*	Mme Ines de MONTGON	(à fixer en début d'Atelier :)		Utilisation des panneaux P7 (Reinterpretation héritage paysan) et P5 (Approche organique)

Voici le schéma qui résume la démarche proposée (décliné du *schème organique* d'ANW, voir biblio)

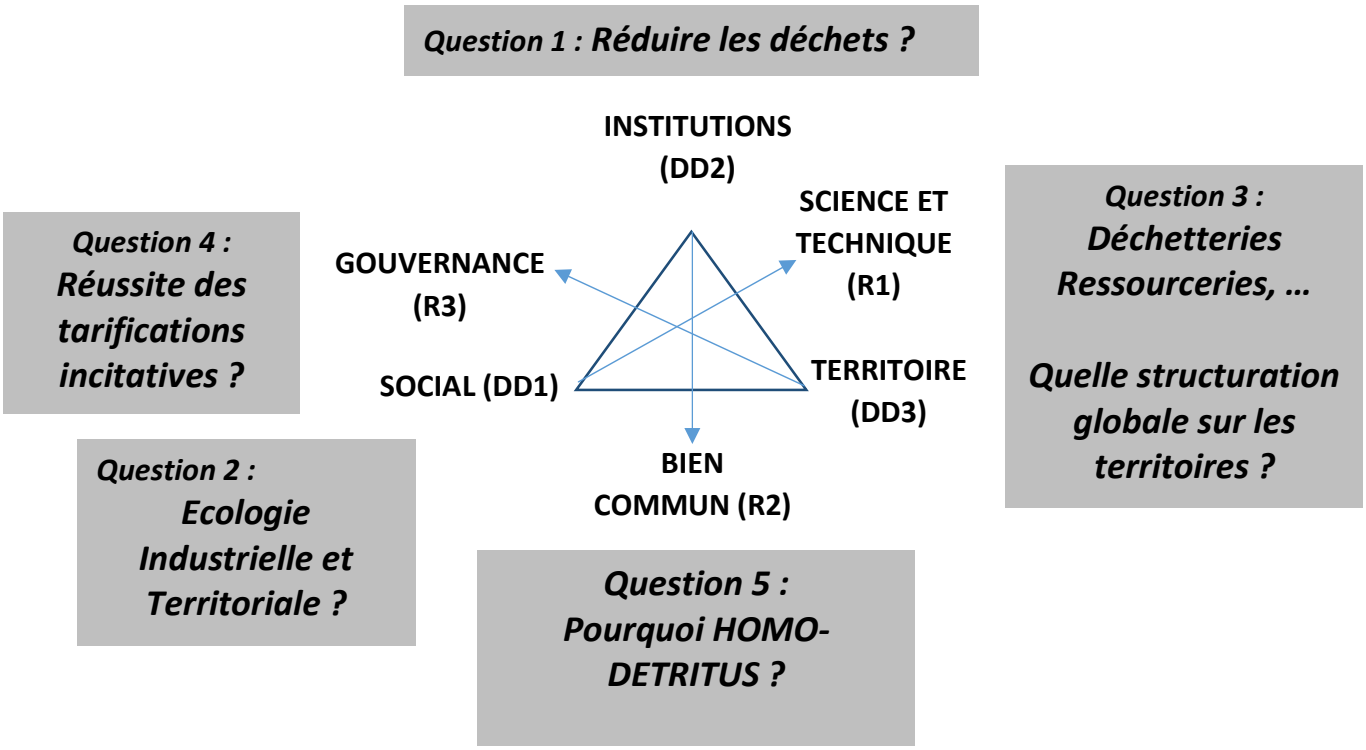

Ce schéma est important pour comprendre les liens qui se tissent de manière indissociable entre les thématiques, obligeant à avoir un regard, voir un mode de pensée, organique. En conclusion de la journée de congrès, Philippe Laplace, Président AITF Nord a en effet constaté que la solution aux questions posées dans un atelier se trouvait dans les conclusions d'un autre atelier (voir le rapport de l'atelier4).

La structure de ce schéma est celle des *Cartes de résiliences* de la E-Communauté CNFPT des Directeurs des Services Techniques

https://e-communautes.cnfpt.fr/direction-des-services-techniques-et-urbains/la-doc-essentielle/0111dd3b-quest-ce-quune-carte-de

Qu'est-ce qu'une carte de résilience ?

La proposition qui est faite ici pour notre E-Communauté est tout simplement d'utiliser le triangle du développement durable bien connu, et d'y ajouter les 3 axes de résilience qui en découlent.

la société –et sa *culture*-(DD1), les institutions –dont *l'économie*- (DD2) et le territoire (DD3).

Ces 3 dimensions du développement durable génèrent chacune un "axe de résilience" R1, R2 et R3 de la façon suivante :

- La société (DD1) est la base de la science (R1), qui articule territoire (DD3) et institutions (DD2). C'est l'axe de résilience **R1.**
- Les institutions (DD2) sont les garants des biens communs (R2), qui articulent territoire (DD3) et sociétés (DD2). C'est l'axe de résilience R2.
- Le territoire (DD3) est la base de la gouvernance (R3), qui articule société (DD1) et institutions (DD2). C'est l'axe de résilience R3.

Ces 6 dimensions de la résilience permettent de regrouper de manière à la fois simple (mais pas simplifiée, mais simplexe), tous les thèmes transversaux que doit traiter l'ingénieur territorial généraliste. Elles permettent de relier ici toutes les thématiques liées aux déchets.

L'EXPOSE DE M. JEROME CASTELLO DE VALLODEA

La gestion des déchets est un domaine vaste qui recoupe un grand nombre de discipline. Cette gestion intervient quotidienne dans la vie des habitants.

Un grand nombre de défis sont à relever car à ce jour, bien que la production moyenne individuelle de déchets baisse, l'augmentation de la population globale ne fait que faire croitre les quantités totales de ces mêmes déchets.

Les dernières générations ont grandi dans une société de consommation, aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous permettre d'avoir le même niveau de consommation, nous devons apprendre à économiser, à gérer nos ressources, et ce de manière urgence et rapide. Et la solution la plus viable et juste repose sur la prévention des déchets en prônant une économie circulaire locale.

En France, la gestion des déchets est organisée de telle façon que les collectivités sont fortement impliqués.

VALODEA est un des maillons de cette gestion, et c'est le sens de mon intervention, vous présenter ce maillon et ses réalisons pour permettre une meilleure gestion des déchets dans les quotidien des Ardennais.

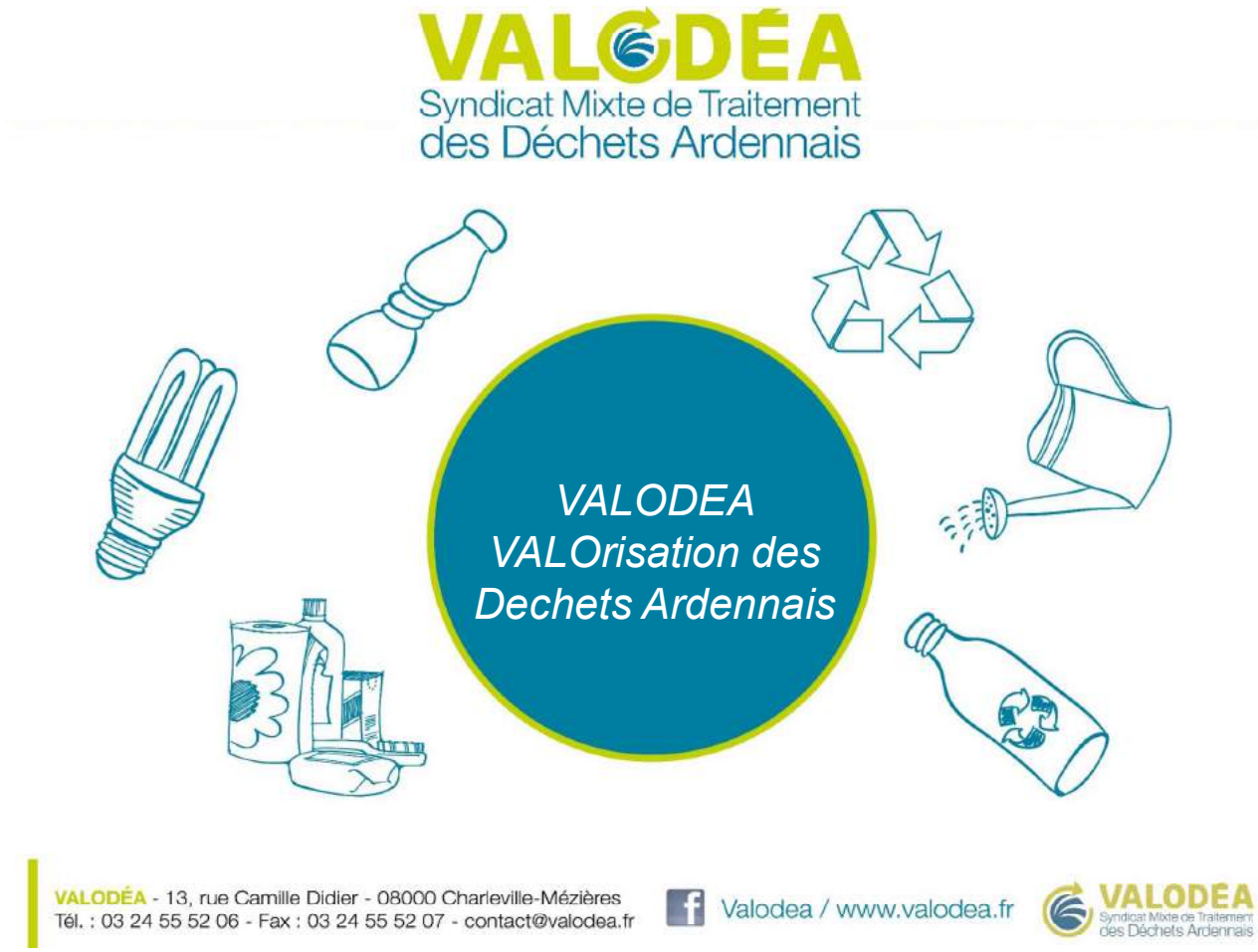

Quelles sont nos missions ?

SENSIBILISATION

GESTION

PRÉVENTION

VALORISATION

Qui sommes-nous ?

Créé en **1975**, le SMTDA / VALODEA *(Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ardennais)* est un EPCI à vocation unique ayant pour objet :

TRANSFERT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Signataire des différents contrats avec les éco-organismes (CITEO, Ecomobilier, Ecologic, Recyclum, …)

Signataire d'un CARDEC avec l'ADEME,

Porteur PLPDMA en collaboration avec tous les adhérents à VALODEA,

Passation des marchés pour la gestion des déchets ménagers (Tri, compostage, enfouissement,…)

Maître d'ouvrage du centre de tri de déchets ménagers recyclables départemental.

La loi de Juillet 1989 a définit deux blocs de compétences la collecte et le traitement qui lui a été délégué au syndicat Mixte VALODEA

Notre territoire d'intervention

- **100%** des Ardennes
- **277 752** habitants

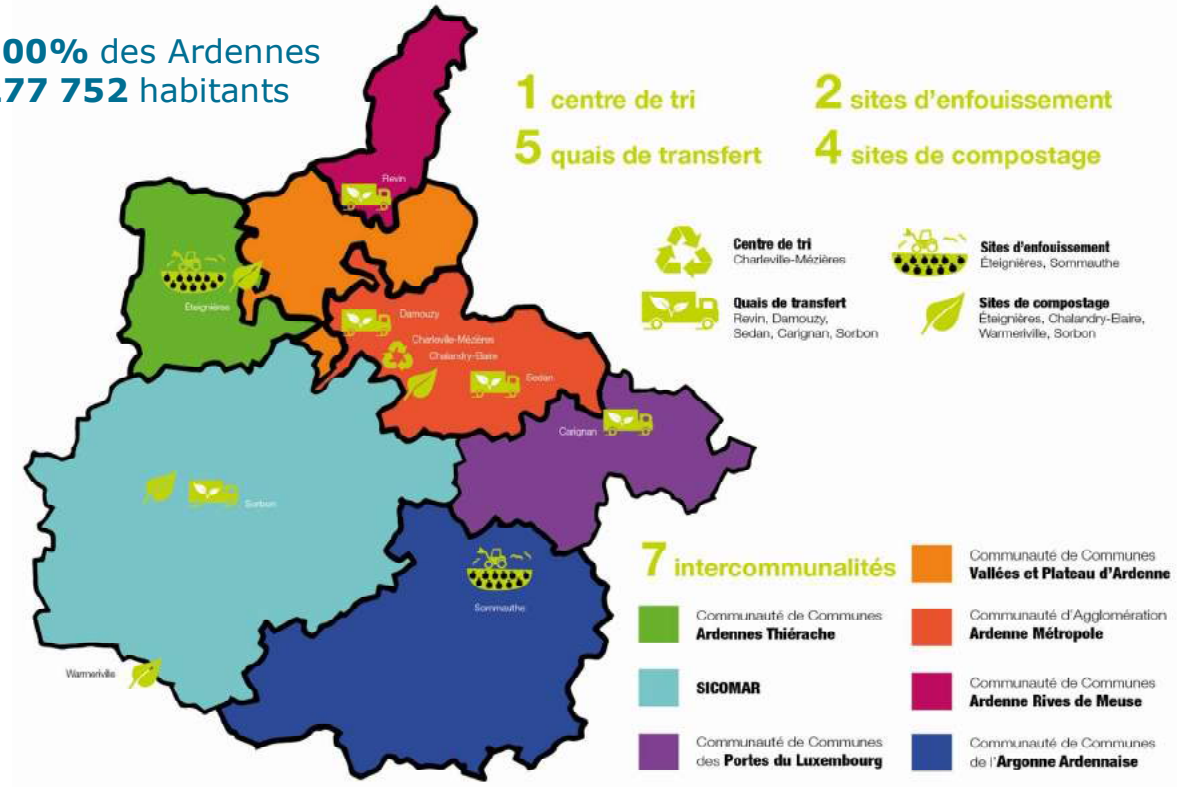

Principes et chiffres clés

Flux gérés :

- Ordures Ménagères
- Gravats
- Encombrants

→ Enfouissement (valo biogaz 75%)

- Emballages recyclables
- DEEE
- Meubles
- Déchets verts

→ Recyclage ou compostage

Principe de gestion

- Solidarité entre tous les adhérents (cotisation unique/hab de 6,10 €/habitant)
- Égalité de traitement (tarifs annuels issus d'une péréquation départementale)

Chiffres clés (2020):

61 000 T d'Ordures Ménagères résiduelles
23 400 T d'encombrants
10 000 T de verre
3 000 T de refus
14 000 T de déchets verts
17 800 T d'emballages recyclables
4 500 T de DEA

Composition des Ordures Ménagères résiduelles

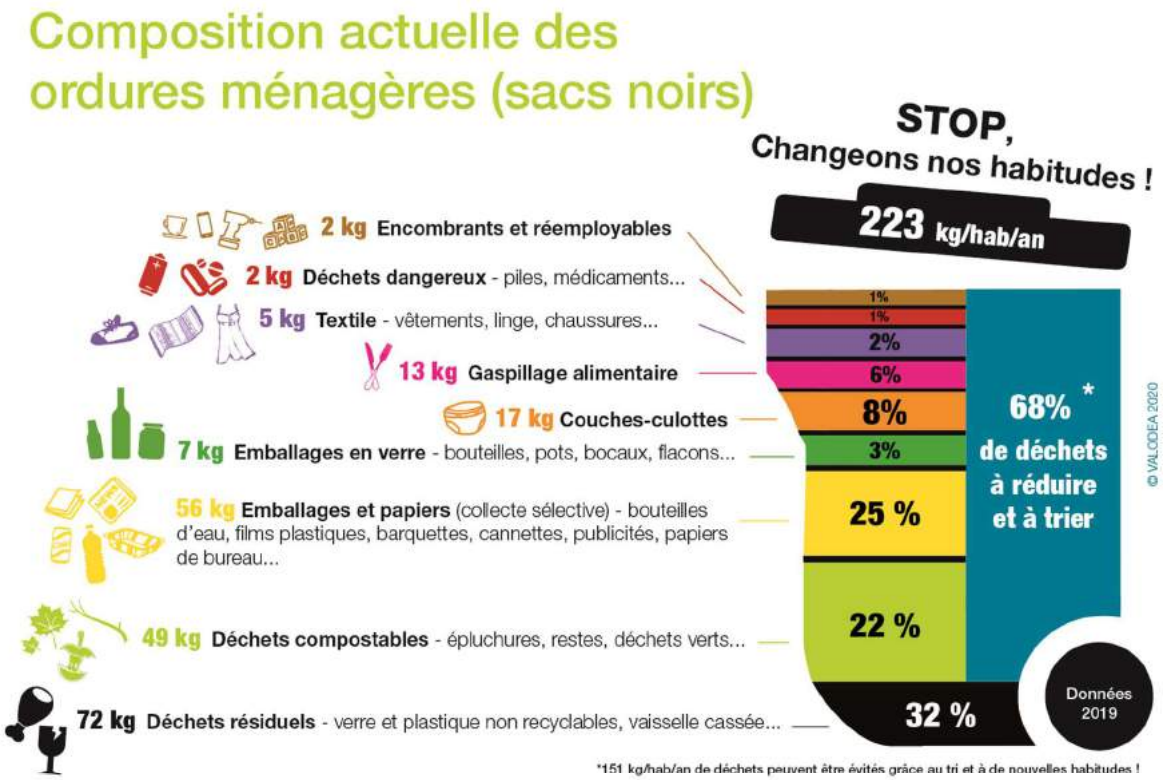

Que jette un ardennais ?

568 Kg/hab
de DMA en 2019

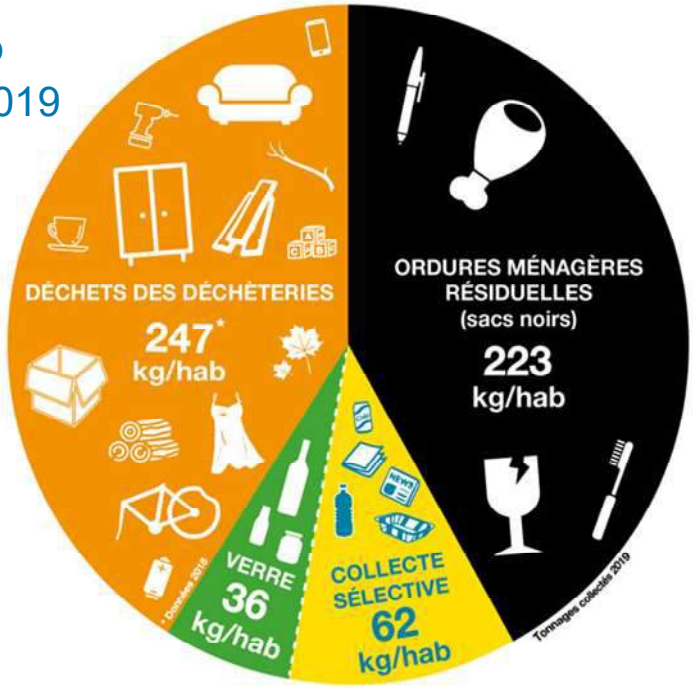

Ardenne Métropole

- ✓ OMr : 263 Kg/hab
- ✓ CS : 64 Kg/hab
- ✓ Verre : 30 Kg/hab
- ✓ Déchèteries : 255 Kg/hab
- ✓ DMA : 612 Kg/hab

Composition des Ordures Ménagères résiduelles – Ardenne Métropole

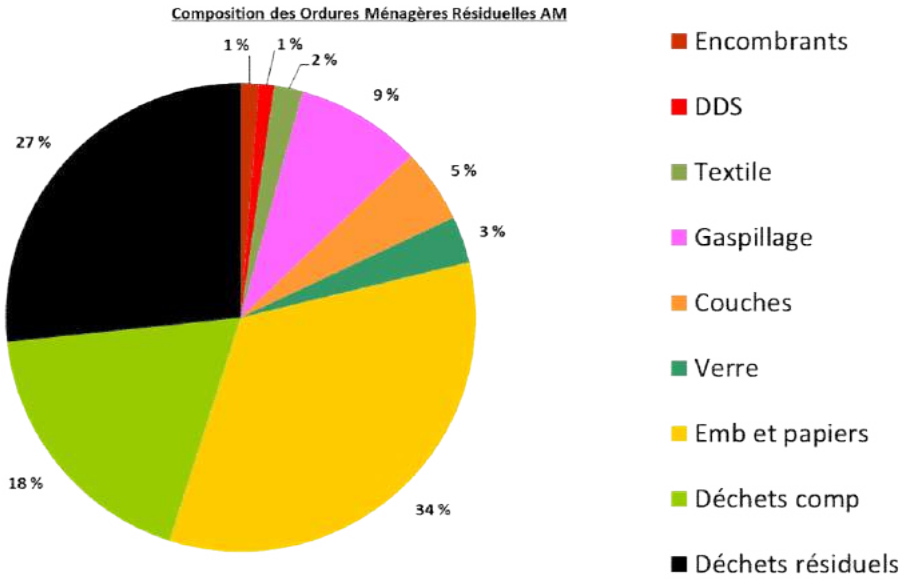

73% de déchets à réduire ou à trier

Les coûts de gestion des déchets

Chacun des postes de dépense est impacté par des facteurs sur lesquels on ne peut pas agir

- ✓ Taxes (TVA, TGAP),
- ✓ Réglementations,
- ✓ Lois (gestion des biodéchets,…)
- ✓ …

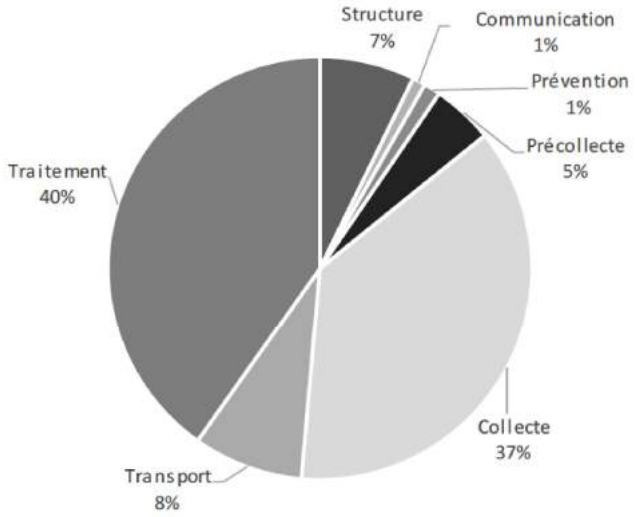

Les performances hors départements

Figure 14 : Quantités collectées par flux de déchets en kg/hab.

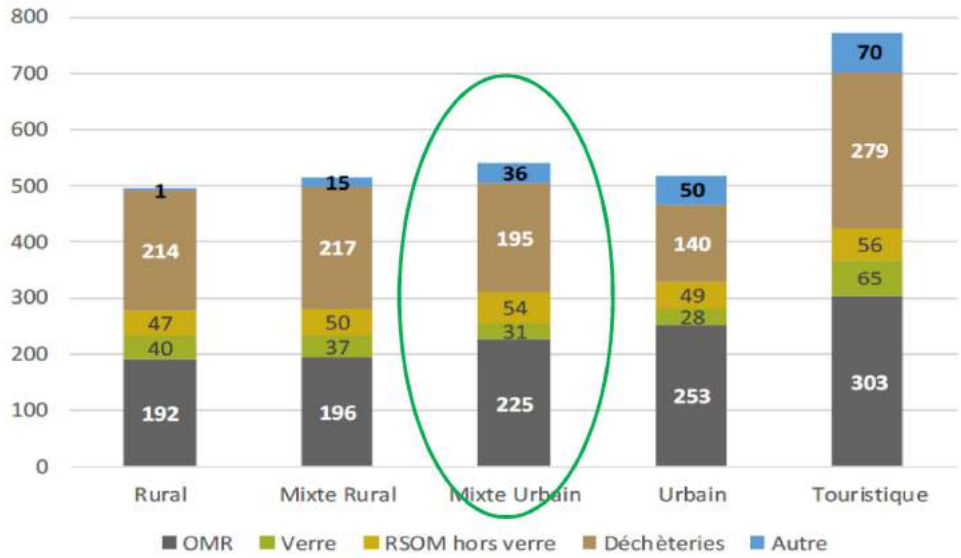

Ce sont des moyennes

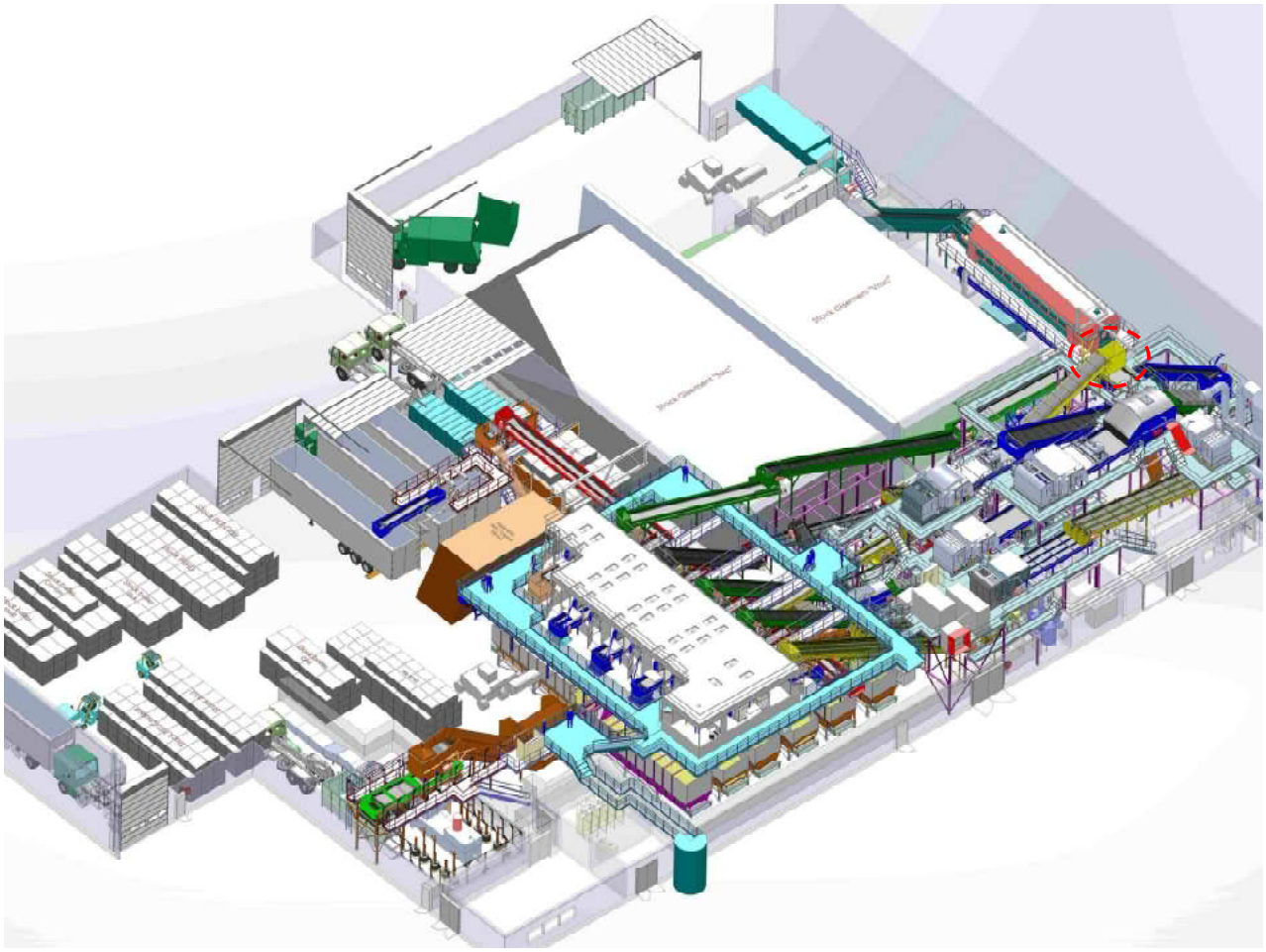

VALODÉA
Syndicat Mixte de Traitement
des Déchets Ardennais

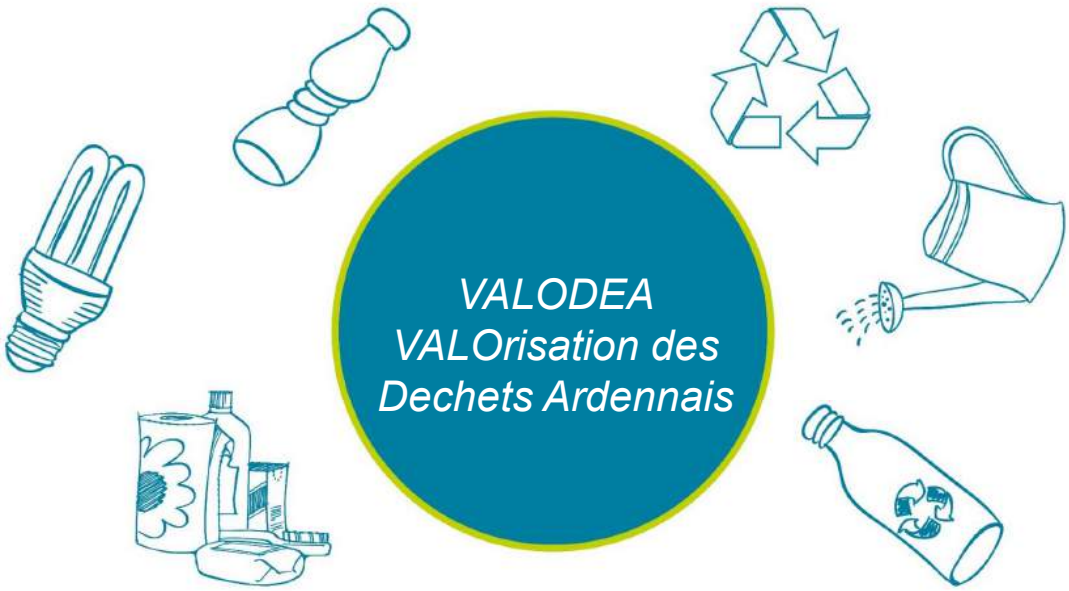

VALODÉA - 13, rue Camille Didier - 08000 Charleville-Mézières
Tél. : 03 24 55 52 06 - Fax : 03 24 55 52 07 - contact@valodea.fr
Valodea / www.valodea.fr
VALODÉA Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ardennais

NOTIONS PREALABLES (EXPOSITION)

Pour sortir de la confusion actuelle, il a été élaboré une exposition pour chacun des 5 ateliers, avec des panneaux de clés de compréhension générale, à savoir :

Panneau 1 : 1ère clé de compréhension : Des faits : Quantité de déchets dans le Grand Est

Ce panneau indique l'importance quantitative du sujet : le chiffre de 520kg de déchets ménagés et assimilés (DMA) par an et par habitant est connu. Celui de 936kg/hab/an de déchets d'activité économique (DAE) est moins connu, et celui de 1501 kg/hab/an l'est encore moins. Cela montre bien le triple enjeu : déchets ménagers, déchets industriels, et surtout déchets bâtimentaires. C'est ce triple enjeu qu'assume l'Ecologie Industrielle et Territoriale (E.I.T.) –Atelier 2-

Panneaux 2 à 4 : Ces quantités sont à comparer des chiffres pour la France : (quantité de déchets par habitants), accompagné d'un glossaire général.

Panneaux 3 à 6 : 2ème clé de compréhension : la quantité des déchets dans les Ardennes

Il est présenté les chiffres principaux d'ARCAVI et de VALLODEA qui assument la collecte dans les Ardennes.

Panneaux 7 & 8 : 3ème clé de compréhension : La RAFINERIE DU DECHET

par NINA QUELENIS, BIA – ***Business Intelligence Agency***, 34 avenue des Champs Elysées 75008 PARIS, anjquel@gmail.com, 07 55 70 16 05

Cette approche insiste sur la dimension d'écosystème industriel, c'est-à-dire de l'interdépendance de tous les éléments, de façon organique.

Panneaux 9 à 11 : 4ème clé de compréhension : Que signifie « Economie PERMA-circulaire ?

Il s'agit du même préfixer que dans permaculture (à la suite de Bill MOLISSON), ou société permacirculaire (à la suite de Dominique BOURG et Christian ARNSPERGER), ou urbanisme permacirculaire (Sylvain GRISOT de DIXIT).

Il convient d'ajouter « perma » à circulaire pour insister sur la prise en compte d'une diminution globale de la consommation de matière nouvelle, et pas seulement au cas par cas. En effet, sans ce calcul global, un gain ponctuel pourrait permettre encore plus de production et de consommation, et au final, aucune amélioration globale, voire même une détérioration globale.

Panneaux 12 : 5ème clé : Axe de compréhension Actions HORS-SOL / Actions TERRESTRES

C'est le schéma reconnu internationalement de Bruno LATOUR de 2018, dans son ouvrage *Où allons-nous atterrir ? Comment s'orienter en politique*, La découverte, Paris, 2017.

https://www.editionsladecouverte.fr/ou_atterrir_-9782707197009

Panneau 13 et 14 : 6ème clé de compréhension : La réinterprétation de l'héritage paysan

C'est une synthèse du travail remarquable de Valérie JOUSSEAUME, de l'Université de Bretagne dans son article *Et la campagne dans tous ça ?* 21ème Université d'été du Conseil Français des Urbanistes (CFDU). Elle montre bien de la passage de la modernité à l'hypermodernité, puis à « l'ère numérique », qui n'est autre qu'une réinterprétation de l'héritage paysan.

Panneaux 15 & 16 : 7ème clé de compréhension : Apports de A.N. Whitehead à l'Ecologie Intégrale

Pour résoudre les problèmes posés par le mode de pensée moderne, il faut changer de mode de pensée. Einstein disait « On ne peut résoudre les problèmes avec le même mode de pensée qui les a créés ». Ce nouveau mode de pensée est la philosophie/science organique et processive formulée de façon la plus complète par Alfred North Whitehead dans *Procés et Réalité*, Gallimard 1995.

1ère clé de compréhension : Des faits : Quantité de déchets dans le Grand Est

8. SYNTHESE DE L'INVENTAIRE DES DECHETS PAR NATURE, QUANTITE ET ORIGINE

L'inventaire des déchets considérés dans le cadre de la planification régionale est présenté dans le schéma ci-dessous :

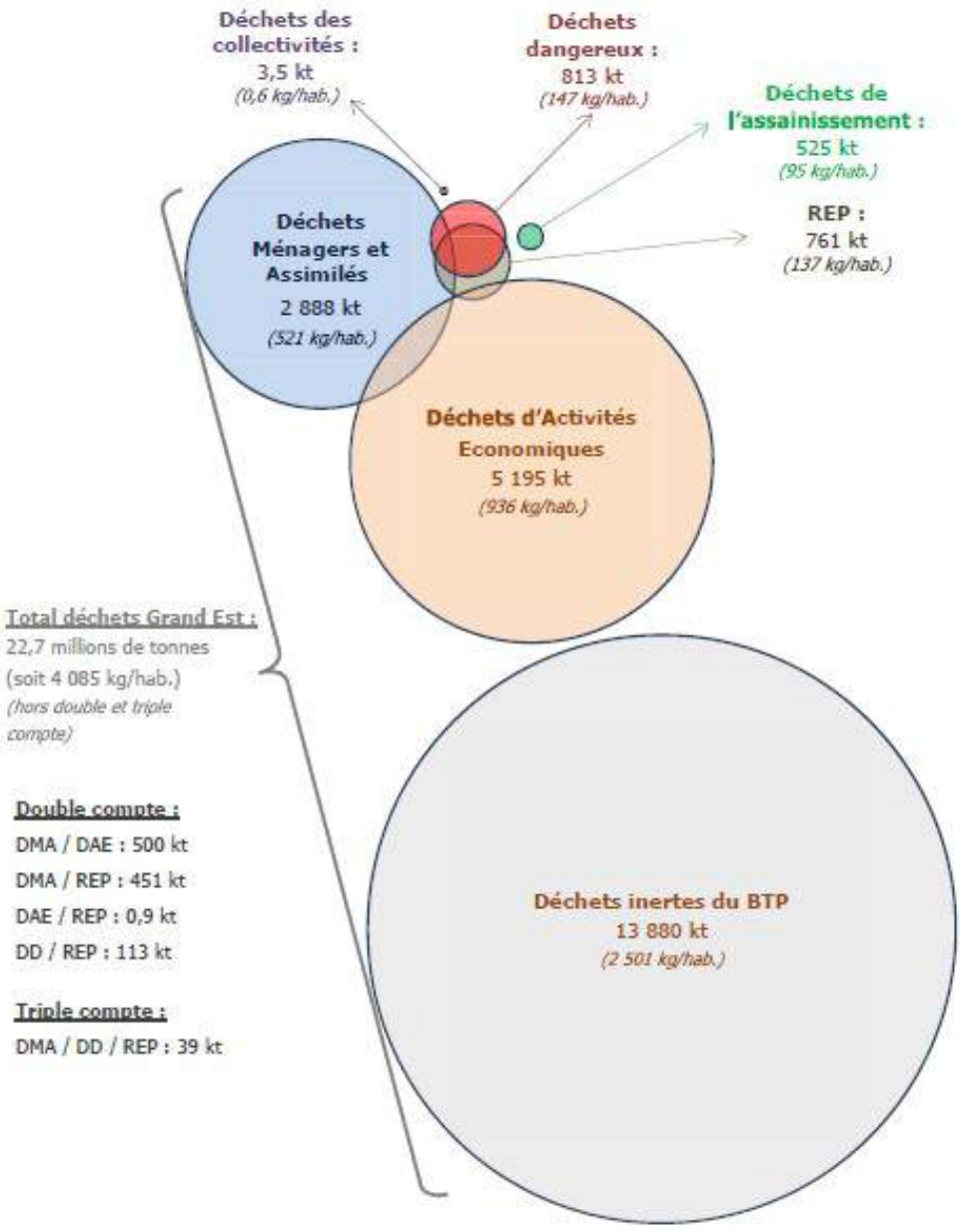

Figure 59 - Synthèse du gisement des déchets sur la région grand Est

Ces quantités sont à comparer des chiffres pour la France : (quantité de déchets par habitants)

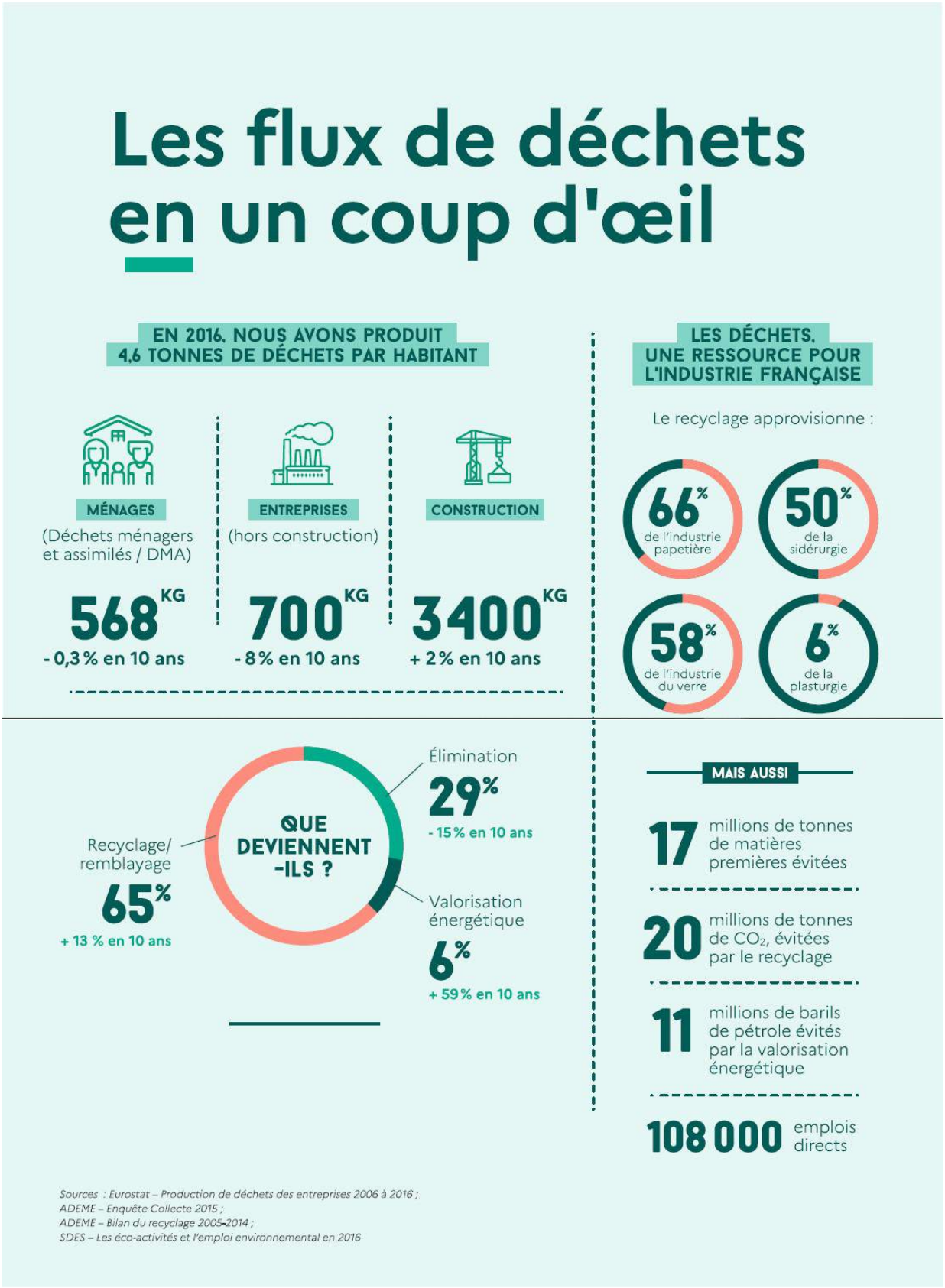

Source : ADEME,

GLOSSAIRE GENERAL

Ce glossaire s'appuie essentiellement sur la lecture des documents de l'ADEME et le livre HOMODETRITUS et ECOLOGIE INTEGRALE (voir en bibliographie)

Glossaire

Collecte et précollecte (les opérations de) : consistent à ramasser les déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets. L'opération de collecte débute lorsque le service d'enlèvement (que ce soit le service public d'enlèvement ou le prestataire d'une entreprise) prend en charge les déchets.

Déchets des activités économiques (DAE) : définis à l'article R541-8 du Code de l'environnement, « tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage ». Les activités économiques regroupent l'ensemble des secteurs de production (agriculture-pêche, construction, tertiaire, industrie). Une partie des déchets des activités économiques sont des déchets assimilés.

Déchets dits assimilés : regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (art. L2224-14 du Code général des collectivités territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

Déchets dangereux : sont des déchets qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine ou l'environnement. Un déchet est classé dangereux s'il présente une ou plusieurs des quinze propriétés de danger énumérées à l'annexe 1 de l'article R541-8 du Code de l'environnement. Ils peuvent être de nature organique (solvants, hydrocarbures), minérale (acides, boues d'hydroxydes métalliques) ou gazeuse.

Déchets inertes : sont des déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique avec l'environnement au contact d'autres matières. Les définitions européennes qualifient ces déchets de déchets minéraux, dont ils proviennent en quasi-totalité.

Déchets ménagers et assimilés (DMA) : sont des déchets issus des ménages et des déchets dits assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, des marchés, ne relèvent pas de ce périmètre.

Déchets municipaux : regroupent l'ensemble des déchets dont la gestion relève de la compétence de la collectivité (déchets ménagers et des activités économiques collectés selon la même voie que ceux des ménages, dits assimilés). Ils regroupent :

- les ordures ménagères en mélange ;
- les déchets ménagers collectés séparément ;
- les déchets d'activités économiques assimilés aux déchets ménagers ;
- les encombrants des ménages ;
- les déchets collectés en déchèteries ;
- les déchets dangereux des ménages ;
- les déchets du nettoiement (voirie, marchés...) ;
- les déchets de l'assainissement collectif ;
- les déchets verts des ménages et des collectivités locales.

Déchets putrescibles : déchets fermentescibles susceptibles de se dégrader spontanément dès leur production. Ils ont un pouvoir fermentescible intrinsèque.

Économie circulaire : système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus.

Élimination : est définie comme l'ensemble des opérations qui ne peuvent pas être considérées comme de la valorisation, même si elles ont pour conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits, ou d'énergie.

Ordures ménagères et assimilées (OMA) : sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les ménages et par les acteurs

économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte (ordures ménagères en mélange et déchets collectés séparément, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire : verre, emballages et journaux-magazines, biodéchets). En sont exclus, les déchets verts, les déchets encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats... C'est-à-dire les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages et ce, quel que soit leur type de collecte.

Prévention : désigne toute mesure prise avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement ou la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement ou la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

Recyclage : toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage (art. L541-1-1).

Réemploi : ensemble des opérations par lesquelles des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus (art. L541-1-1).

Régénération : tout process permettant à des substances, matières ou produits, qui ont déjà été utilisés, de présenter des performances équivalentes aux substances, matières ou produits d'origine, compte tenu de l'usage prévu.

Réparation (en vue de la réutilisation) : opérations de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation, par lesquelles des produits ou des composants qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.

Réutilisation : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau (art. L541-1-1).

Taux de recyclage : indicateur qui cherche à approcher la proportion dans laquelle un volume de déchets est retraité en substances, matières ou produits en substitution à d'autres substances, matières ou produits. Comme tout indicateur, il repose sur une série de conventions qui conditionnent le résultat obtenu.

Valorisation : toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets (art. L541-1-1).

Valorisation énergétique (pour l'incinération) : incinération de déchets non dangereux respectant les conditions définies à l'article 33-2 de l'arrêté du 20 septembre 2002 modifié relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux et aux installations incinérant des déchets d'activités de soins à risques infectieux. Lorsque le rendement énergétique de l'installation est trop faible (< R1) on ne peut pas parler de valorisation énergétique mais uniquement de production énergétique.

Valorisation matière : opérations de valorisation de matériaux telles que le recyclage, le remblaiement, la fabrication de combustibles solides, à l'exclusion de toute forme de valorisation énergétique.

2ème clé de compréhension : Présentation ARCAVI et VALLODEA. la quantité des déchets dans les Ardennes

Les différentes activités d'ARCAVI

- **Activité de transfert :**
  - ✓ exploitant pour le compte de VALODEA sur les sites de Damouzy, Monthermé, Rethel
  - ✓ Transfert de propres et secs à Eteignieres
- **Installation de stockage de déchets non dangereux :** enfouissement des déchets à ETEIGNIERES
- **Unité de traitement des lixiviats (UTL) :** traitement des effluents liquides du site d'ETEIGNIERES
- **Valorisation et traitement du biogaz :** traitement des effluents gazeux du site d'ETEIGNIERES
- **Centres de tri :**
  - ✓ tri des propres et secs : exploitant pour le compte de VALODEA du centre de tri unique de Charleville-Mézières,
  - ✓ Tri des DIB sur le site de Chalandry-Elaire
- **Activité de compostage :** création de compost sur les sites d'Eteignières et de Chalandry-Elaire
- **Activité de conditionnement de bois combustibles :** sur les sites d'Eteignières et de Chalandry-Elaire
- **Activité de regroupement des DEEE**
- **Déchèterie professionnelle.**

La société ARCAVI

- ARCAVI : société Ardennaise d'amélioration du cadre de vie
- Créée en 1978
- Société anonyme d'économie mixte (SAEM) :
  70 % d'actionnaires publics et 30% d'actionnaires privés
- Domaine d'activité : traitement et valorisation des déchets
- Objectif : au service l'environnement et de l'intérêt public
- 5 salariés en 1978
- En 2021, 63 salariés
- 13 millions d'euros de chiffre d'affaires

Notre territoire d'intervention

EPCI VALODEA

- **100%** des Ardennes
- **277 752** habitants

1 centre de tri
2 sites d'enfouissement
5 quais de transfert
4 sites de compostage

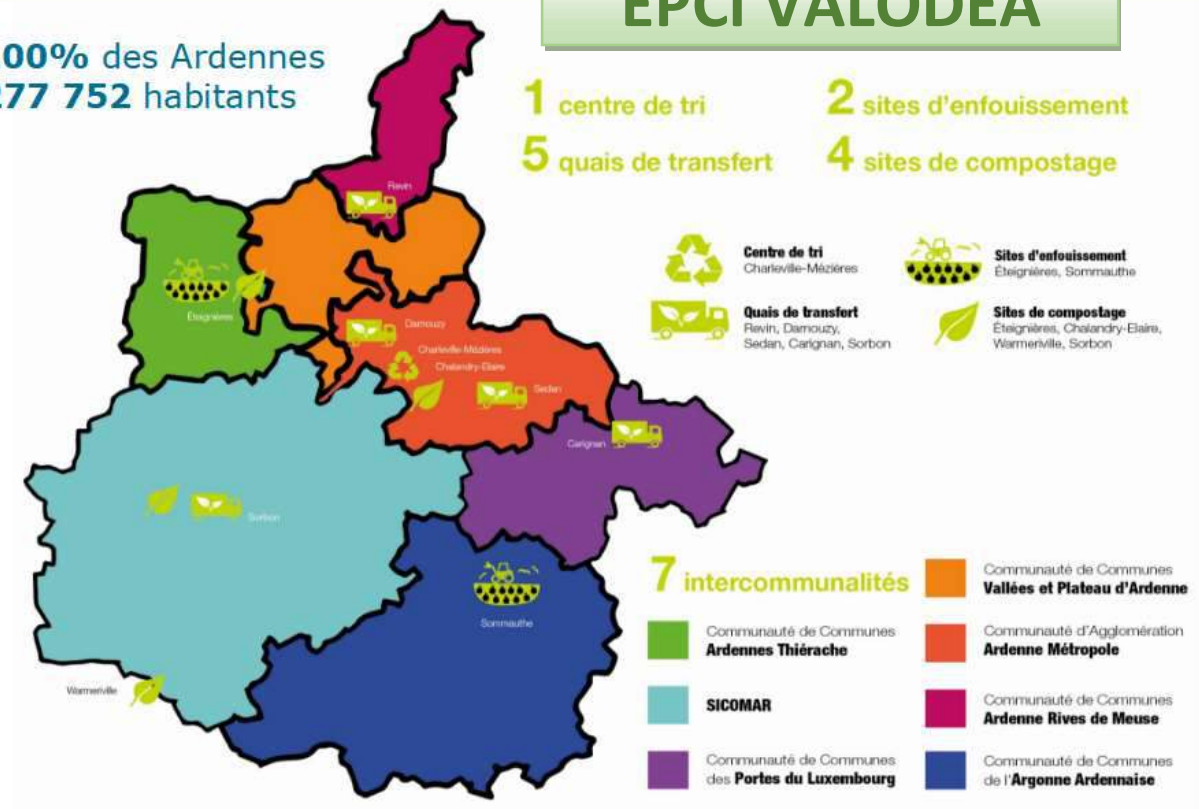

Principes et chiffres clés

EPCI VALODEA

Flux gérés :

- Ordures Ménagères
- Gravats
- Encombrants

→ Enfouissement (valo biogaz 75%)

- Emballages recyclables
- DEEE
- Meubles
- Déchets verts

→ Recyclage ou compostage

Principe de gestion

- Solidarité entre tous les adhérents (cotisation unique/hab de 6,10 €/habitant)
- Égalité de traitement (tarifs annuels issus d'une péréquation départementale)

Chiffres clés (2020):

61 000 T d'Ordures Ménagères résiduelles
23 400 T d'encombrants
10 000 T de verre
3 000 T de refus
14 000 T de déchets verts
17 800 T d'emballages recyclables
4 500 T de DEA

Que jette un ardennais ?

EPCI VALODEA

568 Kg/hab
de DMA en 2019

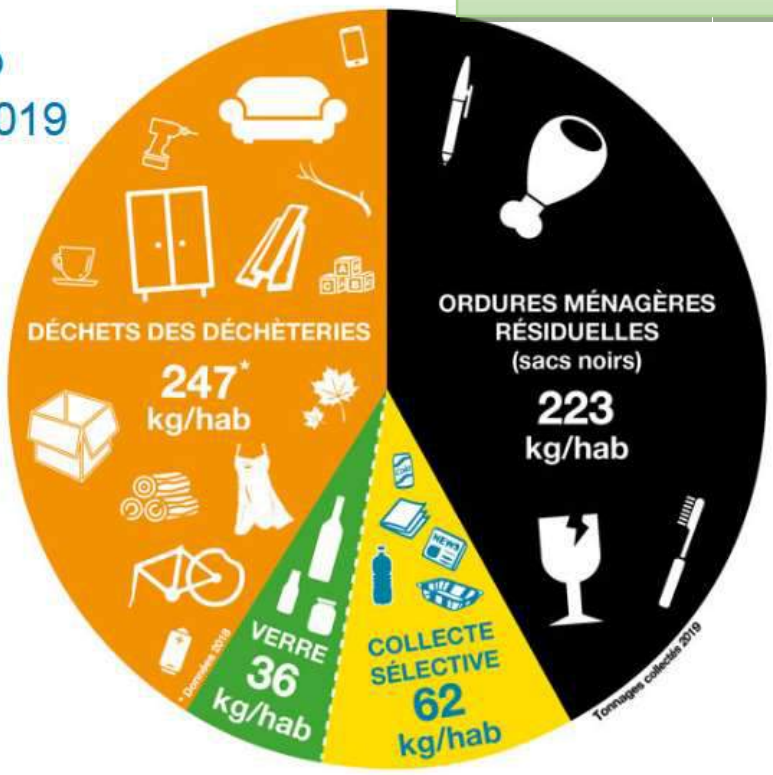

Composition des Ordures Ménagères résiduelles

EPCI VALODEA

Composition actuelle des ordures ménagères (sacs noirs)

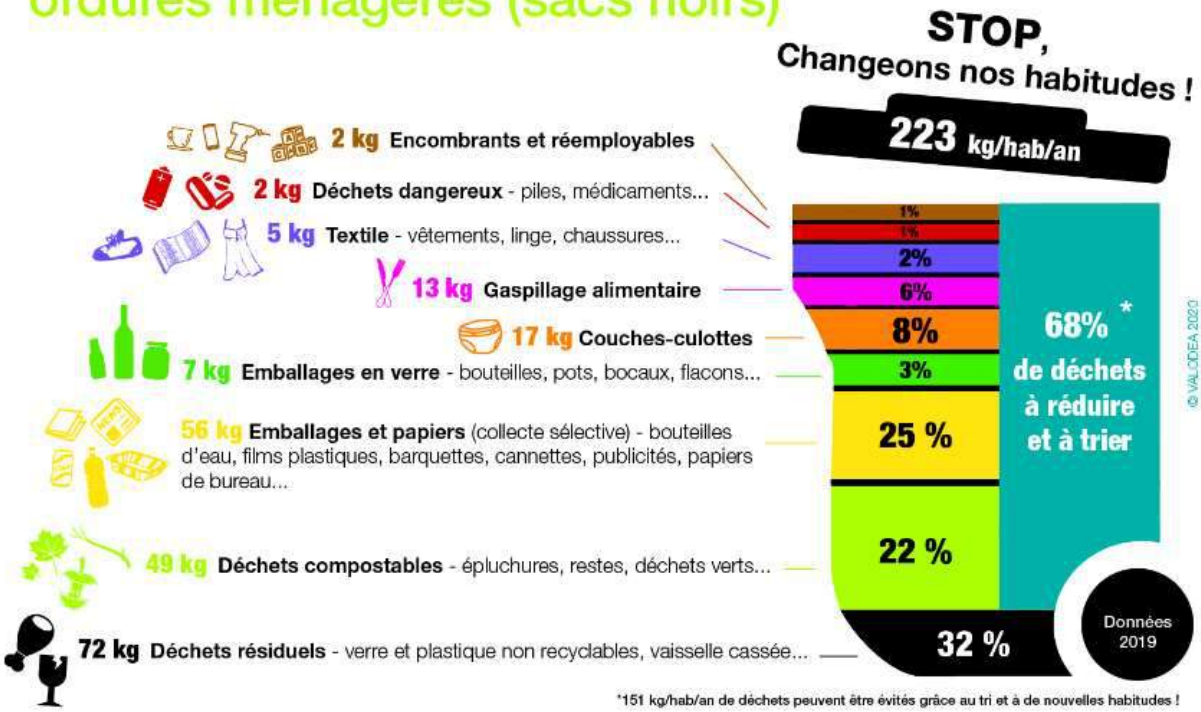

3ème clé de compréhension : La RAFINERIE DU DECHET

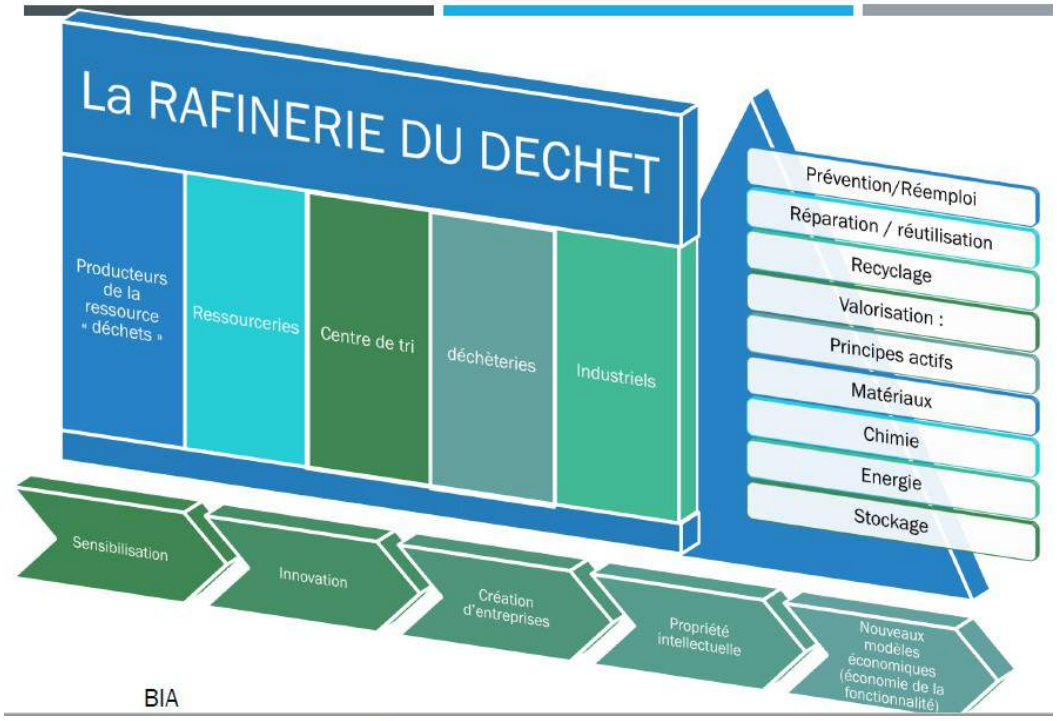

EIT = ***Ecologie Industrielle Territoriale***, c'est aussi un :

Ecosystème Innovant Territorialisé

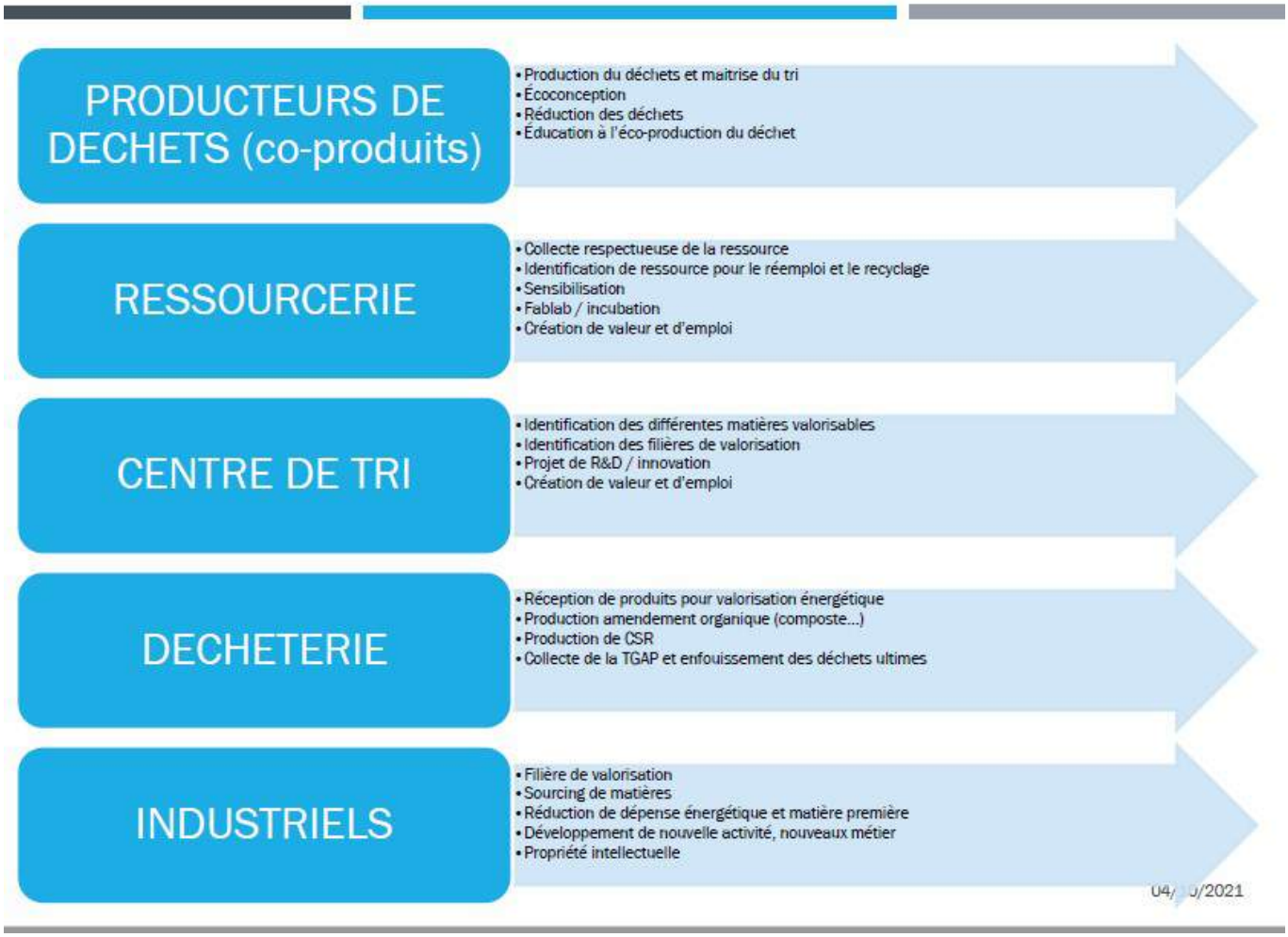

Source : NINA QUELENIS, BIA – ***Business Intelligence Agency***,

34 avenue des Champs Elysées 75008 PARIS

anjquel@gmail.com, 07 55 70 16 05

4ème clé de compréhension : Que signifie « Economie PERMA-circulaire ?

Le PERMA de permacirculaire signifie

- **La sortie de l'illusion d'une croissance illimitée** en récupérant les déchets (voir les analyse de Bourg et Arnsperger), et la nécessité d'une écologie intégrale (empreinte écologique de 1 et sobriété volontaire)
- **Revoir la définition juridique des déchets** et réinventer une société (presque) sans déchets (D.Jousseaume, *réinvention de l'héritage paysan*), ce qui était la situation pendant des millénaires avant les produits du pétrole et de de la société des plastiques (voir B.Monsaingeon, chapitre 3 pages XXX)
- **La nécessité de réfléchir à l'échelle macro**, et pas seulement micro pour la REDUCTION d'utilisation des matières premières
- **L'articulation à la nature et prise en compte de la régénération de celle-ci** (permaculture, sociétés permaculturelle, urbanisme permacirculaire, permaculture humaine). C'est le couplage de l'industrie à la nature qui en fera un *ecosysteme co-créatif* (I.Dalannoy, P.Giorgini), un *eco-système industriel* tenant compte des limites et de la régénération de la nature.

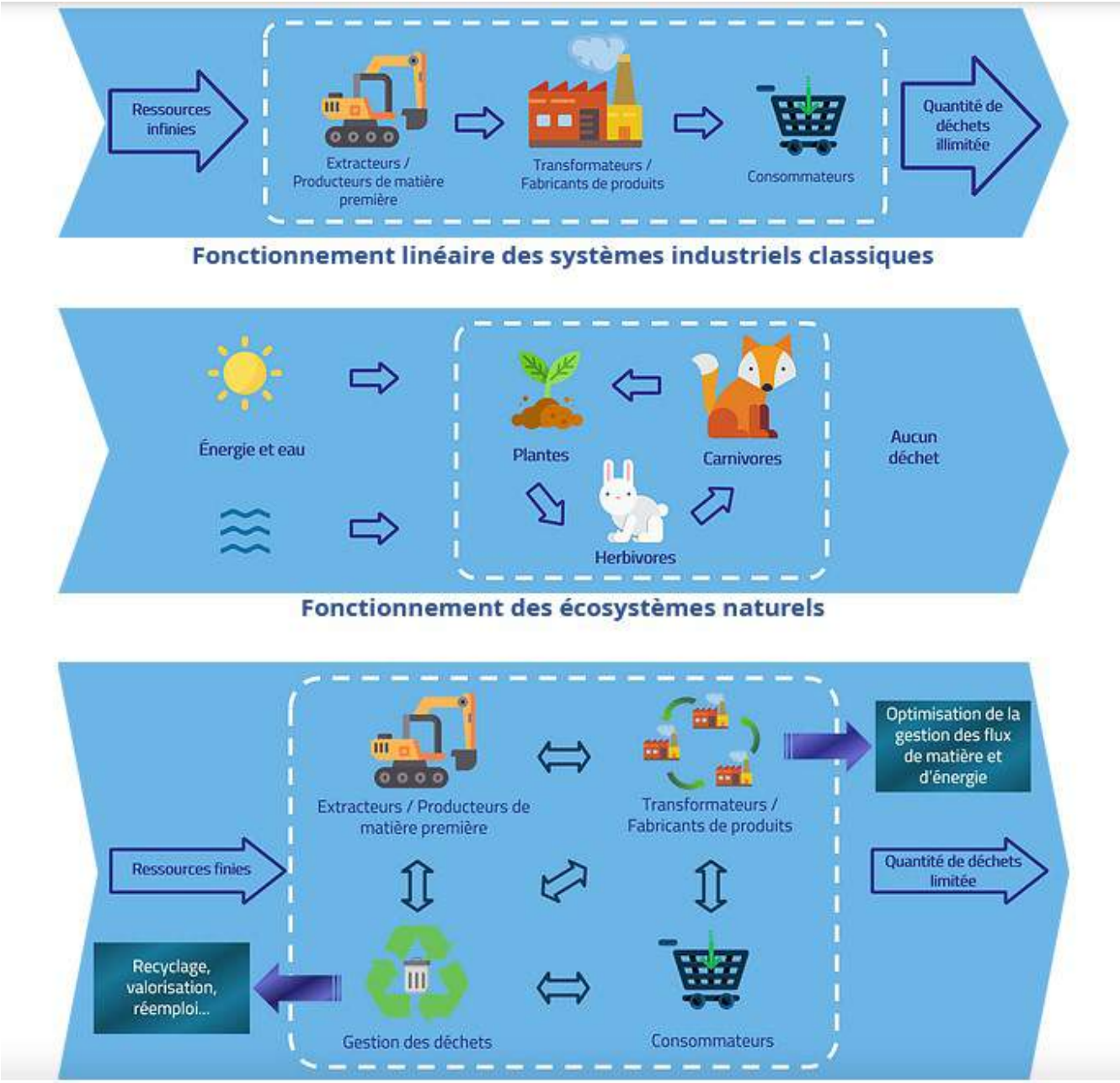

Source : https://www.cefaube.fr/presentation-ecologie-industrielle ETT / Ecologie industrielle de l'AUBE

Les schémas proposés par Isabelle DELANNOY dans *l'Economie symbiotique* sont les suivants :

Source : [Isabelle Delannoy : « L'économie symbiotique produit une autre croissance » - bagnolet seine saint denis mairie maire dynamique citoyenne démocratie écologie politique élu(e)s discrimination diversitéconseil municipal (over-blog.com)]

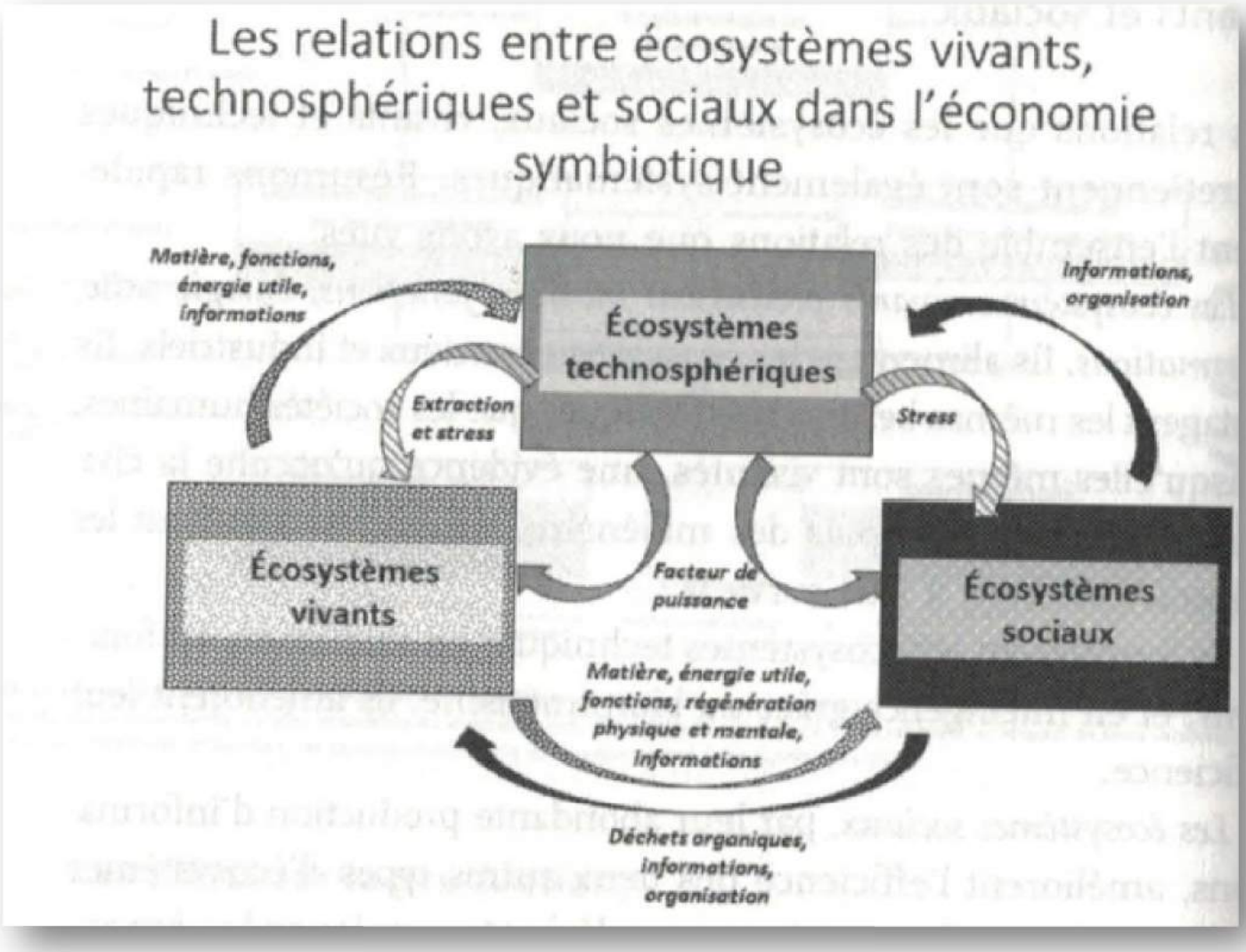

Des exemples concrets se trouvent dans l'ouvrage de Peter GUNTER dans *Soyons aussi intelligent que la Nature*, Editions de l'Observatoire, Paris, 2018, 252 p.(voir la Bibliographie)

L'***intelligence collective*** (qui est mise en œuvre dans cette journée du 15 Octobre 2021) est plus efficace que *l'intelligence artificielle*, car elle est directement reliée au vivant, et non au fonctionnement inanimé et artificiel. Le vivant ***existe***, l'artificiel ***fonctionne***. Miguel BENASAYAG dans *La tyrannie des algorithmes,* Editions Textuel, Paris, 94 p., explique qu'on ne devrait pas parler d'intelligence artificielle, mais plutôt de ***fonctionnement artificiel***. Il explique aussi que désormais, le vivant doit « s'hybrider » avec la machine pour vivre. C'est ainsi que la machine, la technique et la technologie, prolongement de l'homme, retourne à l'homme pour l'aider à ***vivre bien***, voire ***vivre mieux***

5ème clé : Axe de compréhension Actions HORS-SOL / Actions TERRESTRES

(Il s'agit d'actions collées au territoire, qui prennent en compte les limites de la nature, les paysages, les territoires et leurs spécificités, dans une réflexion qui ne sépare plus du cosmos)

Ce schéma montre pourquoi les débats actuels sont si confus entre les climatosceptiques, ceux qui prennent au sérieux le changement climatique ; les partisans de la mondialisation, les défenseurs des relocalisations de l'économie; … Le problème de fond est l'épuisement des ressources de la planète. Qu'on le veuille ou non, la Terre s'invite comme acteur politique majeur.

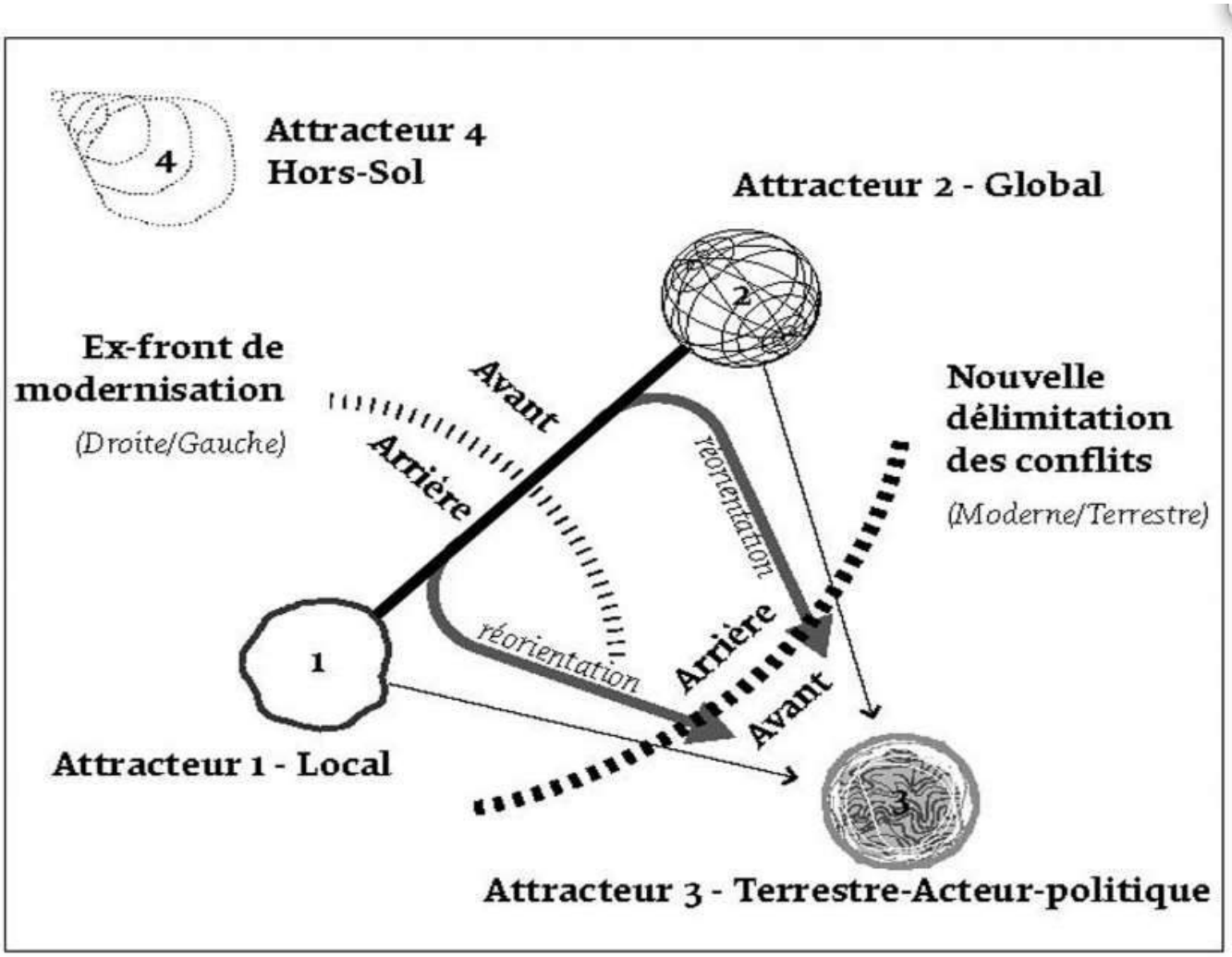

Schéma de la nouvelle formulation des problèmes : **l'axe HORS-SOL / TERRESTRE** remplace l'axe LOCAL/GLOBAL

Source : Bruno Latour, *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique*, La Découverte, Paris, 2017, 162 p.

***

Ne pas dépasser les limites de la Terre, prendre en compte les données terrestres, respecter le seuil de consommation annuelle de la planète est le **PILIER n°1 de l'Ecologie intégrale : viser une empreinte écologique de 1.**

Cela implique une approche PERMA-CIRCULAIRE de l'économie. « PERMA » signifie la prise en compte de la réduction globale de consommation de matières premières, en même temps que la transformation des déchets en ressources, LES DEUX EN MÊME TEMPS, à la différence de l'approche de la Fondation Mac Arthur qui reste dans la logique d'une croissance illimitée.

6ème clé de compréhension : La réinterprétation de l'héritage paysan

Denise Jousseaume souligne l'importance de l'individualisme en temps qu'*individualisation* (1950- 1980, 30 années, après l'ère paysanne de 8 000 ans). Nous assistons maintenant à une redécouverte du collectif, de la dimension collective, de la double dimension individu/communauté (c'est la notion de personne telle que la définit Emmanuel Mounier)

La réinterprétation de l'héritage paysan conduit à retrouver la sobriété volontaire et le sens naturel, instinctif, pratique et quotidien de l'économie circulaire des paysans pendant des millénaires. On rejoint ici le **PILIER N°2 de l'Ecologie intégrale (la sobriété volontaire)**, qui concerne désormais chacun de nous, quel que soit son mode de vie, son genre de vie, et son style de vie. La sobriété volontaire est un objectif, une visée commune à tous les éléments de nos sociétés. Elles seules permettront la réalisation du pilier n°1. Pilier 1 et pilier 2 sont nécessaires simultanément.

Figure 2. La construction de récits

Figure 2a. Construction du récit de la modernité et de l'hyper-modernité

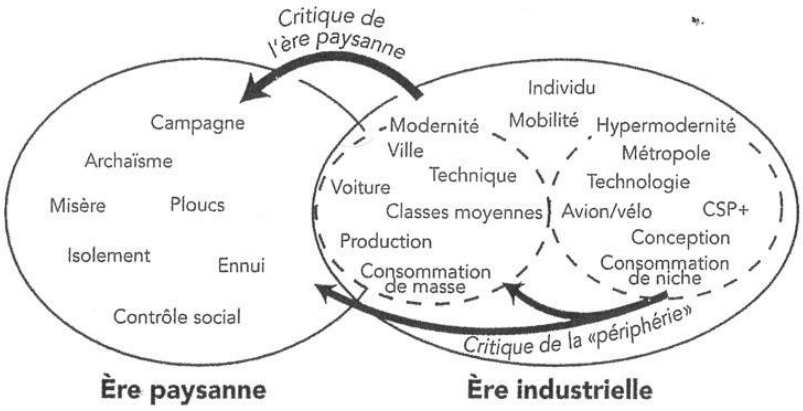

Figure 2b. Construction du récit alternatif

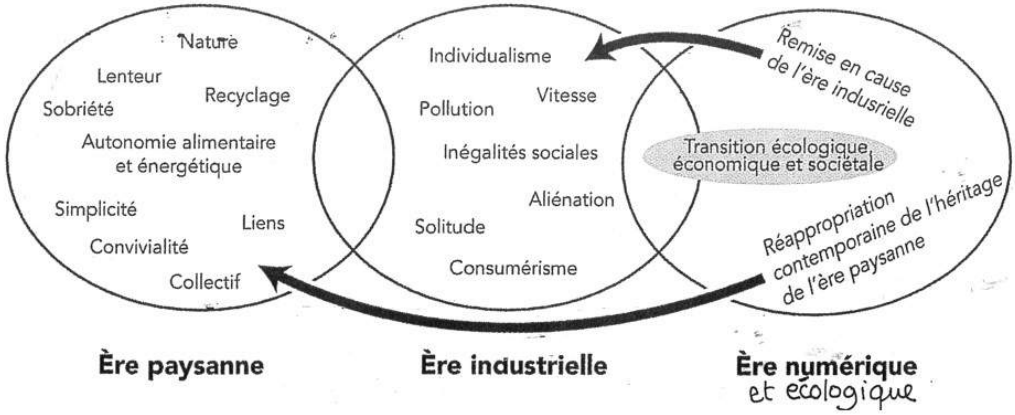

Source : Valérie Jousseaume, *Et la campagne dans tous ça ?* 21ème Université d'été du Conseil Français des Urbanistes (CFDU), Pages 24 à 35

Cheminer vers la sobriété volontaire suppose de bien comprendre les mécanismes de la modernité et de l'hypermodernité, pour en sortir tout en conservant les acquis. Cela implique un changement de mode de pensée[1], un changement de paradigme. Einstein n'a-t-il pas dit *« qu'on ne peut pas résoudre les problèmes avec le mode de pensée qui les a créés »* ?

Valérie Jousseaume explique que pour sortir de la modernité et de l'actuelle hypermodernité, il convient de discerner le mouvement de critique constructive de celles-ci pour aller vers une réinterprétation de l'héritage paysan, dont on voit de multiples signes dans les 4 modes de production qui se conjuguent : Capitaliste « vert », Services Publics, Economie Sociale et Solidaire, Ecologie alternative[2]

[1] Voir *Mode de pensée* d'Alfred North Whitehead, Traduction Henri Vaillant, Edition VRIN, 2004, 201 p.

[2] Ces 4 types sont bien mis en évidence dans J.P. ARSPERGER et D. BOURG, *Ecologie intégrale,* PUF 2017, 196p.

7ème clé de compréhension : Apports de A.N. Whitehead à l'Ecologie Intégrale

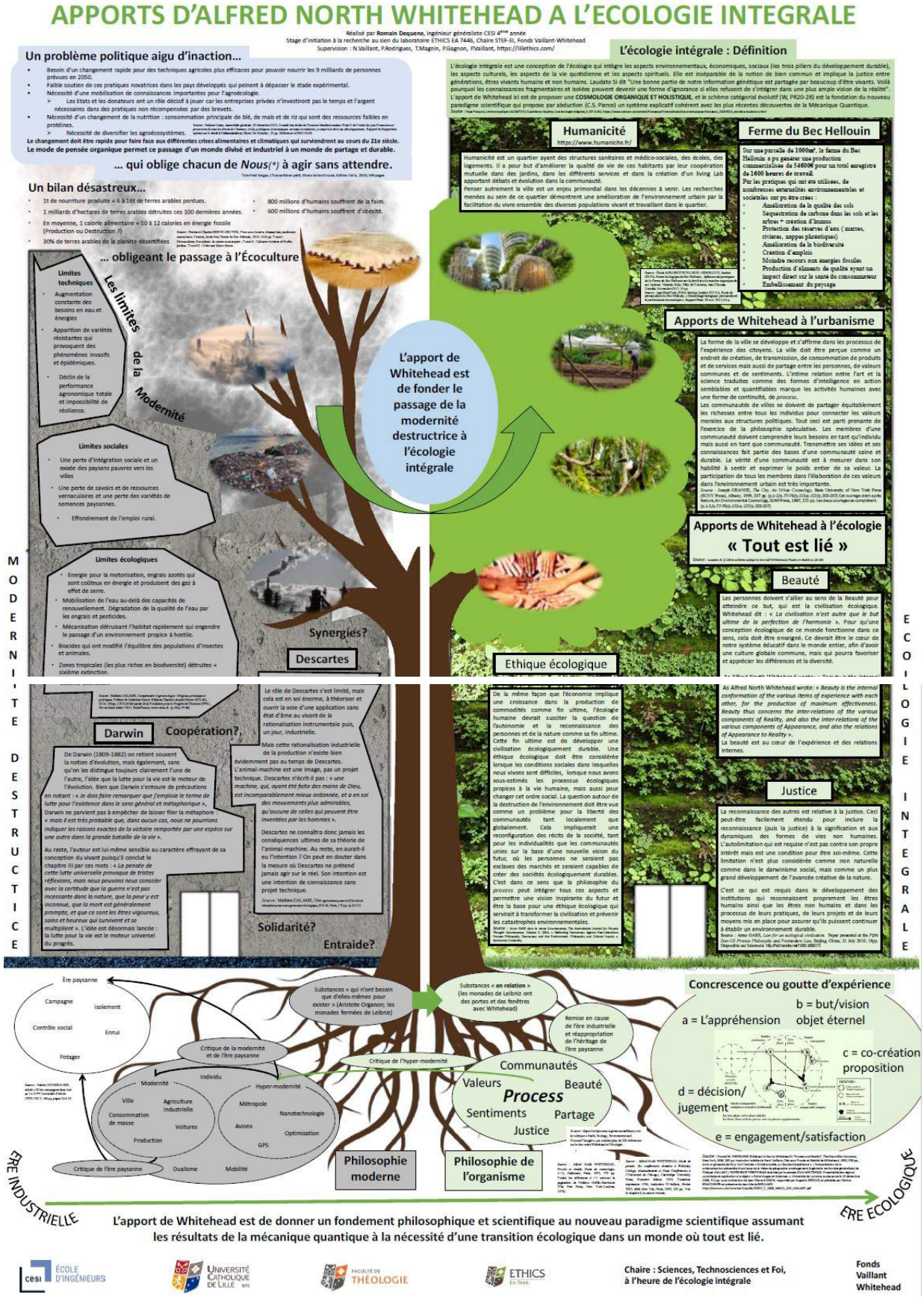

Pour lire le poster original au format A3 ou supérieur : voir le document « Les annexes du rapport »

Définition de la « Goutte d'expérience », ou entité actuelle (qui remplace l'atome de Démocrite et nos cours de physique de lycée ou d'université)

Les présupposés (hyper)modernes ont conduit au modèle de l'atome inerte, sans spontanéité et sans conscience de nos cours de physique de lycée et d'université. Whitehead, professeur à Harvard (sommet des universités mondiales), assume cet héritage mais remplace les *présupposés* faux, les *fondations* faussées par la notion *d'entité actuelle*, aussi appelées *goutte d'expérience*. Cette notion remplace les atomes de nos années lycées. C'est ce qui devrait désormais être enseigné dans les écoles, lycées et universités …

Entité actuelle ***(ACTUAL ENTITY)***

« Les *entités actuelles* - appelées aussi *occasions actuelles* - sont les réalités ultimes dont le monde est composé » (PR 18).

« Comme les atomes de Démocrite, ce sont des entités micro-cosmiques, dont les agrégats, appelés *sociétés* ou *nexùs*, constituent les entités macroscopiques de notre expérience quotidienne - arbres, maisons, gens. Mais tandis que les atomes de Démocrite sont une substance matérielle inerte, inaltérable, les entités actuelles de Whitehead sont des **« gouttes d'expérience, complexes et interdépendantes »** (PR 18), vitales, et passagères. Soutenir que les réalités ultimes dont le monde est composé sont des **gouttes d'expérience** ne revient pas à dire que la conscience pénètre la nature inanimée, car la conscience ne peut caractériser que des entités actuelles extrêmement complexes, et les entités actuelles ne possèdent la potentialité de complexification productrice de conscience que lorsqu'elles sont membres de sociétés extrêmement complexes telles que celle que nous appelons le cerveau humain. L'intuition de Whitehead est de voir que si c'est une unique chose de prendre sérieusement la doctrine de l'évolution et de soutenir que les créatures dotées de sensibilité et d'intentionalité émergent du magma primordial, alors ce magma doit être compris de telle sorte que l'émergence à partir de lui d'animaux et d'êtres humains soit intelligible. Il défend par conséquent un monisme neutre dans lequel les entités actuelles ne sont ni des fragments d'une étoffe matérielle *(material stuff)* ni des âmes leibniziennes, **mais plutôt des unités de procès qui peuvent être liées à d'autres entités actuelles pour former des filons temporels de matière, ou peut-être liées à d'autres entités actuelles complexes, toutes intriquées dans une société complexe comme le cerveau, de manière à former une route de succession *(inheritance)* que nous identifions à l'âme consciente d'une personne qui dure** ». (*Voir* SOCIÉTÉ STRUCTURÉE pour plus de détails)

Les entités actuelles sont donc des unités de procès, et le titre *Procès et Réalité* entend indiquer que ces unités de procès microcosmiques sont pour Whitehead les réalités dernières :

« *on ne peut aller voir derrière les entités actuelles pour y trouver quelque réalité plus importante* » (PR 18).

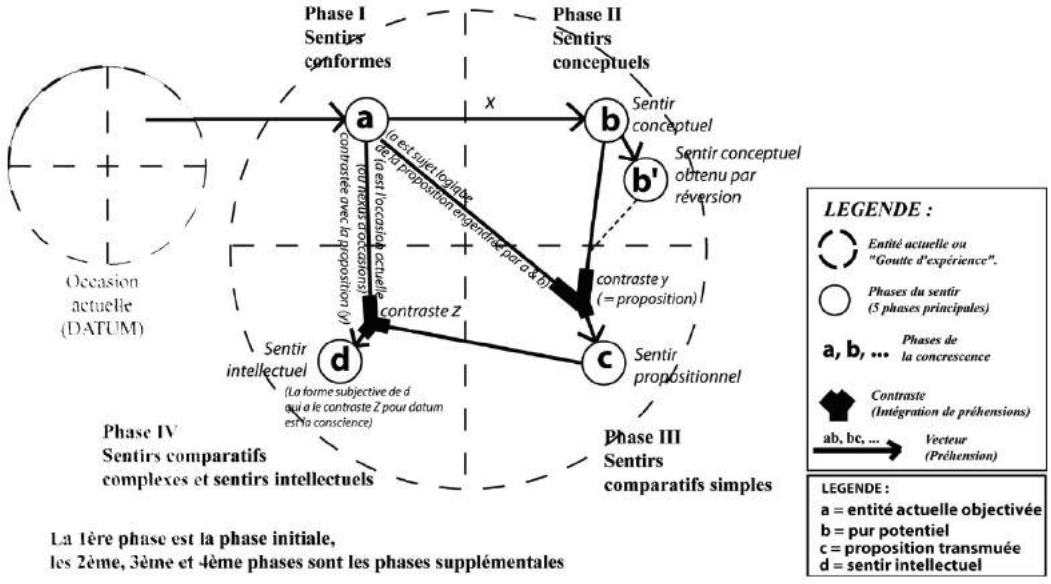

Figure : La *Goutte d'expérience* whiteheadienne qui remplace *l'atome de la physique (hyper)moderne*
Source : Thèse de Philippe Vaillant à l'Université de Lorraine, 2008, page 59

Le rapport de l'atelier 1 : Comment éviter le traitement ultime et inverser la tendance ?

Animatrice et rapportrice : Nina QUELENIS

Question posée : « Comment réduire les déchets, et éviter les déchets ultimes ? ».

(Retranscription de l'enregistrement)

On a choisi d'y répondre sur les 4 volets, le volet réglementaire, le volet sociétal, le volet environnemental, et le volet économique.

Les différents groupes ont été très productifs, avec peu de redondance.

Le volet réglementaire,

Je voulais commencer par ce volet, car nous sommes arrivés à la conclusion qu'il n'y a que la méthode répressive qui permettrait d'aboutir à une réduction des déchets ultimes. Quelques exemples ont été cités :

- Mettre en place une Taxe Carbonne
- Informer sur les réels coûts qu'engendrent la production des déchets, pour informer les gens, et les inciter à en générer moins,
- Augmenter la TGAP,
- Avoir une règlementation qui soit plus contrôlante en mettant des contrôleurs sur les poubelles de tri. Sur ce point-là, cela permet de générer au niveau formation et information de nouvelles compétences, qui ne sont pas encore présentes sur le territoire, outre la compétence de conseiller, qui a été évoquée par un de nos partenaires,
- Qu'il y ait plus de communication politique sur l'évitement des déchets. En effet, aujourd'hui, il y a très trés peu d'informations que ce soit pour les citoyens, ou les entreprises.

Le volet sociétal,

Focus sur la communication de manière à ce qu'elle soit plus active, afin que

- que les structures qui communiquent sur ces questions de réduction des déchets, et évitement puissent être exemplaires.
- Ils auront une communication apprenante.
- Apporter également en terme informationnel sous forme éducative autant aux enfants qu'aux adultes,
- Mettre des palmarès pour les Villes qui travaillent bien sur ces sujets, et celles qui travaillent moins bien, cela va pousser les uns et les autres à vouloir faire mieux, et à être mieux
- Promouvoir l'aspect « vrac » pour éviter tous ces emballages employés dans la société, et le fait d'être dans du vrac permettrait de réduire ces mises en décharge conséquentes.
- Favoriser des comportements de réparation, de compost, aujourd'hui pour trouver quelqu'un qui répare, c'est très compliqué, on a plus tendance à jeter et à racheter plutôt que de réutiliser, donc je fais un biais par rapport à mon collègue précédent, sur l'utilité des ressourceries et des recycleries qui viendraient de façon connexe pour aller vers ces réparations et réemploi et travailler, comme c'était à l'époque, dans du vintage, à reprendre les méthodes ancestrales, à savoir PRODUIRE MIEUX ET DE QUALITE pour éviter l'achat e favoriser réparation, réemploi, éviter l'obsolescence programmée, avec une notion de garantie. Auparavant nous avions des produits garantis très longtemps, des dizaines d'années, nous étions sûrs d'avoir quelque chose de costaud qui allait tenir longtemps, et aujourd'hui nous avons des produits qui ne sont garantis pas plus d'un an, on voit tout de suite que c'est le volet « économique » qui prime. D'où le troisième point :

Le volet économique.

- On a évoqué la notion de mettre plus de points de collecte et de ramassage, au niveau des déchèteries.
- On pourrait élargir les plages horaires disponibles pour que les gens puissent venir déposer sur ces points.
- La collecte pourrait se faire chez les gens, directement en leur évitant d'aller à la déchetterie, cela réduira les déchets ultimes

Le modèle économique doit être repensé, sur la filière déchets, et aussi sur la filière de production en tant que telle, c'est aussi dans l'air du temps, puisque l'on a des politiques de relocalisation de la production. Si les productions sont locales, nous serons dans des circuits courts, on aura moins de problématiques d'emballage, et donc moins de générations de déchets.

Il convient de penser aussi les logiques d'industrialisation du déchet, on entend par là qu'aujourd'hui, on met sur les centres de tri mis en place, qui doivent être rentables, un certain nombre de filières qui ne passent pas dans les déchetteries : quid de leur statut ? quid de la taxe ? quid du fonctionnement ? quid du dimensionnement de ces déchèteries ? Cela amène donc d'autres questions.

Le volet environnemental,

Nous avons réfléchi à des synergies avec le système économique pour avoir un résultat optimal, entre entreprises, avec les déchets des uns qui deviennent les matières premières des autres, et ainsi de suite, jusqu'à essayer de penser une économie qui tende vers le zéro déchet.

Avoir plus d'actions qui tendent vers l'écoconception, c'est-à-dire penser EN AMONT le produit en terme de fin de vie, plutôt que de le produire, et de penser APRES ce que l'on va en faire donc cela revient à dire que l'on devrait interdire les matériaux sur lesquels il n'y a pas de filière de valorisation et de recyclage : tout est interconnecté ;

Peut-être réfléchir également au tout numérique en terme d'information : si nous n'avons plus d'emballage, les gens peuvent s'informer par le numérique.

Remettre en place la consigne, qui permet de baisser l'impact environnemental, donc de baisser la quantité de déchets.

Favoriser le tri à la source, puisque la France n'est aujourd'hui pas la plus exemplaire en terme de tri, tout au mieux dans les ménages, on va se retrouver avec deux poubelles de tri, là on va sur sept poubelles de tri, pour avoir une meilleure valorisation des déchets générés, et on a eu une idée qui est de mettre en place dans le territoire des centres de tri mobiles, qui passent de logements en logements, pour récupérer ce qui est récupérable. Et ce qui ne doit pas être récupéré, ce qui n'est pas collecté, réduit de fait la génération des déchets.

La minute de l'atelier 1

Photo : Atelier n°5 : Nina QUELENIS : Groupe n°1

L'augmentation de la TGAP (passage de 35 €/T à 65 €/Tonne en 2025) oblige à réduire[3] la « production » de déchets. Pour y arriver :

TABLEAU DE REPORTING DE L'ATELIER :

- Consommer autrement & produire autrement
- Plus de tri à la source
    - Valorisation en CSR
    - Compartimentation chez le professionnel
    - Massification des matières à collecter
    - Travail en amont sur la filière de valorisation / Recyclage
- Eviter la production de déchets :
    - Boycott des suremballages
    - « Public procurement » (commande publique, incitation politique)
    - Récupérer les déchets générés par l'acquisition du neuf
- Synergie interentreprises
- Concurrence d'usage / Ecoconception
- Communication : info sensibilisation (éducation civique)
- Ouverture de plus de déchetteries (sites et personnel)
- Incitations

[3] Monsaingeon p.189 : C'est la même problématique qu'Eteignère ! La question est la réduction de déchets ultimes . En respectant l'échelle de Lansink ! (les combustibles solides sont le plus bas niveau, il faut viser plutôt le développement de l'EIT (avec l'aide de Factoryz) pour réduire les déchets.

LES POST-IT DES DEUX GROUPES :

POST-IT concernant les Déchetteries-Ressourceries-Recycleries :

- Faire un palmarès des villes qui ont de très bons résultats en matière de réduction de déchets
- Le tout numérique (?)
- Favoriser les synergies ; donner l'exemple ; mettre des consignes (bières …) Repartir avec un bon d'achat, …
- Favoriser les synergies inter-entreprises,
- Plus de ramassages et plus d'ouvertures de déchetteries (attention au coût que cela peut engendrer)
- Attention à l'auto-alimentation d'un système capitaliste : les industries du déchet s'enrichissent …

POST-IT concernant le modèle économique, la production, la distribution, le commerce …

- Remettre en place la consigne : l'emballage est un outil, non un déchet
- Changer la logique « rentabilité/coût d'exploitation » des centres de tri-recyclage : faire des équipements modulaires, avec une charge + ou – forte ; faire comprendre aux élus que des pertes peuvent être bénéfiques
- Déployer la vente en vrac
- Ecoconcevoir=réfléchir lors de la création et de la fabrication des produits à leur recyclage (moins de déchets possibles)
- Ecoconcevoir : ne pas utiliser de produit si la fin de vie n'est pas pensée
- Légiférer sur les contenants (interdire les produits non recyclables)
- Repenser les modèles économiques : mise en place des circuits courts locaux et repositionner les centres de production ; relocaliser les sites de production pour réduire les niveaux d'emballage,
- Travailler sur les matières premières ; utiliser uniquement ce qui sera valorisable dans le futur,

POST-IT sur les questions financières et règlementaires :

- Instituer un réseau des conseillers du tri et des inspecteurs du tri,
- Mettre des incitations positives (TGAP ; Tarification incitative, …), voire aussi des sanctions (en même temps),
- Penser en termes de bonus et de malus ;
- Règlementation obligatoire à établir et contrôle par les autorités ; plus d'incitation que de répression,
- Voir le modèle de sanction,
- Incitation politique et règlementaire, pour une réduction efficiente,
- Mettre en place une vraie taxe carbone.

POST-IT sur la consommation, les achats, les usages

- Moins consommer, acheter à la juste mesure
- Bonne idée du vrac
- Revoir la qualité ou le coût du bio
- Eviter de générer des déchets :
    - Composter
    - Eviter ceux qui sortent des déchets
    - Choisir des produits plus costauds, ou réutilisables,
    - Voir les garanties plus larges, au moins 10 ans, éviter l'obsolescence programmée,
- Concurrence d'usage : inciter l'usager vers une production respectueuse de l'environnement ; publicité positive à la télévision sur les produits avec une note,
- Ne pas produire de déchets en amont,
- Moins consommer : permettre d'acheter la juste mesure de ce dont on a besoin ; cela induit d'avoir des contenants adaptés et du vrac,
- Mettre des concurrences d'usage ;

POST-IT sur le tri

- Tri à la source
    - Augmenter les collectes,
    - Raréfaction de la collecte pour obliger les gens à réduire leurs déchets,
    - Plus de tris, plus de complexités (entraine un découragement ou refus des usagers),
    - Centres de tri mobiles
- Trier à la source : proposer des solutions novatrices (bennes compartimentées)

POST-IT pour informer et communiquer

- Eduquer les populations et pas seulement les enfants des écoles,
- Plus de communication :
    - Faire de la communication active,
    - Inventer une communication sur la réduction des déchets, il y a un manque de la part des pouvoirs publics,
    - Etre exemplaire de la part des collectivités,

- Inciter les politiques à communiquer,
- Faire de la communication active,
- Informer la population des coûts réels de la pollution,

Atelier 5 de Nina QUELENIS : Groupe n°2

Les matériaux de l'atelier 1

RAPPEL DU CONTEXTE EUROPÉEN ET NATIONAL

La réglementation Européenne (directive cadre européenne 2008/98/CE du 19 novembre 2008) hiérarchise les modes de gestion des déchets à privilégier avec la priorité donnée à la prévention des déchets : le réemploi doit être privilégié, devant le recyclage et devant la valorisation énergétique.

Cette directive a été transposée dans la Réglementation Française (ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010) qui confirme la priorité donnée à la prévention par la réduction de la production et de la nocivité des déchets. L'ordonnance déchets précise la hiérarchie des modes de gestion des déchets consistant à privilégier la préparation en vue de la réutilisation (devant le recyclage, les autres formes de valorisation et l'élimination).

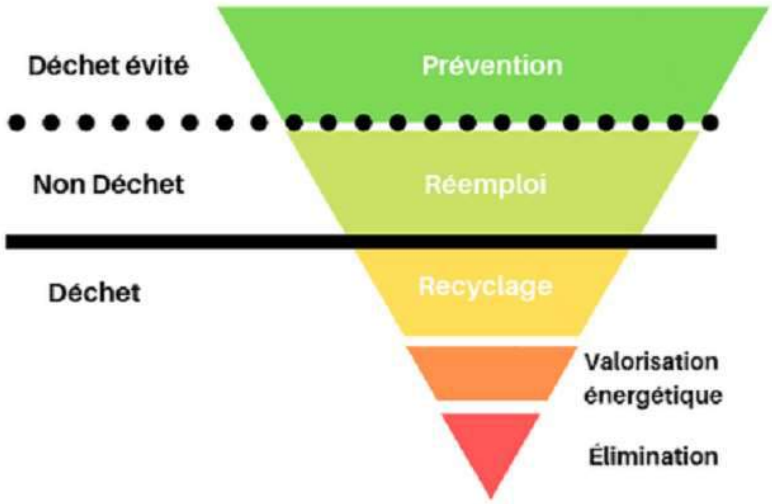

Source : https://www.zerowastefrance.org/hierarchie-modes-traitement-dechets-juridictions-jurisprudence-application/ Il est souvent utilisé la formule ***les « 3RVE »*** *pour* ***« Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation et Elimination.***

La hiérarchie des modes de traitement constitue le socle juridique de la gestion des déchets, tendant à privilégier la réduction des déchets, et leur réemploi puis recyclage. Il s'agit d'une **norme européenne et française**, qui doit théoriquement être poursuivie par tous les acteurs de la gestion des déchets, et dans tous les secteurs.

Remarques sur ce schéma :

- On voit que la valorisation énergétique (incinération ou type CSR) est au plus bas de l'échelle, et que la législation prévoit de privilégier tous les autres modes de gestion. Les CSR posent des problèmes de modèle économique (voir article sue SYMERVAL d'Evin Malmaison ci-aprés)
- La limite entre ***non-dechet*** et ***dechet*** n'est pas aussi claire dans la réalité entre Réemploi et Recyclage. L'intérêt est que le produit ne soit déclaré « déchets » qu'après avoir exploré TOUTES LES PISTES des multiples « R » comme Réduction, Réparer/Rénover, Réemployer/Réutiliser, Recycler, Remanufactorer (*Remanufectoring*), …

Le Conseil d'Etat valide des interdictions de produits jetables grâce à la hiérarchie des modes de traitement

Dans une décision prometteuse en date du 28 décembre 2018, le Conseil d'Etat a rappelé que la priorité est à la prévention et à la réduction des déchets, tout en confirmant la marge de manœuvre laissée aux pouvoirs législatif et exécutif pour réglementer, notamment par interdiction, le jetable. En l'occurrence, le Conseil a rejeté le recours d'industriels tentant de faire échec à une réglementation interdisant la commercialisation de certains produits en plastique à usage unique. En utilisant la hiérarchie des modes de traitement et la préséance de la prévention, cet arrêt démontre que le Conseil d'Etat a beaucoup évolué dans la **compréhension de cette norme, et cette décision est donc sécurisante** pour les futures réglementations protectrices de l'environnement. La hiérarchie des modalités de gestion des déchets est inscrite dans les dispositions de l'article *L. 541-1* et *14 et L. 110-1-2* du code de l'environnement.

Conseil d'Etat, 28 décembre 2018, n°404792
CAA Lyon, 4 juillet 2017, n°14LY02514
CAA Bordeaux, 12 décembre 2017, n°17BX01387
TA Clermont-Ferrand, 5 mai 2009, n°081720
CAA Douai 22 décembre 2016 n° 15DA01955
TA Rennes, 24 mai 2017, n°1404871
Conseil d'Etat, 30 mai 2018, n°406667

Cet arrêt ouvre une perspective intéressante dans le maniement des cahiers des charges des éco-organismes. En effet, certaines filières REP ne sont toujours pas concernées par des obligations de réemploi (celle des piles par exemple, alors que des dispositifs de régénération des piles jetables existent), tandis que d'autres n'ont encore qu'une action balbutiante sur la prévention (soutiens financiers au réemploi plus faible à la tonne que pour le recyclage, budgets dérisoires au global, etc.). La hiérarchie des modes de traitement, dont l'efficacité est prouvée par le Conseil d'Etat dans cette affaire, pourrait permettre de mieux « caler » les obligations des éco-organismes, notamment d'un point de vue financier, en fonction des différents échelons.

Source : https://www.zerowastefrance.org/hierarchie-modes-traitement-dechets-juridictions-jurisprudence-application/
Voir aussi https://www.zerowastefrance.org/conseil-etat-recours-decret-vaisselle-jetable-404792/
(le Conseil d'État, la plus haute juridiction de l'ordre administratif, sanctuarise la suprématie de la réduction des déchets à la source).

Quelle méthanisation ?

De même, la méthanisation pourrait être interrogée, comme en témoignent de nombreux députés et sénateurs qui ont posé des questions au gouvernement au Parlement et au Sénat. Le surdimensionnement des installations conduit inéluctablement à la transformation des cultures alimentaires en prairies de « biogaz » pour « faire de l'argent ». Citons le cas d'un éleveur de 300 têtes à Bosseval et Briancourt sur Ardenne Métropole, qui était jusqu'aujourd'hui fourni en foin par les voisins et qui maintenant doit aller le chercher à Lille et à Reims, nécessitant de lourds investissements en moyens de transports (impossibilité de passer sur la Place de l'Hôtel de Ville de CMZ, … Une solution simple pour en avoir le cœur net serait d'observer tous les champs qui « sont passés au biogaz » à la place de l'alimentation et des pâtures …

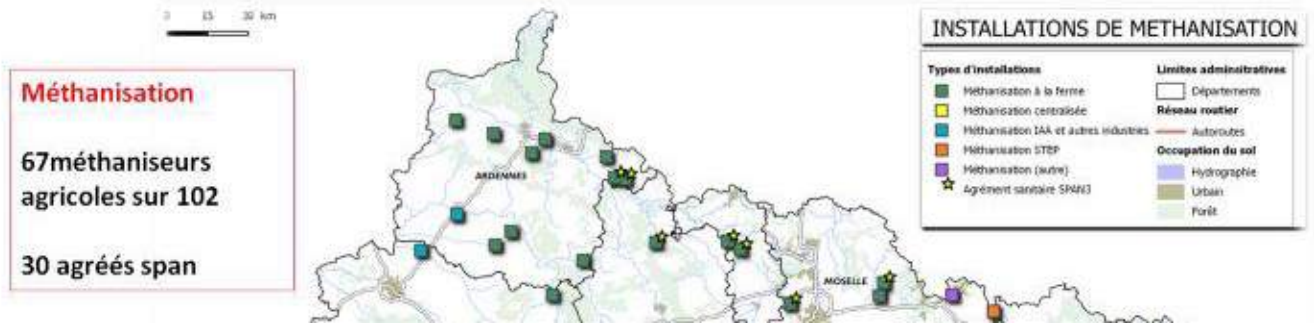

Source : Projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) p 313/578
Figure 236 : Carte des installations de méthanisation

L'exemple inspirant de SYMERVAL, difficulté du CSR

Les CSR sont au plus bas de l'échelle de Lansink (voir le schéma dans le glossaire ci-aprés), et TOUT DOIT ETRE FAIT POUR DES MODES DE TRAITEMENT SUPERIEURS selon l'échelle de Lansink . Le modèle économique pose de nombreux problèmes, comme à Saint Dizier il y a quelques années, et à SYMERVAL aujourd'hui[4].

L'exemple inspirant ne serait-il pas un couplage d'une ressourcerie avec un centre d'enfouissement ?

Exemple de la Ressourcerie des Biscottes :
https://ressourceriedesbiscottes.fr/la-mission-environnementale-de-la-ressourcerie/

Sur les 506 tonnes d'objets collectés en 2016, 61% ont trouvés une seconde vie à travers le magasin solidaire de la Ressourcerie des Biscottes.

Les objets collectés qui ne peuvent pas trouver une seconde vie en magasin sont des « rejets » : pour la plupart, ils seront triés en vue du recyclage (les métaux, le papier, certains plastiques) ou de la valorisation (p. ex. en chaleur, pour le bois). La part résiduelle sera éliminée … très concrètement, cela veut dire enfouis dans un Centre d'Enfouissement Technique comme c'est le cas près de chez nous au Louroux-Béconnais. A la Ressourcerie, 34% des tonnages collectés sont recyclés ou valorisés**, tandis que 5% sont éliminés**.

Exemple de la Ressourcerie de Bell'Occas : de même qu'aux Biscottes, de tout ce qui est emmené à la Ressourcerie des Biscottes, à Bell'Occas, **seuls 4,5% des tonnages partent en élimination.**

Des solutions créatives sont possibles pour réduire considérablement les déchets résiduels, solutions qui restent à inventer, et réaliser … .

Glossaire Atelier 1 :

REP : Responsabilité élargie des producteurs :

- **Qu'est-ce que la REP ?** Elle existe dans la loi depuis 1975 et est codifiée dans l'article L. 541-10 du code de l'environnement. Dans le cadre de la REP, les fabricants, distributeurs pour les produits de leurs propres marques, les importateurs, qui mettent sur le marché des produits générants des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets. Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers d'un éco-organisme. Ex : Médicaments Non Utilisés/cyclamed, DEEE (éco-systèmes), déchets automobiles, etc.
  La première filière nationale et réglementée REP a été mise en place pour la collecte des emballages ménagers en 1992. Des dispositifs similaires ont été ensuite instaurés pour d'autres produits usagés tels que les piles et accumulateurs, les papiers, les équipements électriques et électroniques(DEEE),etc.
- **Quels sont les objectifs de la REP ?**
  - -Développer le recyclage de certains déchets et augmenter la performance de recyclage de ces déchets ;
  - -Décharger les collectivités territoriales de tout ou partie des coûts de gestion des déchets et transférer le financement du contribuable vers le consommateur ;
  - Internaliser dans le prix de vente du produit neuf les coûts de gestion de ce produit une fois usagé afin d'inciter les fabricants à s'engager dans une démarche d'écoconception.

[4] Voir sur Internet l'article
XXX et le dossier complet dans la Documentation des Actes, Atelier 1.

Quelles sont les filières à REP ?

On compte en France une vingtaine de filières à REP dont la mise en œuvre s'est effectuée progressivement

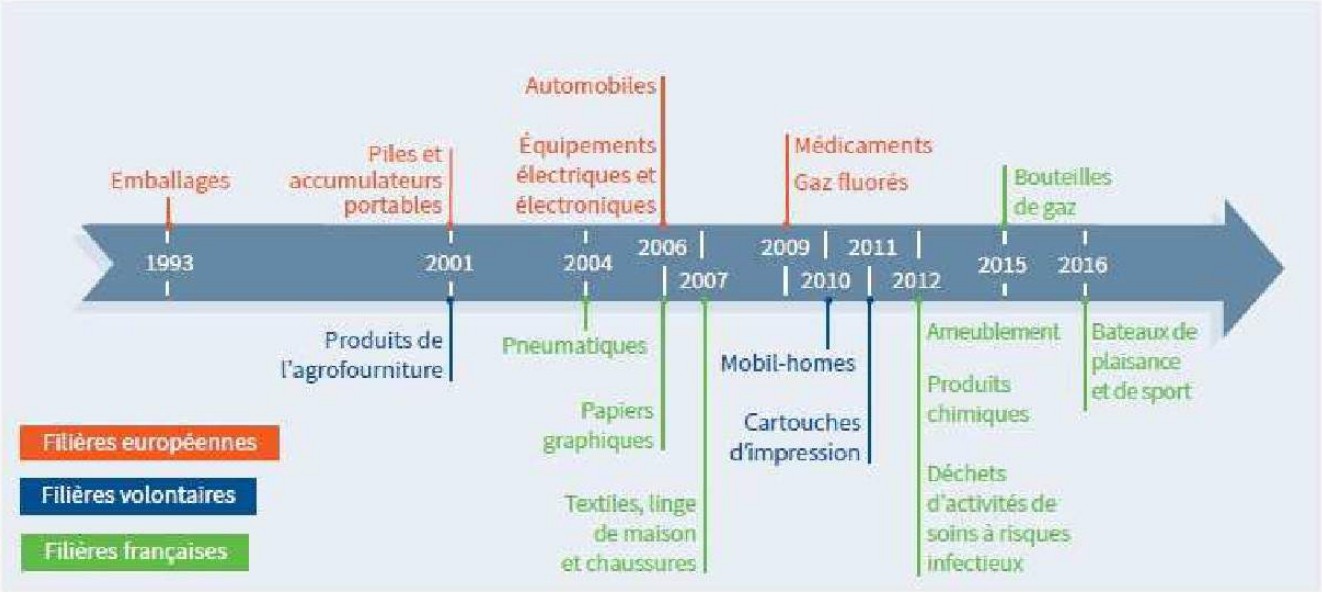

Réduction :

Une réduction du volume des déchets est possible par une politique de prévention. La prévention est au premier rang dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets, selon la directive cadre européenne du 19 novembre 2008 relative aux déchets, transposée en droit français par l'ordonnance du 17 décembre 2010.

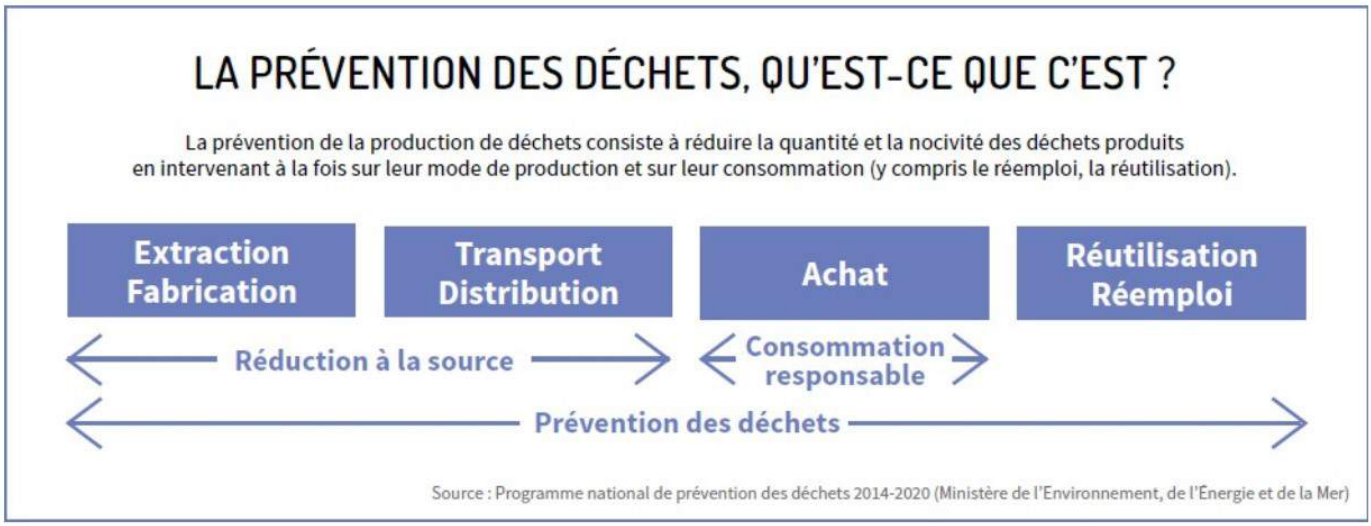

CSR :

Les CSR restent des déchets. Ils sont au plus bas de l'échelle de Lansink. D'autres solutions sont donc à privilégier avant d'envisager des CSR.

Permacirculaire :

Une économie circulaire qui ne remet pas en question la croissance perpétuelle ne résoudra rien: simplement promouvoir le recyclage et l'efficacité énergétique ne suffira pas. Notre problème de base est que nous ne maîtrisons absolument pas l'augmentation constante des volumes globaux d'extraction et de consommation de ressources. D'où l'importance d'ajouter perma à circulaire pour prendre en compte cette exigence.

Le rapport de l'atelier 2 : Ecologie Industrielle Territoriale

Animateur et rapporteur : Maxime GRULET

Question posée : « Quelle gestion opérative et innovante des ressources sur les territoires ? ».

(Retranscription de l'enregistrement)

C'est une question un peu vaste : nous avons réduit le sujet à l'EIT (Ecologie Industrielle et Territoriale). Chaque mot dans ces trois termes compte :

- Ecologie : parce qu'il s'agit d'un écosystème, c'est-à-dire un réseau d'acteurs, sur un territoire donné, qui travaillent ensemble et veulent collaborer ensemble, pour bénéficier d'une efficacité sur la gestion des flux de déchets.
- Industrielle : parce qu'on va s'intéresser aux activités industrielles et économiques au sens large. Toute activité sur le territoire qui va produire des déchets.
- Territoriale : parce qu'on parle bien d'un territoire précis, défini, qui peut être une zone industrielle, ou comme ici à l'échelle d'un département. L'échelle va avoir un impact, car chacun a des répercussions différentes.

Chaque démarche EIT, en fonction des industries de son territoire, va avoir des besoins différents, donc les solutions seront différentes.

Voilà d'où nous sommes partis. Ce concept commence à faire son chemin, il est intégré par l'ADEME, qui finance aujourd'hui des programme EIT sur les territoires. Cela nous a permis à la fois de voir concrètement ce qui se fait en EIT. Deux exemples :

1 – Réemploi des déchets du BTP :

Chaque acteur est interdépendant des autres, l'architecte, le Maître d'Ouvrage, les entreprises, les valorisateurs, ressourceries, recycleries, … toutes ces personnes doivent être mises en relation pour que l'on puisse réfléchir véritablement au réemploi dans le BTP.

Exemple : un bâtiment à déconstruire : la Maîtrise d'Ouvrage doit pouvoir dire « je veux que 15% de mon bâtiment soit réemployé ». Il sera alors établi un « diagnostic de déchets » qui dira si telle ou telle poutre est réutilisable, ou telle autre partie du bâtiment ; Il faut un DIAGNOSTIQUEUR pour cela ; Or actuellement dans les Ardennes, ce diagnostiqueur n'existe pas. Après son diagnostic, il pose son marché, et doit pouvoir dire ce qui est possible au Maître d'Ouvrage, et quelles sont les filières de valorisation. Ensuite interviennent des valorisateurs qui disent quelle valeur ils peuvent donner à telle poutre, tel parquet, … On doit parler de l'ensemble des filières sur un territoire donné.

Nous avons créé un groupe de travail qui a réuni l'ensemble des acteurs, pour concrètement mettre au point un programme qui permettrait sur un bâtiment exemplaire de former l'ensemble des acteurs de la filière à cette question-là. On travaille aussi avec les commerçants de matériaux, sur la récupération des invendus, Cela permet de lancer le premier magasin de vente de matériaux. Reste à réfléchir :

Les solutions de valorisation

La qualification des matériaux

Une poutre structurante existante, une fois démontée, pose un problème d'assurance, et « elle n'a plus de valeur », on ne sait plus ce qu'elle vaut, le risque sur la solidité est pris par l'assureur. Toutes ces questions sont en train d'émerger.

2 – Plateforme d'échange de matériaux : créer des synergies entre les entreprises

Nous avons un projet de plateforme d'échange de matériaux appelée **Factoryz**, que nous espérons voir mettre en œuvre sur le territoire. Il permettra de fonctionner comme un Groupement d'Intérêt Professionnel (GIP) : une entreprise propose un matériau (« déchet ») dont elle n'a plus besoin, et une autre entreprise peut en avoir besoin pour sa propre production.

Nous réfléchissons à tout cela. Il est intéressant de réfléchir avec des personnes non familières de ces termes-là, cela permet d'insister sur la nature de l'EIT.

Par exemple, la première information importante pour un EIT, c'est le flux intrant et sortant de l'entreprise. Quand vous avez cela, vous savez exactement quels sont les besoins du territoire, et quelles sont les ressources. Et cela pourrait être systématisé au niveau national, en disant « Les entreprises, dans leur bilan comptable, doivent fournir les flux intrants et sortants ».

La difficulté est qu'une entreprise peut ne pas vouloir qu'un concurrent connaisse ce qu'il consomme, les produits utilisés, les flux … ce sont donc des informations difficiles à avoir. Et lorsqu'on ne les a pas, il est difficile de travailler. Voilà la première difficulté à réfléchir.

Autres thématiques :

<u>La réglementation :</u>

Il se pose un problème de règlementation, souligné par Nina Quelenis, celui de la contrainte. Beaucoup d'entreprises n'ont jamais vu passer la police des déchets chez eux, ils ne sont au courant de rien en matière de pollution et réglementation. La police des déchets pourrait dire

ce qu'il ne faut plus faire,

ce qui a été constaté

et qui ne doit pas durer,

C'est à prendre en compte.

<u>Le coût des déchets :</u>

Ensuite vient la question de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur les enfouissements. La TGAP va couter de plus en plus cher, et doubler de prix d'ici 2025.

On voit arriver des entreprises qui nous contactent et qui disent *« Je viens de comprendre que dans les 2 à 3 années qui viennent, mon prix de déchet va plus que doubler. Quelles solutions pouvez-vous nous apporter ? »*

Les entreprises deviennent alors actives, car un gain économique est en jeu.

Et c'est cela qui est important : trouver une valeur économique au réemploi, plutôt qu'à l'enfouissement ou au simple recyclage.

La démarche présentée est spécifique au territoire des Ardennes, tant pour l'exemple des BTP que pour la plateforme d'échange Factoryz

Les minutes de l'atelier 2 :

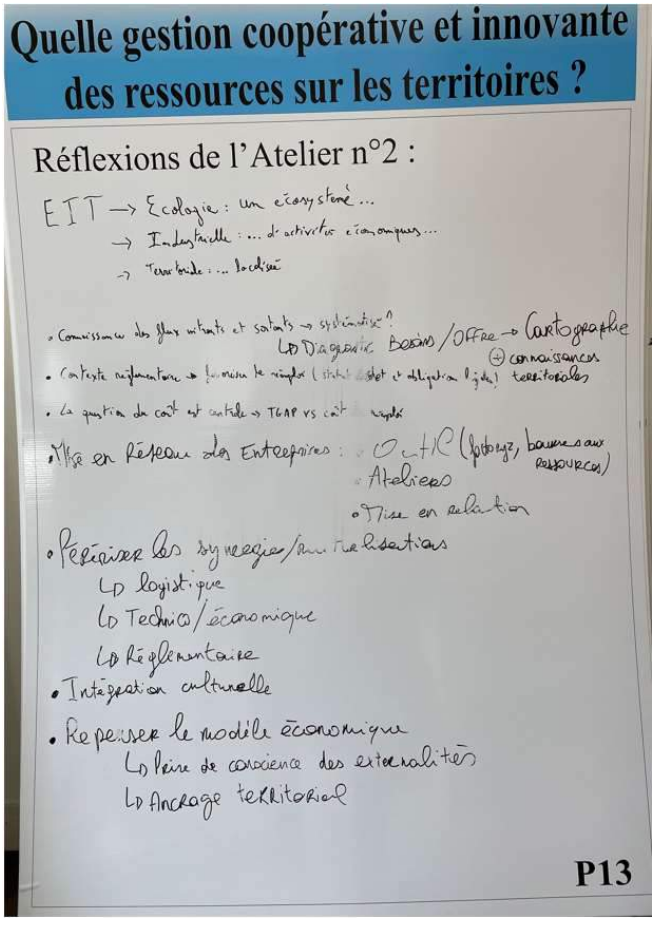

E.I.T.= **Ecologie** : un écosystème …
Industrielle : … d'activités économiques …
Territoriale : … localisée

- **Connaissance des flux intrants et sortants** : le systématiser ?
  - **Diagnostic des besoins/Offre : CARTOGRAPHIE**
  - **& connaissances territoriales**
- **Contexte réglementaire** : favoriser le réemploi (statut de déchet et obligation légale)
- **La question du coût est centrale** : TGAP versus Coût de réemploi ?
- **Mise en réseau des entreprises**
  - Outils (Factoryz, bourse aux ressources)
  - Ateliers
  - Mises en relation
- **Pérénniser les synergies / mutualisations**
  - Logistique
  - Technico-economique
  - Règlementaire
- **Intégration culturelle**
- **Repenser le modèle économique**
  - Prise de conscience des externalités
  - Ancrage territorial

Les matériaux de l'Atelier 2

Carte des EIT Grand-Est en 2020 :

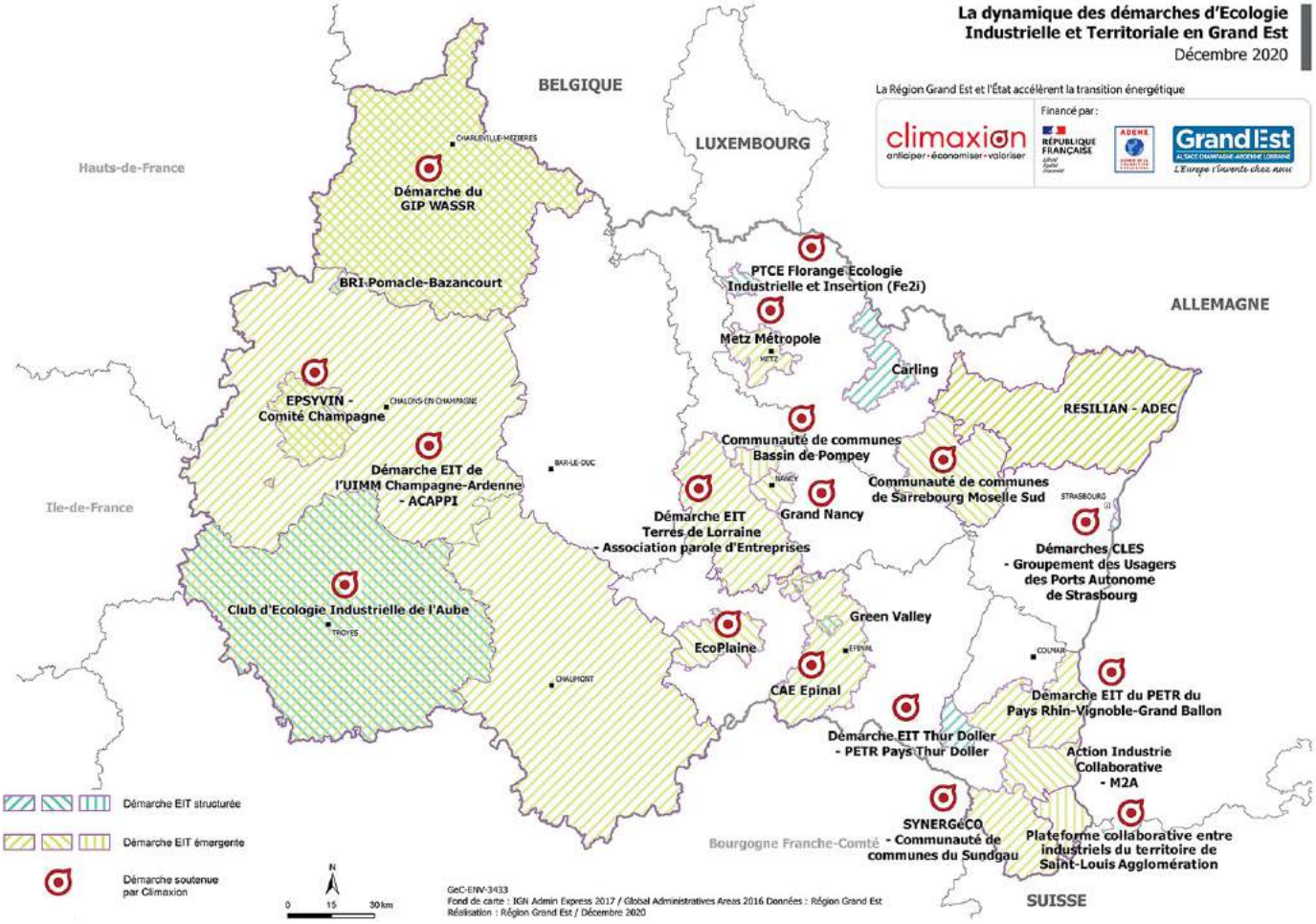

Source : https://grand-est.ademe.fr/sites/default/files/carte-dynamique-demarches-ecologie-industrielle-territoriale-2020.jpg, voir http://www.oree.org/ecologie-industrielle-territoriale/presentation.html

L'exemple inspirant de l'EIT de Troyes[5]. La feuille de route est la suivante :

- La mise en place de séminaires annuels de coordination et d'enrichissement des territoires et organismes engagés dans l'écologie industrielle et territoriale en région Grand-Est,
- L'initiation d'une nouvelle dynamique à l'aide du déploiement sur le terrain départemental de la démarche du NISP (National Industrial Symbiosis Program),
- L'identification et la documentation des retours d'expérience dans l'Aube par thématique (déchets, énergie, etc…), en vue de proposer un circuit de visites / formations courtes s'appuyant sur ces retours d'expérience,
- L'organisation des Rencontres Francophones de l'Ecologie Industrielle et Territoriale en 2016, 2018, 2020, et prochainement les 19-20 Octobre 2022[6]

L'exemple inspirant de Dunkerque

L'association ECOPAL[7] (Economie et Ecologie Partenaires dans l'Action Locale) a lancé la première étude de flux (énergie, eau, déchets…) auprès de 150 entreprises du territoire. Après avoir répertorié et quantifié les flux, l'objectif est la création de synergies entre les différents sites de production, la mutualisation de certaines pratiques. L'AGUR a développé une «toile industrielle » des échanges, pour saisir les opportunités de développer l'économie circulaire.

[5] https://www.ceiaube.fr/
[6] https://www.rfeit.fr/
[7] https://www.ecopal.org/

Glossaire Atelier 2 :

Source : http://www.oree.org/ecologie-industrielle-territoriale/presentation.html

Analyse des flux de matière et d'énergie (AFME)

Cette analyse consiste à réaliser un bilan des flux de matière et d'énergie traversant un système donné (territoire, entreprise, procédé, etc.) sur une période de temps définie. Une AFME peut se concrétiser dans une représentation graphique et chiffrée : le "métabolisme industriel" ou "métabolisme territorial", qui prend également en compte les stocks de matière et d'énergie. Généralement on réalise une AFME et un métabolisme industriel dans le but d'identifier des pistes de synergies éco-industrielles entre les acteurs économiques au sein du système étudié. La recherche de synergies à proprement parler nécessite d'étudier plus finement les opportunités de mutualisation ou de valorisation des flux en fonction de leurs caractéristiques.

Dématérialisation

La dématérialisation est une stratégie qui cherche, à service rendu égal, à réduire la quantité de ressources nécessaire à ce service. Différentes stratégies peuvent être mobilisées : économie de fonctionnalité, éco-conception, développement des écotechnologies, écologie industrielle (à travers le bouclage des flux de matière et d'énergie et notamment par la substitution de l'utilisation des ressources naturelles par des co-produits).

Ecosystème industriel

Dans la biosphère, les écosystèmes naturels sont largement interdépendants, ainsi que les espèces entre elles au sein des écosystèmes. Par exemple, "les végétaux synthétisent des substances qui alimentent les animaux herbivores, lesquels sont mangés par les animaux carnivores, dont les déchets et les cadavres servent de nourriture à d'autres organismes". Cet assemblage d'interdépendances est la clé de voûte de l'équilibre et de la stabilité des écosystèmes naturels. Dès lors, la stratégie que propose l'écologie industrielle est de réorienter l'organisation des systèmes industriels suivant ces principes, c'est à dire vers une organisation de type éco-systémique, afin de tendre vers un mode de développement compatible avec les équilibres naturels. A l'échelle locale, les symbioses industrielles ou les parcs éco-industriels feraient ainsi référence à la notion d'écosystème industriel.

D'après Robert Frosch et Nicholas Gallopoulos ; "Des stratégies industrielles viables" ; in Scientific American, septembre 1989.

Métabolisme industriel ou territorial

L'analyse du métabolisme industriel consiste à établir des bilans de masse en estimant les flux et les stocks de matière et d'énergie traversant une entreprise ou un système industriel donné, afin d'avoir une vision globale de son fonctionnement grâce à une représentation graphique et chiffrée. Le métabolisme territorial s'applique à un périmètre géographique selon les mêmes principes.

Orée[8]

ORÉE, association multi-acteurs, créée en 1992, rassemble 150 entreprises et collectivités territoriales, pour développer une réflexion commune sur les meilleures pratiques environnementales et mettre en œuvre des outils pratiques pour une gestion intégrée de l'environnement à l'échelle des territoires.

[8] Références en écologie industrielle, publications, et glossaire : http://www.oree.org/ecologie-industrielle-territoriale/presentation.html#R%C3%A9f%C3%A9rences%20EIT

Depuis près d'une dizaine d'années ORÉE œuvre pour favoriser le déploiement de l'écologie industrielle et territoriale (EIT). L'expertise d'ORÉE se traduit par l'animation du Groupe de travail Economie circulaire du Territoire, qui a déjà donné lieu à plusieurs guides et publications, qui s'adressent tant aux collectivités qu'aux responsables d'entreprises.

Symbiose industrielle

Par analogie aux écosystèmes naturels, une symbiose industrielle désigne des relations inter-entreprises fondées sur des partenariats durables et réciproquement profitables. Elle est définie comme "faisant partie du champ émergent de l'écologie industrielle et exigeant une attention résolue portée sur les flux de matière et d'énergie au sein des économies locales et régionales. La symbiose industrielle engage [...] des échanges physiques de matière, d'énergie, d'eau et/ou de sous-produits. La clé de la symbiose industrielle est la collaboration et les oppportunités de synergies offerts par la proximité géographique".

D'après Chertow M., Industrial Symbiosis : Literrature and Taxonomy, Annual Reviw of Energie and the Environment.

Le rapport de l'atelier 3 : Déchetteries/Ressourceries

Animateur et rapporteur : Christophe Felzine

Question posée : « Quelle organisation globale pourrait permettre d'associer déchetteries et ressourceries ? ».

(Retranscription de l'enregistrement)

Voici deux éclairage concernant les activités pilotées par les déchèteries :

1. Eclairage Fiscal : l'augmentation des charges financières de ce type d'équipement porte sur les collectivités, du fait qu'on est sur les déchetteries sur des volumes qui ne baisseront pas,
2. Eclairage Evolution règlementaire et liée, du fait de la Loi AGEC notamment.
   Du fait de cette Loi AGEC, on voit aujourd'hui que si un acteur de l'ESS veut agir, la collectivité doit lui permettre d'accéder au réemploi en déchetterie. Elle doit aider et faciliter. On voit bien qu'il y a une incitation globale et une trajectoire fixée pour que ce genre d'opération se mette en œuvre.

La question est : comment rendre cela concret ?

Il apparait qu'une manière de mettre en œuvre ce type d'activité serait

1/ de prévoir dans les déchetteries du territoire un espace dédié à l'accueil et l'accompagnement des citoyens qui viennent pour déposer ce qui à priori est un déchet, mais qui ne l'est pas forcément, de manière à réutiliser les quantités réemployables et réparables, immédiatement, et exhaustivement, dans 100% des déchetteries,

2/ de pouvoir organiser un système de rapatriement vers un lieu plus central qui pourrait être aussi une déchetterie sur un emplacement pertinent, stratégiquement bien défini, qui n'est pas forcément au chef-lieu, mais qui serait en terme de logistique très pertinent. Ce lieu aurait des opérations complémentaires de

- Réparation
- Remise en état,
- Commercialisation des objets qui seraient, du coup, issu de cette fonction, en vue de l'alimentation d'un magasin spécialisé dans le *retail* (vente au détail), des objets de seconde main, ce qui permettra d'allonger la durée de vie du produit, sachant que typiquement, dans une déchèterie, la réalité de ce que l'on trouve dans les bennes, il y a une quantité non-négligeable d'objets qui peuvent être de nouveau utilisables, ou utilisés.

Cela permet ensuite de prévoir des actions en faveur de la formation, ou du moins de la sensibilisation des citoyens, qui pourraient participer à la réparation eux-mêmes, par exemple, apprendre à réparer sa cafetière, ou ce genre de choses. On a ici en plus la chance d'avoir un campus avec des personnes qui réfléchissent en terme d'hygiène, sécurité et environnement, on pourrait imaginer organiser des master class sur site, parce que le lieu le permettrait, d'accueillir une démarche d'écologie industrielle, et pourquoi pas une « Matériauthèque « ? Il y a à Chalandry-Elaire un site dédié à la récupération des déchets pro, notamment les déchets du bâtiment.

Des réflexions sont à mener, en parallèle, autour de toutes ces activités avec la CAPEB, sur les déchets du bâtiment.

Les questions de fond sont les suivantes :

- Quel est le foncier disponible pour cela ?

- Est-ce que la disposition des déchetteries peut permettre d'organiser cette séparation des flux ?

- Quelle est la pertinence de ce type d'opérations qui doit avoir un sens logique à l'échelle d'un territoire qui est souvent plus grand que celui d'une collectivité type EPCI qui porte sa compétence ?.

  C'est aussi en termes de logistique, quelque chose d'important à envisager. A partir du moment où les échelles de traitement sont au-delà des échelles d'EPCI, il faut bien réfléchir aux outils. Quels sont les outils comparables, à quelques km d'écart, même si c'est sur 2 territoires différents ?

- Quels outils de communication sont à développer autour de ces principes-là ? Il faut absolument insister sur l'information, la sensibilisation et la formation des publics sur la possibilité avant d'aller en déchetterie, d'alimenter des « Lieux ressources » que sont les ressourceries ou l'on répare. Il s'agit de renforcer la communication autour de ces thèmes.

- Quelle fiscalité, ou incitations financières pour que les gens favorisent d'abord la réparation et le réemploi, avant d'aller vers une solution de déchèterie ?

  La Finlande ou la Suede[9] sont des exemples inspirants : la TVA est différentes sur ce type d'opération. Par exemple la TVA appliquée sur des objets de seconde main est inférieure à celle du neuf.

Conclusion : en synthèse

- Mailler le territoire avec des pôles permettant en déchetterie de séparer les véritables déchets des objets réemployables,

- Puis centraliser vers un lieu dit « Ecopole » qui permettrait de mettre en œuvre des fonctions de réparations, des réemplois, et de commercialisation.

- Définir qui prend l'initiative : un opérateur public ? Quel opérateur privé pourrait se coupler à cela ?
  En effet, je précise, pour être de la famille, que les structures d'économie sociale et solidaire et notamment les associations d'insertion disposent aujourd'hui de facilité d'accès et de financement par l'Etat qui verrait bien ce type de structure s'impliquer sur ce sujet.
  Pour donner un chiffre parlant, la ressourcerie que je dirige, et qui s'appelle Bell'Occas, sur les Ardennes, c'est 100 salariés, c'est donc un impact social non négligeable.

[9] Suèce , XXX

Les minutes de l'atelier 3

Comment implanter un ressourcerie sur le même site qu'une déchèterie ?

Quel lieu de formation pour le citoyen (DIY) ?

Associer des services de collecte à domicile ?

Qui prends l'initiative (Public ou privé) ?

Quelles incitations financière pour favoriser le dépôt en Ressourcerie ?

Quelle structuration des Déchetteries/Ressourceries en fonction de l'organisation territoriale ?

Quel volet de communication ?

A l'arrivée sur le site : REMPLOI ? VALORISATION ?

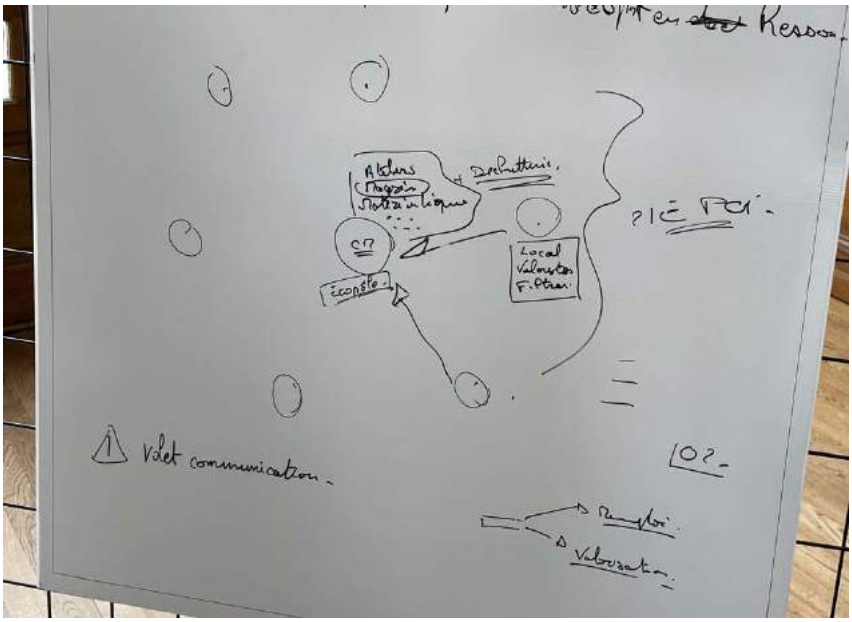

Dialogues de l'Atelier 3 avec Christophe FELZINE, dans le 2ème Groupe avec M. Marc WATTY et Sebastien TUFFERY :

« Dans les déchetteries, plus de 1600 tonnes (mille six cent tonnes) d'objets métalliques, comme des vélos, des meubles, des appareils électroménagers, des objets divers et variés, partent à la benne, alors qu'ils sont complètement réutilisables, réemployables ». C'est ce qu'indique la Loi AGEP. C'est-à-dire que doivent se mettre en œuvre **tous les systèmes permettant la réparation, le réemploi, la réutilisation, de tous les objets qui ne sont pas hors d'usage. TOUT**.

Decathlon reprend les vélos contre bon d'achat. L'idée est de dire : « Comment, sur un territoire, organise-t-on ce service à la population, au travers des installations existantes qui s'appellent les déchèteries ? » Celui qui vient à la déchetterie vient lui-même alimenter en objets.

Quand quelqu'un vient visiter Bell'Occas, il trouve de tout, puisque de toute façon dans le magasin, tout se vend. Il y a toujours un acheteur pour ce qu'on remet en magasin, quasiment, exhaustivement. Sur 100 tonnes rentrante à Bell'Occas, il n'y en a que 1,78 tonne qui parte à Eteignère, en déchet ultime. Et là nous sommes confrontés aux personnes qui ont le réflexe de dire : « Je veux m'en débarrasser, venez le chercher ! ». Nous avons un doublon avec ceux qui n'ont pas ce réflexe-là, et qui vont à la déchetterie avec.

Question : « Aujourd'hui, est-ce que la communication serait à développer sur ce qui aujourd'hui est réalisable par rapport à ce qu'on constate, cela éviterait aussi d'aller dans une déchetterie, au lieu d'aller dans une ressourcerie qui identifierai ce qui est réutilisable ? »

Réponse de CF

« Il y a déjà effectivement cette question de la communication. Il se trouve que je porte une déchetterie, on pourrait imaginer qu'elle ne soit pas portée par nous, mais qu'elle soit portée par Emmaüs, ou que ce soit un besoin émergent, lorsqu'il n'y a pas d'opérateur. Oui, il y a un gros travail à faire du fait que les gens peuvent faire un apport volontaire d'objets, ou simplement nous appeler, mais il y a plein de trous dans la raquette. C'est-à-dire qu'il y a plein de choses qui nous échappent. Et je reviens sur le fait que la loi pose dans le prolongement de la Loi AGEC et dans le Code des Collectivités l'obligation pour les collectivités de mettre en place les solutions de réemploi sur les déchetteries, à la demande des opérateurs qui se signalent. Donc on va vers le filtre à l'entrée de la déchetterie

- Pour ouvrir le coffre
- Regarder tout ce qui est réparable, réutilisable, et ça, on le sort.
- Et on l'amène vers les endroits qui vont se charger de cela.

Donc : comment cette réponse-là s'articule et s'imagine ?

Inscription d'un projet global sur les « déchets=ressources » sur le SCOT Nord et SCOT Sud des Ardennes ?

Les matériaux de l'atelier 3 : L'exemple inspirant d'Evin Malmaison et l'Ecopole de Bordeaux

Exemple inspirant d'Evin Malmaison : une ressourcerie couplée à une décheterie :

Comme on le voir sur le plan, la ressourcerie se trouve sur le même site que la déchèterie, ce qui permet de réaliser le cheminement réfléchi en atelier, à savoir : donner le maximum d'objets à la ressourcerie, avant de passer à la décheterie.

La Ressourcerie : un tremplin vers l'emploi

La Ressourcerie récupère les objets en bon état de marche ou réparables dont les habitants souhaitent se séparer.

Une fois collectés, les meubles, vêtements, vaisselle, livres, jouets, articles de sport ou de loisir, électroménager, déco... sont triés, contrôlés et si besoin nettoyés et réparés pour être ensuite revendus à très bas prix dans les magasins.

Cet outil de traitement des déchets donne une seconde vie aux objets dont les propriétaires souhaitent se débarrasser, tout en favorisant l'insertion par l'emploi.

Sont ainsi rénovés et reproposés en vente, à des prix très bas.

Sur le territoire du SYMEVAD, il existe actuellement une Ressourcerie et 3 magasins qui sont exploités par l'association Dynamique Insertion Emploi (DIE).

Elle a pour objet l'insertion socio-professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. **40 personnes en insertion travaillent à la Ressourcerie, encadrées par 8 personnes en poste fixe.**

Au moins 16 métiers différents sont ainsi proposés dans le cadre de l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) pour permettre au territoire d'offrir une alternative au décrochage social.

Les autres unités du SYMEVAD :

Les déchèteries

Le Centre de tri des emballages

Le centre de compostage des végétaux

Unité de Tri Valorisation Matière et Energie (TVME)

Source : https://www.symevad.org/valoriser-mes-dechets/la-ressourcerie

Une visite de ces installations par une délégation d'Ardenne Métrpole (voir des partenaires concernés du département des Ardennes) serait fructueux pour inventer pour le territoire des Ardennes un modèle adapté de « Ressourcerie couplée à une déchèterie ».

L'exemple inspirant de l'Ecopôle de Bordeaux

Écopôle, Zone d'Activité Economique d'un genre nouveau, regroupera des entreprises spécialisées dans les éco-activités ou toute activité impliquée dans l'économie locale durable.

Dès son origine, le projet Écopoles'imagine comme atypique. Issu d'une étude documentée d'éco- citoyens locaux soucieux d'optimiser leurs activités, de mutualiser les services transversaux (secrétariat, équipement de reprographie...) et de vivre ensemble l'aventure entrepreneuriale. L'Écopole Périgord Aquitaine est un bel exemple de coopération de la société civile et des pouvoirs publics. Convaincue de la modernité et de la pertinence du projet, la Communauté de Communes de Montaigne-Montravel et Gurçon fera naître cette ***Zone d'Activités Économiques labellisée Pôle d'Excellence Rurale 20***14

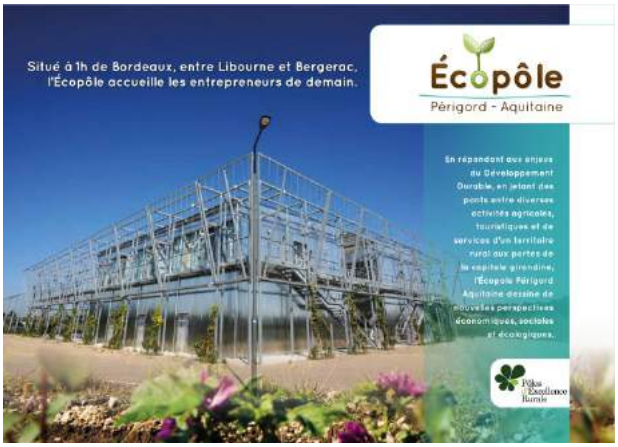

Source : https://www.ecopoleaquitaine.fr/le-concept

Cette zone est conçue autour du cœur d'Écopôle, bâtiment exemplaire, comme un organisme évolutif et dynamique.Elle est un lieu d'échange ouvert au territoire qui l'accueille et **contribue activement à son développement**, tant économique que social et environnemental.

La zone Écopôle fait le pari de renverser les usages traditionnels dévolus aux Zones d'activité classiques. Le parti pris est de concevoir l'Ecopôle tel un cœur de village où les visiteurs découvrent les activités tout en prenant du plaisir à se promener dans un environnement apaisé, serein, par un cheminement qui dessert chaque espace.

Les principaux points du programme sont les suivants :

- Deux salles de réunion (pouvant se fondre en une seule) jusqu'à 80 personnes
- Télécentre géré par le Conseil Départemental via sa SPL et intégré au Cœur d'Écopole (accueil des télétravailleurs en co-working, avec fibre haut débit, dalles LCD, boitiers E-Sync, …)
- 4 ateliers de 50m2 et 4 entrepôts locatifs.
- des prestations logistiques à la carte (restauration, secrétariat)
- Tout autour du Cœur d'Écopôle sont répartis les 13 lots constructibles de la ZAE. De 1201 à 3807m2 divisibles (3ha au total

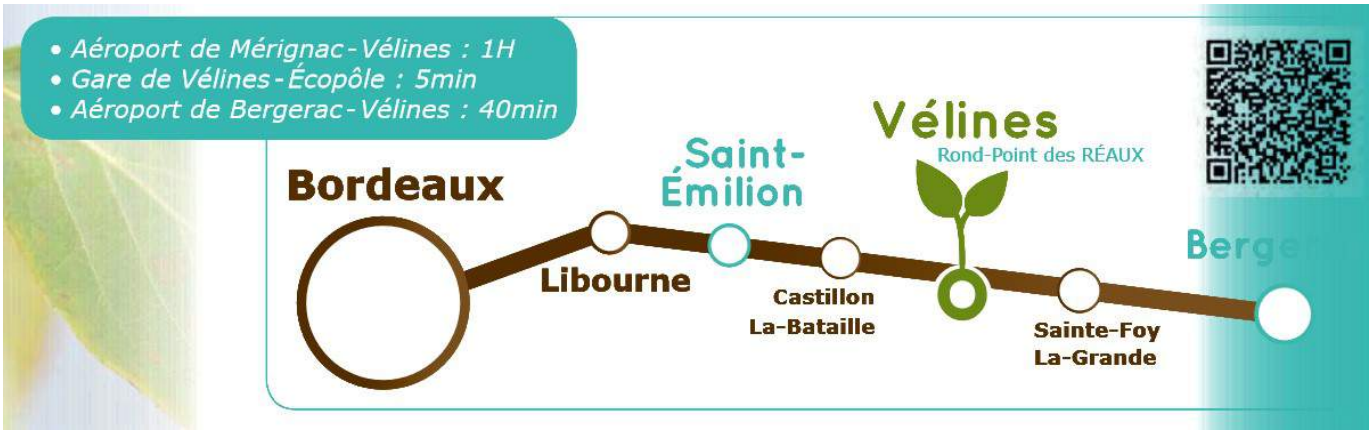

Glossaire Atelier 3 :

Déchets

> Dans le monde, en 2015, sept à dix milliards de tonnes de déchets urbains ont été produites[3]. Selon le PNUE, en Asie-Pacifique, 90 % des déchets solides urbains finissent en décharge sauvage et ils sont une des premières sources de maladies. À Bombay, plus de 12 % des déchets solides urbains sont brûlés en pleine ville ou en dépotoirs, polluant gravement l'air et le sol[3]. Dans le monde, 64 millions de personnes subissent la pollution de cinquante des plus grandes décharges[3] ; en Europe, la quantité de déchets continue à croître et les experts estiment que le volume de déchets urbains pourrait encore doubler en Asie et Afrique en 15 à 20 ans[3]. 99 % des ressources prélevées dans la nature sont reléguées au rang de déchet en moins de 42 jours[4]. D'autres déchets sont abandonnés dans la rue ou dans la nature.
>
> Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9chet

Définition juridique du déchet :

La directive 2008/98/CE identifie trois espèces de déchets[36] :

1. les *déchets*, ou « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire » ;
2. les *déchets dangereux* désignant « tout déchet qui présente une ou plusieurs des propriétés dangereuses énumérées à l'annexe III » ;
3. les *biodéchets* : « les déchets biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine issus des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires ».

L'article 6 de la directive 2008/98/CE permet que certains déchets (substance ou objet) - après avoir subi une opération de valorisation ou de recyclage - puissent redevenir des produits... à quatre conditions (conditions cumulatives)[55,56] :

1. la substance ou l'objet est couramment utilisé à des fins spécifiques, et
2. il existe un marché ou une demande pour une telle substance ou un tel objet, et
3. la substance ou l'objet remplit les exigences techniques aux fins spécifiques et respecte la législation et les normes applicables aux produits, et
4. l'utilisation de la substance ou de l'objet n'aura pas d'effets globaux nocifs pour l'environnement ou la santé humaine.

Un déchet valorisé peut quitter le statut de déchet si son utilisation a un impact plus important sur l'environnement que le produit dont il est issu[57].

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9chet

Déchèterie

Le Larousse indique : « Endroit où l'on peut déposer les déchets ménagers encombrants ou susceptibles d'être recyclés. (Au Québec, on dit écocentre.) ». On note l'ambigüité et le flou de la définition du déchet : à partir de quand un objet a-t-il le statut de déchet ? S'il est recyclé, il n'est pas encore un déchet. C'est pourquoi il convient désormais dans une perspective d'économie perma-circulaire de bien distinguer dans les déchetteries, recycleries et ressourcerie le moment ou l'objet devient déchet réglementairement.

Recycleries

> Les recycleries poursuivent les mêmes objectifs de réemploi que les ressourceries, mais elles se distinguent par le fait qu'elles peuvent être monofilières, c'est-à-dire être spécialisées dans la collecte d'un type de bien (de jouets ou matériaux par exemple). Le terme recyclerie est également utilisé pour désigner des structures de réemploi multi-filières non adhérentes au Réseau National des Ressourceries
>
> Source : https://www.cci.fr/actualites/ressourceries-et-recycleries

Ressourcerie

Les ressourceries sont un ***Label déposé*** pour empêcher une utilisation commerciale qui dénature le projet.

Voici la définition du réseau national des ressourceries:

Depuis le 26 septembre 2000 , plus de 160 acteurs de terrain (175 en 2021), structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et collectivités territoriales confondues, se sont regroupés en France pour former le Réseau national des Ressourceries.

- L'objectif de ces acteurs est le développement d'une activité de réemploi/réutilisation sur leurs territoires. L'activité des Ressourceries c'est à la fois donner une seconde vie **collecter**, **trier**, réparer, réemployer/ réutiliser ou recycler des déchets.
- Quand à cela s'ajoute la promotion de comportements éco-citoyens , nous pouvons parler d'un service de Ressourcerie.

Qu'elle soit en coopérative, en association, en régie, en A.C.I. (Atelier Chantier d'Insertion), en E.I. (Entreprise d'Insertion) ou encore en E.S.A.T. (Établissement de Service d'Aide par le Travail), chacune de ces Ressourceries développe son activité en donnant **une priorité à l'Homme, à l'environnement et à l'emploi local**.

Source : https://ressourceries.info/?IiI (Réseau national des ressourceries)

« Créer une synergie de compétences et de moyens pour la professionnalisation, la formation et la représentation des Ressourceries, mais aussi la sensibilisation à l'environnement et la réduction des déchets »

Les ressourceries ont 4 fonctions :

1. **la collecte : DEA, D3E, TLC, DAE …**
2. **la valorisation :** Le tri, le contrôle, le nettoyage, la réparation de ces objets … envoi en filières REP …
3. **La vente :** vente directe sans distinction des publics des objets à faible prix …
4. **La sensibilisation à l'environnement :** auprès de tous les habitants, consommateurs, usagers, clients…

Comment créer une ressourcerie ?

Afin de développer au mieux le projet de Ressourcerie, il est primordial de maîtriser son concept basé sur les 4 fonctions (collecte, valorisation, vente et sensibilisation à l'environnement) et le principe des 3R : priorité à la Réduction des déchets, au Réemploi puis au Recyclage.

Des échanges avec l'équipe du Réseau des Ressourceries permettront au porteur de projet de se rendre compte de la diversité de fonctionnement des Ressourceries tout en suivant certaines règles communes définies par le concept, la Charte ou encore le Règlement Intérieur des Ressourceries.

Le porteur de projet doit s'approprier la thématique « prévention et gestion des déchets » et ses impacts sur l'environnement, et doit aussi maîtriser le vocabulaire, le fonctionnement des filières à Responsabilité Élargie des Producteurs* (REP)… De la même façon, il lui est nécessaire de bien comprendre l'articulation et le rôle des différents

acteurs investis sur la thématique « déchets » que sont : l'Union Européenne, le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, le Conseil régional, le Conseil départemental, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les communes, etc.

Des visites de Ressourceries sont également préconisées pour visualiser et découvrir concrètement la Ressourcerie (en termes de moyens, d'activités et de diversité). La rencontre avec des responsables ayant été eux mêmes porteurs de projet est enrichissante pour bénéficier de leurs transferts d'expériences.

Carte de France des ressourceries

Le Réseau compte à ce jour **175 adhérents.**

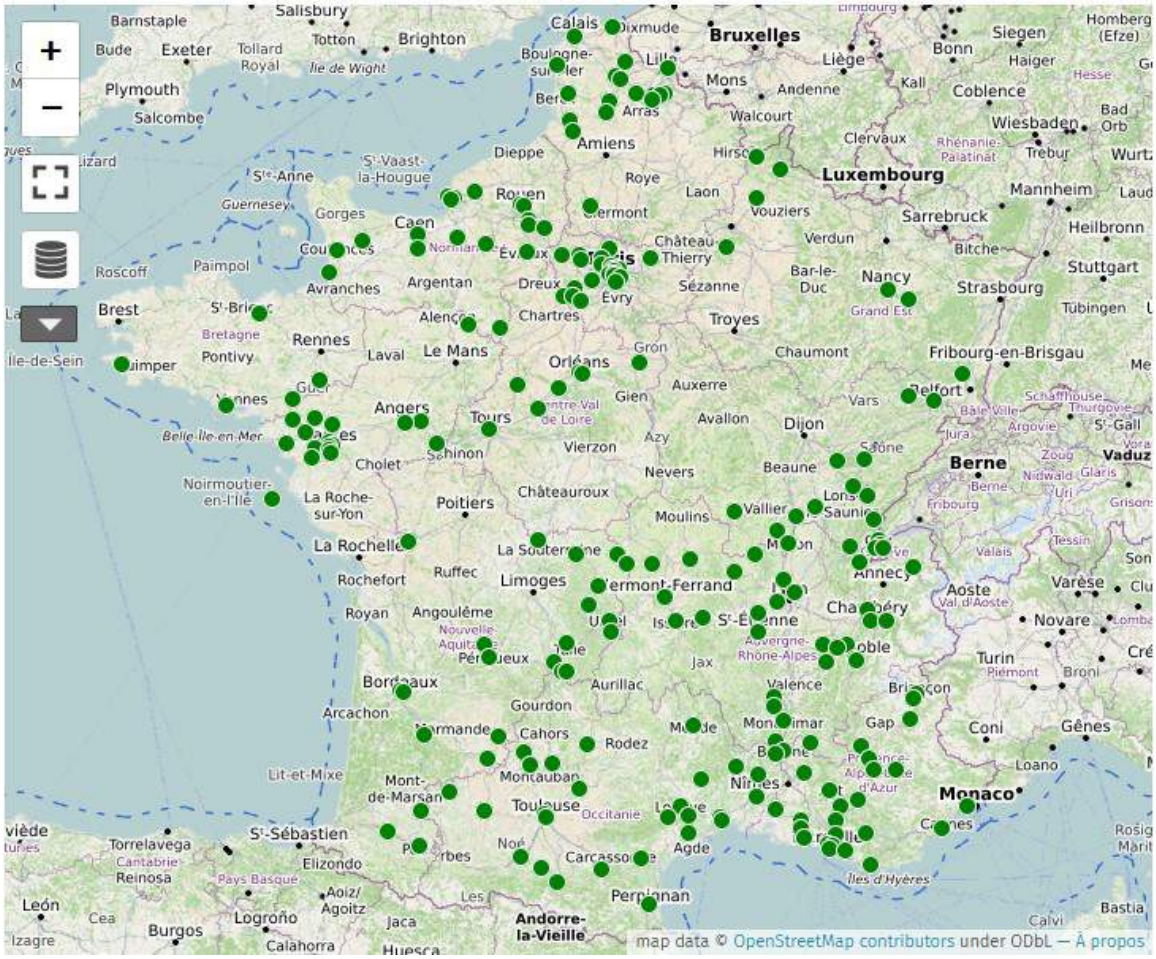

Source : https://ressourceries.info/?PagePrincipale

On observe que les ressourceries du Grand-Est sont très peu nombreuses par rapport au sud de la France. Il n'y en a que 7 (dont 4 sites de la même structure Bell'Occas) qui sont les suivantes :

1- BELL'OCCAS, 19 ROUTE DE ROCROI - MON IDEE, 08260 AUVILLERS LES FORGES
03 24 54 57 34 site internet : http://belloccas.fr
2- BELL'OCCAS 9 RUE DU PETIT BOIS 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
03 24 33 25 83 http://belloccas.fr
3- BELL'OCCAS 29 AVENUE DE SAINT-JULIEN 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
03 10 07 02 03 http://belloccas.fr
4- BELL'OCCAS 37 AVENUE GAMBETTA 08300 RETHEL
03 24 39 75 07 http://belloccas.fr
5- ENRESO 51 / RECUP'R 184 CHEMIN DES BAS JARDINS 51530 DIZY
06 59 49 64 11 https://fr-fr.facebook.com/ressourcerierecupR/
6- LA BENNE IDEE (EN PROJET) 16 AVENUE DE LA MALGRANGE 54140 JARVILLE-LA-MALGRANGE
http://labenneidee.fr
7- RECYCLUNE 6 RUE DU COQ 54300 LUNEVILLE
07 67 27 96 79 http://recyclune.com
8- DEFI RESSOURCERIE 25 ROUTE D'ISSENHEIM 68360 SOULTZ HAUT RHIN
03 9 76 83 93 https://www.facebook.com/defiensemblier68/

Les 4 implantations de Bell'Occas sur les Ardennes lui donne de fait une dimension départementale.

Les Ressourceries de la région PACA (24au total) se sont organisées en association (https://ressourceriespaca.fr/). Cette association a développé des ressources pour créer de nouvelles ressourceries (voir DOC, *PACA guide de 85 p.*)

La CORSE a un projet de développement de ressourceries sur tout le territoire départemental, démarche soutenue par l'ADEME en 2019 (Voir DOC, At3, *Corse*)

REEMPLOI opération par laquelle un produit est donné par son propriétaire à un tiers qui lui donnera une seconde vie. Contrairement à la réutilisation, le produit garde son statut initial et ne devient à aucun moment un déchet. Ce n'est donc pas un mode de traitement, mais une composante de la prévention des déchets.

REUTILISATION opération en plusieurs étapes qui s'amorce lorsque le propriétaire d'un bien s'en défait sans le remettre directement à une structure du réemploi : le bien prend alors le statut de déchet. Il subit ensuite une opération de traitement des déchets appelée « préparation en vue de la réutilisation » lui permettant de retrouver son statut de produit. Il peut alors bénéficier à un détenteur qui lui donnera une seconde vie.

REPARATION ce terme est utilisé dans son sens commun de remise en état d'un bien. Il est également coté dans le code de l'environnement pour l'étape de préparation à la réutilisation comme opération permettant la réutilisation d'un bien

Echelle de Lansink : L'Echelle de Lansink est une norme reconnue dans le domaine de la gestion des déchets. Elle porte le nom du politicien néerlandais Ad Lansink, qui a déposé une motion en faveur de cette méthode auprès du parlement néerlandais en 1979. Les autorités européennes s'en sont ensuite inspirées pour leur politique de déchets (voir le rapport de l'atelier 1 ci-dessus)

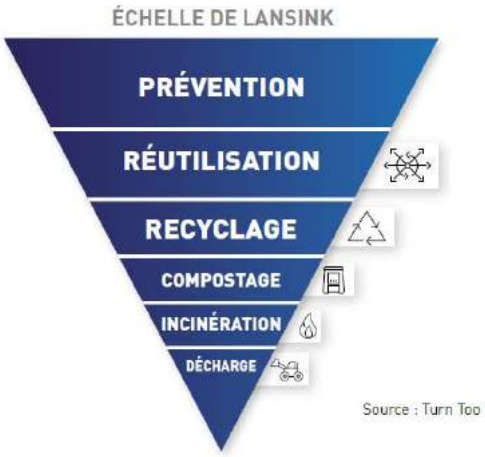

Source : https://www.iew.be/dechets-il-y-a-valorisation-et-valorisation/

Chiffonniers

Avant l'industrialisation massive, et jusqu'au XXème siècle, les déchets étaient ramassés par les chiffonniers. Un chiffonnier est une personne dont le métier consiste à passer dans les villes et villages pour racheter des choses usagées et les revendre à des entreprises de transformation. Ils ont existé en France jusqu'en 1960 (les chiffonniers d'Emmaüs). Ils font de l'économie circulaire, avant même que la notion soit définie. Baptiste Montsaingeon dit d'eux, en conclusion de son ouvrage *Homo Detritus* : *« Les chiffonniers invitent à considérer les déchets comme les supports d'une action collective critique. Ils forcent à penser le renouveau d'une certaine économie du don : collectifs de brocilage, de réparation en tous genres, fêtes de la gratuité, mais également engouement pour le réemploi, la « récup », ou même réinvention du glanage en ville. Ces chemins de création (…) tracent les contours d'une éthique du soin ».*

Poubelle

Préfet Poubelle, Arrêtés Poubelle … le nom du Préfet Poubelle est devenu un nom commun. Il aura fallu 50 ans pour mettre en place les poubelles préconisées, et faire passer l'idée d'un récipient permettant de récolter les « déchets ».

Le rapport de l'atelier 4 : Comment assurer la réussite des tarifications incitatives ?

Animateur : Jérôme Castello

Rapporteur : Philippe Laplace

(Retranscription de l'enregistrement)

J'étais à l'atelier déchetterie, puis j'ai attaqué l'atelier « Comment assurer la réussite des tarifications incitatives ? ». Nous avons fait une synthèse. Comment assurer la réussite des tarifications incitatives ?

- En assurant une bonne communication aux usagers, ou élus locaux, ou les deux,
- Prévoir des atténuations financières, mais pas seulement : il y a aussi des sanctions financières
- Ensuite donner des moyens aux usagers, pour le compostage, bornes de matériaux (verres, …),
- Concertation
- Contrôle, ou possibilité de sanctions (plus positif et plus souple que sanction tout court)
- Idée de faire comme Lunéville[10] (ville moyenne de 20 000 hab.), faire un exemple sur un quartier, c'est compliqué avec les finances publiques, faire partager les habitants/usagers sur un type de tarification, leur donner la parole, et leur donner la possibilité de réajuster en fonction des remarques. Qui mieux que le quartier peut expliquer aux quartiers voisins les bons côtés de la tarification ? parler de l'expérience, pour ensuite prendre une décision globale ?
- …

Nous en avons exprimé cela sous forme d'un logigramme, car il y a un sens à tout cela, voici les étapes de ce logigramme :

Les étapes du logigramme :

1 - La première chose dans tout cela est d'expliquer aux usagers ce que sont les déchets, le contenu, les quantités, …

2 – Mener une concertation, entre industriels, usagers, et élus locaux, pour que tout le monde parle d'une même voix,

3 – Ensuite, en parallèle, pour les incitations financières, et du bon usage, on rentre dans le schéma de fonctionnement du quartier, et en parallèle, on donne les moyens aux usagers de pouvoir le faire,

4 – organiser un déploiement progressif (voir les exemples de quartiers[11])

5 – Contrôle (quantification ?), et possibilité de sanctions : est-ce bien fait ? N'est-ce pas bien fait ?

(calcul de la moins value ?)

[10] A Lunéville, il a été décidé d'appliquer à compter du 1er janvier 2019 un régime unique de tarification ou de redevance incitative sur les 43 communes de la CCTLB. Cela devrait conduire à de très hautes performances en matière de tri et de valorisation de nos déchets, et par conséquent, à des baisses significatives du coût de ce service essentiel à nos concitoyens.Un bureau d'études accompagne la collectivité dans la mise en œuvre de cette politique résolument environnementale.
http://www.delunevilleabaccarat.fr/lettre_du_tri36_web.pdf
La compréhension n'a pas été immédiate, et a nécessité une communication parfois houleuse, comme lors de la première réunion publique. Un collectif s'est même appelé « Insupportable ».
https://www.estrepublicain.fr/edition-de-luneville/2019/01/17/luneville-une-premiere-reunion-publique-houleuse-autour-de-la-mise-en-place-de-la-redevance-incitative-des-ordures-menageres
Voir sur YOU TUBE : https://www.youtube.com/watch?v=3yOhKZcAK0Y
et aussi https://www.youtube.com/watch?v=TtA7l-YA-o8

[11] Pour des exemples de quartiers, voir (non exhaustif, il y a aussi le Grand Besançon, département du Lot, …):

- Tarification incitative à Chantilly : https://www.youtube.com/watch?v=QgecrlrhUpo
- Tarification incitative en Vendée : https://www.youtube.com/watch?v=CTOP9TEF6Ao (très pédagogique) baisse de 37% des OM dans les 9 collectivités adhérentes. Succès reconnu au niveau national.
- Tarification incitative sur La Roche sur Yon : https://www.youtube.com/watch?v=9c6GEThhB2Q (baisse de 20%)

Les minutes de l'atelier 4

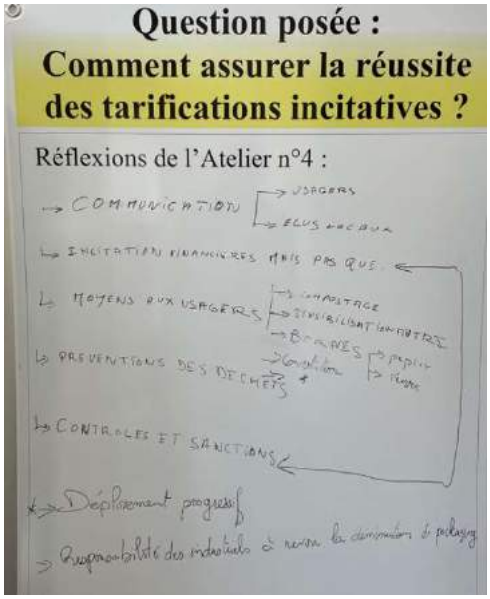

REFLEXIONS DE L'ATELIER 4 :

- Communication (usagers, élus locaux)
- Incitation financières, mais pas que …
  - Moyens aux usagers
  - Prévention des déchets
  - Contrôles et sanctions
- Déploiement progressif
- Responsabilité des industriels à revoir les diminutions de packaging

Les matériaux de l'atelier 4

L ;ADEME a réalisé des documents clés importants sur ce thème, notamment sa brochure sur les effets de la tarification incitative intitulée « Déchets ménagers : efficacité de la tarification incitative ».

Une mesure d'autant plus efficace si elle est combinée avec d'autres mesures de réduction

Comme le rappelle l'étude TI AMO, la littérature scientifique est unanime sur les résultats de la tarification incitative : **celle-ci a pour effet de diminuer les ordures ménagères résiduelles (OMR) et d'augmenter le tri**. Selon une autre étude de l'Ademe [2], en 2015, près de la moitié des collectivités qui sont passées en tarification incitative ont connu une réduction des OMR comprise entre 30 % et 50 %.

Au regard de l'ensemble des déchets gérés par les collectivités locales (les déchets ménagers et assimilés, DMA), les effets, s'ils sont moins importants, restent visibles : l'ADEME a ainsi observé que 88 % des collectivités ayant mis en place la tarification incitative (sur un échantillon de 75 collectivités) avaient vu leur production de DMA diminuer. En moyenne, selon l'étude du Commissariat général au développement durable [3], **la collecte de l'ensemble des DMA recule de 50 kg par habitant l'année suivant la mise en place de la tarification incitative**.

Source : https://www.zerowastefrance.org/tarification-incitative-outil-politique-ambitieuse-prevention/

Ce texte fait référence au rapport le plus récent et le plus complet sur ce thème difficile intitulé :

Tarification incitative : acteurs, modalités et obstacles RAPPORT FINAL, publié par l'ADEME, Avril 2021, 224 pages. Disponible sur Internet à l'adresse :

https://hal.inrae.fr/hal-03213372/document

Transparence et communication, les clés du succès de mise en oeuvre de la TI

L'étude TI AMO insiste également sur les enjeux de communication pour faciliter le bon déroulement des projets de TI. L'une des remarques le plus souvent émises par les acteur·trices interrogé·es est que le passage à la TI "n'est pas quelque chose qui va de soi", que ce soit pour les élu·es, les technicien·nes, les associations ou les usager·ères. La communication peut notamment contribuer à ce que **ces changements ne soient pas vécus comme une réduction du service** mais plutôt comme une évolution maîtrisée, voire proposant des améliorations (plus d'accompagnement à la prévention, un lien renforcé avec les usager·ères). Il est important de ne pas donner aux usager·ères l'impression que la TI est un objectif en soi, mais mettre plutôt l'accent sur les effets attendus.

En amont, le fait d'**assurer une concertation avec les usager·ères** facilite également la mise en place des ces changements (au moment des études de faisabilité, pour prendre en compte leurs attentes et questionnements dans l'élaboration des modalités). L'étude TI AMO souligne qu'opter pour des **grilles tarifaires les plus simples et lisibles possibles** permet de limiter un grand nombre d'incompréhensions et de tensions.

L'étude recommande aussi de maintenir une **communication dans le temps pour pérenniser les effets** de la TI, via des bilans réguliers de l'évolution de la production de déchets sur le territoire, et la mise en place d'outils de retour d'information individualisé aux usager·ères. Ce retour d'information est un réel enjeu pour les territoires en TEOMI, qui, en tant que taxe, est facturée annuellement aux propriétaires fonciers et apparaît de manière très peu détaillée parmi les charges que payent les locataires. Il est donc essentiel que tous·tes les habitant·es puissent avoir accès à ce retour d'information sur les déchets, de façon régulière, pour prendre conscience de leur production et adapter leur consommation et gestes de tri en fonction.

Source : https://www.zerowastefrance.org/tarification-incitative-outil-politique-ambitieuse-prevention/

L'étude mise en référence est la suivante : https://hal.inrae.fr/hal-03213372/document (citée page précédente)

La place de la tarification incitative en France

Au début de l'année 2009, la tarification incitative (concrétisée dans le cadre d'une REOM incitative) était appliquée dans une trentaine de collectivités couvrant environ 600 000 habitants.

Au 1er janvier 2021, 200 collectivités supplémentaires (représentant plus de 6 millions d'habitants) ont mis en œuvre une TI (par la REOM ou par la TEOM).

En moyenne, la mise en place de la redevance incitative permet de :

- réduire de 41 % la quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR) ;
- augmenter de 30 % la collecte des emballages et papiers ;
- réduire de 8 % la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA).

Les premiers retours d'expérience de TEOM incitative montrent des évolutions moins importantes :

- réduction de 8 % des OMR ;
- augmentation de 9 % des emballages et papiers et stabilisation des DMA.

Source : ADEME : https://expertises.ademe.fr/dossier/modes-financement-service-public-gestion-dechets/tarification-incitative-ti

La Redevance Incitative (RI) peur être soit une Taxe (TEOMi), soit une Redevance (REOMi). Voici un tableau qui permet de bien cerner les différences entre la Taxe et la Redevance.

Taxe ou redevance ?

	TEOM Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	REOM Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
Statut	Taxe	Redevance pour service rendu
Assiette	Valeur locative cadastrale	Au choix de la collectivité
Redevables	Propriétaires (particuliers et entreprises), avec répercussion dans les charges	Occupants (particuliers et entreprises)
Collecté par	Le Trésor public (collecte facturée 8 % du produit)	Les collectivités locales
Budget équilibré	Pas d'obligation	Obligatoire
Population couverte (2011)	86 %	11 % (surtout rurale)
Possibilité d'introduire un critère de volume (incitatif)	TEOMi possible depuis 2012	REOMi possible depuis la création de la REOM (1976)
Répercussion du coût du service rendu	Souvent incomplète, peu visible et non individualisée (sauf TEOMi)	Complète, plutôt visible ; pas forcément individualisée

Le glossaire de l'atelier 4 :

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
BOM : Benne de collecte des ordures ménagères
CC : Communauté de Communes
CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières
CDIF : Centre des Impôts Fonciers
CE : Conteneur enterré
CFP : Centre des Finances Publiques local
CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
COPIL : COmité de PILotage
CSE : Conteneur semi-enterré
DDFiP : Direction Départementale des Finances Publiques
DGFiP : Direction Générale des Finances Publiques
DR : Délégation Régionale
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
ETP : Équivalent Temps Plein
MAJIC : Mise À Jour des Informations Cadastrales
PAP : Porte-à-porte
PAV : Point d'apport volontaire
PEV : Partie d'Evaluation
PF : Part Fixe
PV : Part Variable
REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
RI : Redevance Incitative
RS : Redevance Spéciale
SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
SIRTOM : Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative
TF : Taxe Foncière
TH : Taxe d'Habitation
TI : Tarification Incitative
TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
UHF : Ultra Haute Fréquence

Le rapport de l'Atelier 5 : Homo-Détritus. Question : « Pourquoi HOMO DETRITUS, et comment vivre avec ?

Animatrice de l'atelier 5 : Mme Ines de Montgon

Rapport de l'atelier 5 : Mme Carole Lebreton

Question posée : « *Pourquoi Homo Détritus, et comment vivre avec ?* ».

(Retranscription de l'enregistrement)

Je voudrais juste vous rappeler quelque chose, c'est que le meilleur déchet, c'est celui qui n'existe pas !

Cela veut dire qu'il faut changer nos pratiques, et nous avons réfléchi : pourquoi Homodétritus ? comprendre pourquoi les gens ne trient pas assez ? quels sont les freins ? comment vivre avec ? comment peut-on s'en sortir ?

Les enjeux

Nous en avons dégagé trois :

1 – Déchets : Homodétritus existe pour plusieurs raisons :

- Parce qu'il y a des producteurs : il faudrait peut-être d'abord contrôler la production[12].
- Ensuite nous avons de la chance : nous sommes dans un esprit de consommation, nous sommes hyper-tentés, et donc on hyper-consomme. Tous les jours on vous propose de nouvelles choses, et on n'a pas toujours la solution pour le valoriser, c'est ici le rappel de l'écoconception.

2 – Citoyenneté : on n'est peut-être pas assez formé. C'est aussi pour cela que nous sommes Homodétritus. C'est parce qu'on a cette obsolescence programmée, mais avant à l'école, nous apprenions à bricoler, en cours de technologie, aujourd'hui ce n'est plus le cas.

3 – Mode de vie : il faut se dire qu'aujourd'hui, on n'a pas le temps. Pas le temps de se former, pas le temps de trier, pas le temps de réparer, pas le temps de ranger. Un des constats est cette non-conscience environnementale : Homo-Détritus ? Et bien … parce que je m'en fous ! Quand j'ai une conscience environnementale, je regarde ce qui se passe autour de moi, je pense à ce que je vais laisser demain, et bien du coup, je deviens ***Homo-Nondétritus*** ; Alors … comment s'en sortir ?

Evidemment, il va falloir penser autrement :

- L'Eco-conception est un des premiers piliers. Et le marquage aussi ; Sans parler des logos. Pendant très longtemps, et encore aujourd'hui, beaucoup pensent que le point vert, c'est que mon emballage est recyclable. Oups ! Ce n'est pas du tout ça ! C'est que le premier qui l'a mis sur le marché a dit *« Moi, je cotise, et je donne à Citéo. Citéo se débrouillera ! C'est vous qui êtes en charge des déchets, débrouillez-vous ! ».*
- Comment s'en sortir, c'est aussi une notion de territorialité. Oui, les frontières sont liées au service public, mais il ne faut pas qu'il y ait de frontière, on ne va pas construire des équipements côte à côte, ce n'est pas forcément utile, l'objectif, aujourd'hui, c'est trouver un bassin de vie suffisamment large.
- C'est la pluralité des acteurs : la grande distribution pourrait nous aider, par exemple, en supprimant définitivement les sacs plastiques, et en nous imposant de venir avec nos propres emballages, vos sacs en tissus. Aujourd'hui, ils en vendent, mais ils sont tellement bien cachés que personne ne les achète, donc à moins d'être un bon couturier ou une bonne couturière, et bien il faut chercher.
- C'est repartir sur la formation.

[12] Voir sur ce point Baptiste Monsaingeon, dans *HOMO DETRITUS*, 2017 : il insiste page 154 sur les mécanismes de production excédentaires, au lieu de faire porter la charge négative excédentaire sur les jeteurs, c'est-à-dire « le consommateur final ». Ce mécanisme est caractéristique de la société moderne, et encore plus hypermoderne, telle que décrite par Denise Jousseaume (voir page XXX). Toutefois la focale commence à se déplacer du consommateur vers le producteur en interdisant dans la Loi sur la transition énergétique de 2016 la mise au rebut ou la destruction de denrées alimentaires (dont environ 1/3 est gaspillée).

- La formation, c'est à l'école,
- C'est à travers des ateliers promus par les associations et les collectivités,
- c'est la formation par les visites de sites,
- et c'est l'information.

Tout cela va contribuer à améliorer l'estime de soi, et accompagner le « faire soi-même ». Aujourd'hui, vous pouvez réduire les déchets très facilement, alors, oui, vous ne savez peut-être pas coudre, mais il y a des ateliers de couturières pour vous apprendre. Et après, vous y prenez du plaisir ! Vous êtes satisfait quand vous voyez que votre « fait-tout » dans la cuisine n'est plus un déchet. C'est se dire, « J'ai réussi à la faire ! » ; C'est important. Parce que pour les personnes qui ne sortent malheureusement pas beaucoup de chez elles, ne voient pas beaucoup de monde, au moins, quand elles ont fait ça, elles ont retrouvé de l'estime de soi, et même quand elles partagent avec les autres, c'est important.

- Ensuite, c'est un point abordé par tous, c'est diversifier l'offre de l'occasion des ressourceries, recycleries, et aussi des financements. Parce qu'aujourd'hui, pour les ressourceries, il y a des financements pour accompagner, et il faut faire comprendre aux gens que réparer, donner, c'est aussi important que de jeter.

Conclusion :

Revoir la production : le meilleur déchet, c'est celui qui n'existe pas !

Ce qui est important, c'est de retrouver nos racines[13] : garder, réparer, et ne plus jeter.

[13] Voir les travaux de Denise Jousseaume sur ce point, avec le schéma synthétique de la page XXX et sa mise en évidence de la « réinterprétation de l'héritage paysan » pour retrouver nos racines.

La minute de l'atelier 5 :

- Pourquoi les gens ne trient pas assez ?
- Quels sont les freins ? Comment s'en sortir ?

ENJEUX : Déchets / Citoyenneté/Modes de vie

Présents au 1er Atelier : Animatrice Mme De Montgon

- Marie-Martine POIROT
- Philippe VAILLANT
- Françoise RULLIER
- Carole LEBRETON

Présents au 2ème Atelier :

- Frédéric PONSART
- Jean GRANET*
- Thierry LEVERT
- Maxime GRULET

TABLEAUX DE L'ATELIER 5,

Note de synthèse de Mme de Montgon : (1er groupe), croisé avec les notes de synthèse de Corinne LEBRETON (2nd groupe) :

Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas !

Pourquoi HOMO DETRITUS ?

Préalable :

Mentalité : ***« Pas vu, pas pris »*** : le déchet ne se crée pas dans l'espace public,

Montre-moi ta poubelle, je te dirai qui tu es. La déchetterie culpabilise : on voit ce que je fais,

« Je l'ai payé, donc je peux le jeter » : individualisme à outrance,

Le Producteur créé un besoin : la solution est le contrôle de la production,

Consommer est une drogue,

Prendre le temps de décrypter les modes de pensée,

Penser autrement la nature.

Constats :

Obsolescence programmée subie,

Société du « tout jetable » et de la facilité (on se fait livrer),

Esprit de consommation : hyper tentation, hyperconsommation qui facilitent le « tout jetable »,

Formation : face à l'obsolescence programmée, apprendre à réparer,

Se dégager du temps pour trier, réparer, recycler,

Difficulté d'accès au tri,

La conscience environnementale,

Difficulté d'accès au tri,

Comment faisaient nos grands-parents ?

Conclusion : penser autrement.

Comment s'en sortir ?

Renforcer la Responsabilité Elargie des Producteurs –REP- (pas visible),

Trop de normes d'hygiènes,

Harmoniser les consignes de tri au national,

Associer les associations dans les recycleries et les déchetteries,

Embaucher des personnalités pour valoriser le tri,

Trouver des axes de croissance différents pour compenser la sobriété liée de la production de nos déchets,

PRODUIRE MOINS DE DECHETS (VRAC…),

La grande distribution doit évoluer,

Mettre un prix sur les déchets,

APPRENDRE A REPARER,

PROMOUVOIR LA SOBRIETE,

Garder, ne pas jeter :

Retrouver nos racines,

Retrouver le temps long,

Associer toute la famille au tri,

Anticiper la raréfaction de la ressource,

Développer, encourager, financer l'Ecoconception + Marquage (logos …),

Pluralité des acteurs (associations, grande distribution, éco-organismes, assistante sociale, campus universitaire, …),

Notion de territorialité,

Associer toutes les sociologies, pas seulement les personnes convaincues,

FORMER / INFORMER : à l'école, dans les Services Publics, dans les Ateliers, visites de sites … Renforcer l'estime de soi en faisant par soi-même,

Faire des choses qui se voient,

Diversifier l'offre de l'occasion avec les ressourceries et les financements.

Conclusion : **RETROUVER NOS RACINES = GARDER REPARER NE PAS JETER** [14]

Freins mise en œuvre par l'intérêt général

Problème des atteintes aux libertés : limite du système collectif qui absout l'individu de son propre comportement

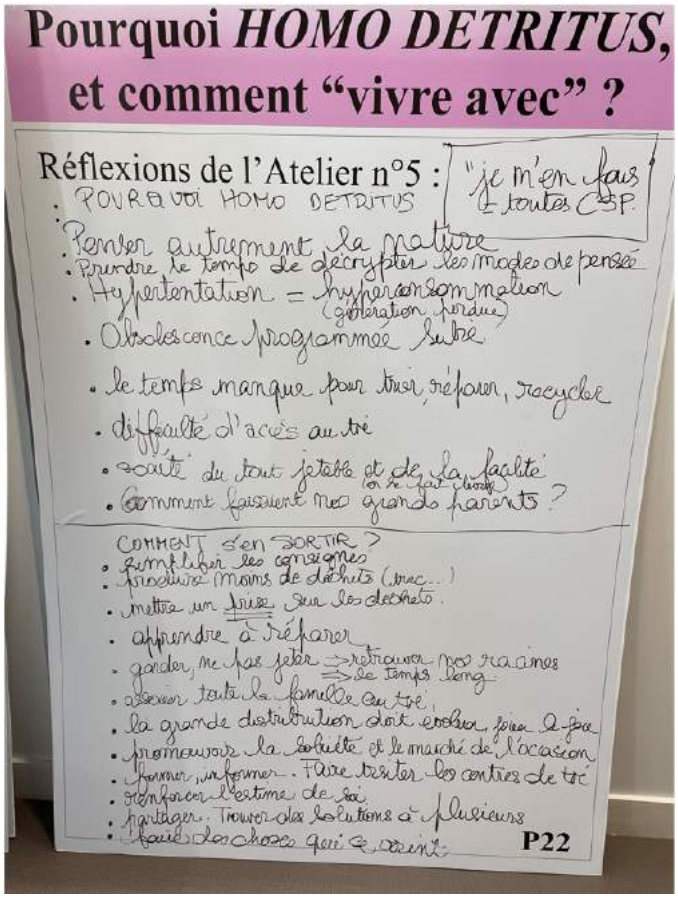

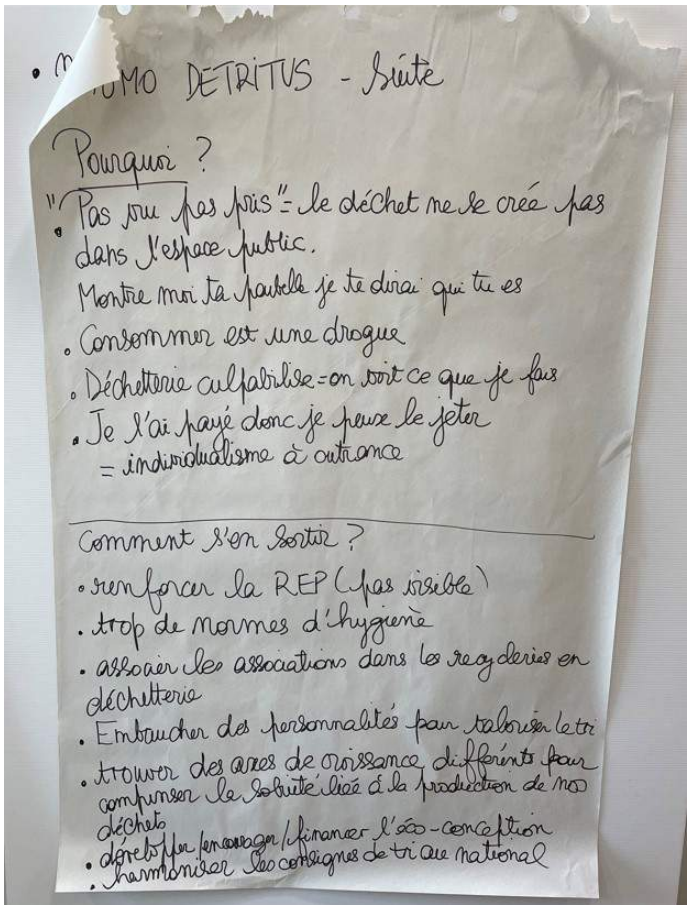

[14] Voir aussi la formulation de Valérie JOUSSEAUME, qui parle de « Réinvention/reformulation de l'héritage paysan »
(**Voir la 6ème clé de compréhension page 31)**

Les matériaux de l'Atelier 5 : HOMO DETRITUS

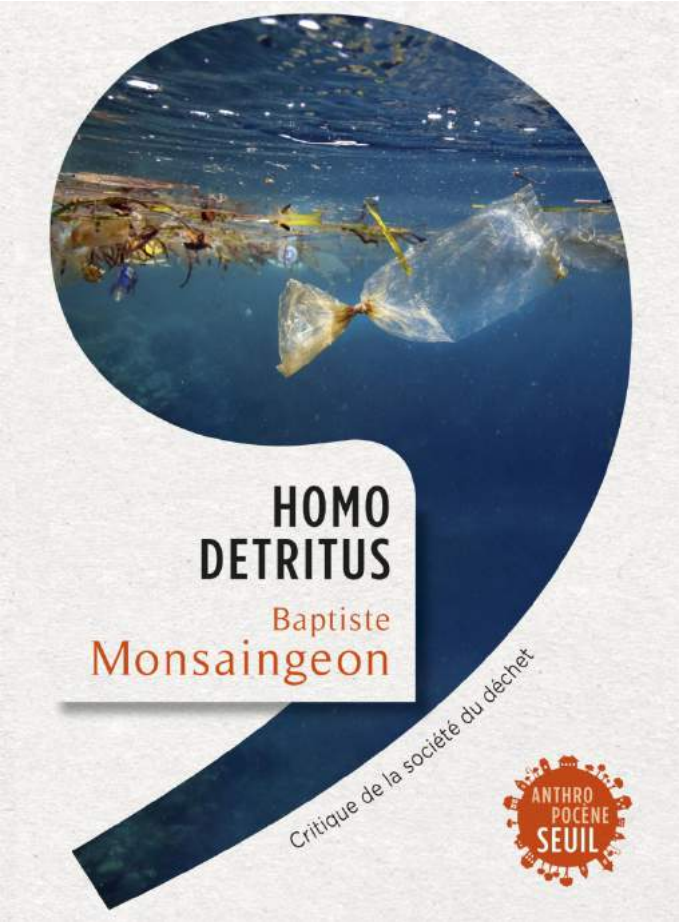

Homo detritus - Critique de la société du déchet – Poche, ou E-book - PDF

Baptiste Monsaingeon

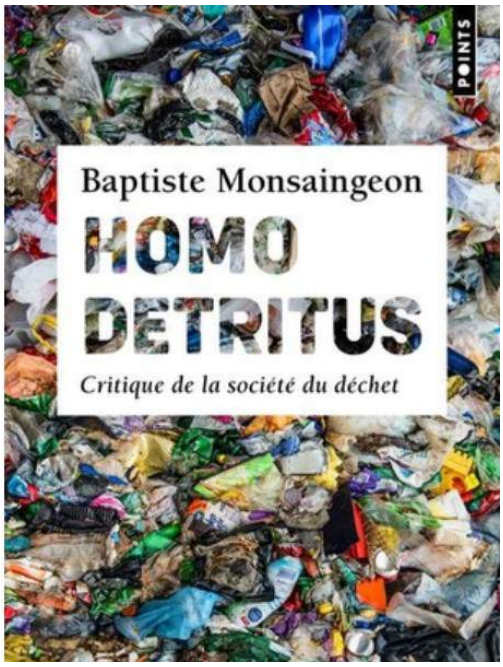

Résumé

Stockés dans des décharges, éparpillés à la surface des océans ou dispersés en particules invisibles dans l'atmosphère, les déchets sont désormais des traces indélébiles de notre présence sur terre autant que des symptômes de la crise du monde contemporain. Après les avoir enfouis et brûlés, il est devenu impératif de les réduire, de les réutiliser, de les recycler. À l'heure de l'économie circulaire, cette promesse d'un monde sans restes rappelle un mensonge de la tribu Chagga, évoqué par l'anthropologue Mary Douglas : les mâles adultes de cette tribu affirment ne jamais déféquer ! De même, ce livre montre que la quête de pureté et de maîtrise technicienne du déchet dans nos sociétés industrielles fabrique un aveuglement collectif.

Il raconte comment Homo détritus, face cachée d'Homo oeconomicus, a cru sauver la planète en " bien jetant ". Un livre fort sur les impasses des approches " gestionnaires " de notre société du déchet. Baptiste Monsaingeon est chercheur postdoctoral à l'Ifris. Membre du conseil scientifique de l'exposition Vies d'ordures au Mucem à Marseille, il a notamment participé à la première expédition dédiée à l'identification de concentrations de débris plastique en Atlantique Nord.

Les matériaux de l'atelier 5 : Ecologie intégrale

Écologie intégrale

Pour une société permacirculaire

Christian Arnsperger

Dominique Bourg

Collection:

Ecologie en questions (L')

Discipline:

Société

Catégorie:

Livre

Date de parution:

04/10/2017

La transition numérique mondiale s'accélère tandis que la transition écologique, au mieux, marque le pas. Cette situation ne sera pas longtemps soutenable. Il importe de se donner le plus rapidement possible un objectif collectif qui corresponde enfin à ce qu'exige l'état de dégradation du système-Terre. Comment concilier une empreinte écologique radicalement réduite avec la pluralité actuelle de nos sociétés et de leur tissu économique ?

La réponse se trouve du côté d'une ***économie permacirculaire*** : le respect strict des limites planétaires exige, pour les pays riches, des métabolismes circulaires, mais aussi une réduction nette du substrat matériel de leurs activités - donc une décroissance - et une ouverture à l'expérimentation technologique et sociale la plus large possible. Cet ouvrage propose un cadre politique et éthique détaillé visant à bâtir progressivement, dans le respect du pluralisme moderne, une économie authentiquement durable.

Chercher une voie de sortie, c'est changer de regard : en partant d'où nous sommes, sans nier nos désaccords sur les solutions à apporter, envisageons une pluralité de voies d'expérimentation – des micro-expériences citoyennes de permaculture jusqu'à la production industrielle la plus *high tech* en passant par les chemins de l'économie sociale et solidaire. À chacune de démontrer que ses solutions permettront d'atteindre l'objectif ultime : une empreinte écologique décroissante pour nous permettre de retourner puis de rester à l'intérieur des limites de la biosphère, sans renoncer à notre modernité, en œuvrant en faveur d'une priorité environnementale enfin claire et, à terme, libératrice.

DEBAT

Animateur : Philippe Vaillant

(Retranscription de l'enregistrement)

Pour le débat, la proposition est que l'équipe d'animation puisse répondre aux questions des uns et des autres après avoir entendu tous ces rapports. Christophe, Nina, Maxime, Jérome, Philippe, Carole … Est-ce qu'il y aurait des questions ?

Question 1 : La seule voie de sortie n'est-elle pas réglementaire ?

Réponses :

- Jérémy : (Jérémy vient de Dunkerque, ou a été créé un équipement nommé « La Turbine » pour créer des synergies entre les entreprises)

  « On a tous des exemples de personnes qui sont opposées au fait de trier et disent *« Je paye des taxes, débrouillez-vous avec ! ».* Pour moi, ma lecture, j'ai l'impression que la seule voie de sortie d'amélioration de la situation actuelle est plus règlementaire que sociale. Il y a des personnes prêtes à changer, qui ont un soucis d'écologie, qui en font une raison de vivre, qui sont déjà dans la transition, mais j'ai quand même le sentiment que pour le gros des personnes, le « ventre mou » de la population, pas ceux qui sont contre, pas ceux qui sont complètement pour, la bascule se fera par le biais réglementaire. Les spécialistes qui vous êtes partagent cette vision, ou alors je me trompe ? »

- Philippe (Président AITF Nord) : « Cette journée est dédiée aux déchets, avec 5 questions ;

  Quand j'ai écouté le rapport de chacun, en fait, la réponse je la trouvais dans les rapports des autres sujets ! Je ne sais pas comment il sera possible de faire un rapport de la journée ! Synthétiser tout cela et en sortir quelque chose ! Ce sera un gros travail, mais c'est pas mal, parce que la réponse à la tarification incitative a été trouvée dans d'autres ateliers. C'est croisé, et c'est riche ! On est effectivement tributaire de tout ce qui est réglementaire, on n'a pas le choix, ce n'est pas facile ! »

Question 2 : Comment toucher la population ?

Marie-Martine exprime « Le volet réglementaire effectivement impose quelque chose, par rapport à une contribution, qui peut être fiscale, ou autre chose. Tout le souci est d'atteindre une population qui n'est pas toujours touchée par ces dispositifs, à la fois réglementaire, mais aussi fiscaux. C'est-à-dire que lorsque l'on prend quelqu'un qui ne paye pas d'impôts par exemple, on aura beau mettre une taxe sur les déchets ou sur autre chose, est-ce que c'est cela va les toucher ? J'émets une petite limite … »

Réponses :

- « Cela peut être d'interdire certains produits, et ils seront atteints, puisque le produit n'existera plus … »
- « Il y a un problème de culture aujourd'hui, par rapport à ces sujets : il faut faire en sorte d'évoluer vers un changement de mentalité, aussi … J'ouvre le débat … »

Nina Quellenis donne son avis :

- « Je souhaite intervenir ici. Dès que l'on peut trouver une échappatoire, on n'hésite pas à l'utiliser, … Pourquoi une politique incitative, dans tous les sens du terme, est importante,

Lorsque l'on change de paradigme, les gens ne vont pas y aller pour le plaisir. L'être humain n'aime pas changer d'habitudes. Dès qu'il faut changer, ils sont dans une habitude, ils ne veulent pas la modifier. Il y a donc 2 choses qui peuvent faire bouger :

1 – la réglementation

2 – le porte-monnaie.

Si on réunit ces deux choses-là, les gens vont y aller, même pour les gens qui ne payent pas d'impôts, à partir du moment où ils se retrouvent dans un système où il y a plus de contrôle pour la consommation, et derrière les déchets générés, donc en amont, peut-être qu'on arriverait à quelque chose. **PRODUIRE MIEUX, pour CONSOMMER MIEUX, pour VALORISER MIEUX**. Voilà, c'est un triptyque, et il faut que l'on arrive à intégrer ce triptyque-là, dans une forme réglementaire pas uniquement répressive, mais avec un système de bonus et de malus. Peut-être, dans ces cas-là, cela pourrait aider ».

Question 3 : Réaction de l'Agence d'Urbanisme à l'ensemble des 5 rapports formulé. Faire face à la complication extrême ?

M. Christian Dupont, Directeur de l'Agence d'Urbanisme de Reims donne son avis

« Tout d'abord, je souligne la qualité des témoignages.

1 -Sur le fond, je suis comme certains intervenants : je ne suis pas un spécialiste de ces questions des déchets, mon expérience est plus celle d'adjoint au Maire en charge de l'environnement, que j'ai été pendant un certain temps, et donc de ces questions-là, et d'un débat au sein d'une communauté urbaine, et sur notre commune, entre l'apport volontaire, le tri en porte à porte et la collecte en porte à porte. Ce qu'on avait observé est que le tonnage de l'apport volontaire était supérieur par ménage, coutait à peu près 10 fois moins cher, et avec beaucoup moins d'erreur de tri. Donc des fois sur la contrainte, il y a peut-être une réflexion à avoir : on a rendu extraordinairement compliqué l'élimination de l'amiante.

2 -Pour un industriel, ça peut passer, mais pour les ménages, si vous avez 3 plaques qui trainent sur l abri de jardin, comment faire pour les évacuer ? Donc je les laisse sur le toit … mais ce qu'on a vu faire, ce sont des dépôts sauvages sur tous les chemins campagnards, isolés, mal éclairés de la commune, parce que c'est la solution de facilité. On ne peut pas mettre un gendarme derrière chaque ménage ! Moralité : il y a des dépôts d'amiante dans tous les coins, et pour les collectivités, comme les paysans, c'est compliqué de s'en débarrasser.

3 -Troisième témoignage, c'est celui du simple citoyen :

A l'Agence, on a des règles: on peut mettre les briques comme ci, les briques comme ça, mais on ne peut pas mettre tel type de brique, on ne peut pas mettre tel type de plastic, ou tel type de chose … Comme habitant, j'ai d'autres règles de tri dans la même communauté urbaine. C'est extraordinairement compliqué. Et au bout d'un moment, cela devient un peu difficile, si le plastic est gras ou non, s'il est vert ou marron, s'il est comme ceci ou comme cela, de savoir ce qu'il faut en faire, sans compter que sur la taille des logements, il n'est pas toujours simple de mettre une demi-douzaine de poubelles… on peut nous vanter le géant suédois de l'ameublement, dans un T1 dans lequel on vit déjà à 5 ou 6, donc il y a quelques réflexions à croiser, pour effectivement rechercher l'efficacité dans ces politiques.

4 - A l'autre bout de la chaine, pour avoir longtemps travaillé sur les documents de planification : essayer de proposer un centre d'enfouissement des déchets est toujours mieux chez les voisins. Quel que soit la quantité de déchets que l'on produit. Et je laisse l'incertitude sur le sort des déchets triés qui joue sur la population. « ***Oui, on trie, mais est-ce que c'est sûr que c'est recyclé ?*** ». Et encore pas plus tard qu'hier soir, nous avons eu sur une chaine de télé quelques exemples assez frappants

de ce que deviennent les déchets triés : ils finissent dans des entrepôts, voire dans des cours en plein air, et c'est le vent qui se charge de s'en débarrasser. Ce sont des problèmes vraiment complexes ;

On a des pistes sur l'amont : sur l'écoconception, sur L'écologie industrielle qui a été évoquée, sur les producteurs, parce que vous comme moi vous constatez, chaque fois que vous allez faire vos courses, le suremballage : le gâteau est dans un emballage plastique, puis dans un emballage carton, puis le tout dans un emballage plastique, avec parfois un carton de pub en plus. 4 emballages.

Je ne rêve que d'une chose : les déposer avant de partir dans le supermarché, pour partir juste avec les gâteaux … et des fois je le fais ! Il y a surement des endroits où l'on peut traiter à l'amont, et aussi à l'aval, pour améliorer le recyclage. Le rythme de consommation des matières premières, même si le carton est à base de papier recyclé, ou de bois de forêt dite « durable » - cela reste à démontrer- on est sur des phénomènes de surconsommation qui nous donne des empreintes écologiques qui sont au-delà du raisonnable. Voilà ! »

Question 4 : « Oui, on trie, mais est-ce que c'est sûr que c'est recyclé ? ».

- M. Jérome Castello répond à la question :

« Je dirige le centre de tri de Vallodéa sur le territoire Ardennais ; Peu importe que vous soyez un particulier ou une entreprise, dès qu'il y a un emballage, on tri, point final. Peu importe la couleur, gras ou pas gras (éviter toutefois trop plein de ketchup …) : les consignes sont identiques, tout est recyclé. Un emballage est un emballage. C'est trié ; Le refus malheureusement n'est pas trié, c'est du refus, d'où le produit que 'on envoie vers les filières de recyclage ; Le carton part dans les cartonneries, il en existe une à Rethel, proche, le papier part en Allemagne, à Urts pour être précis, le plastic est envoyé dans des usines de régénération, … tous les matériaux qui sont mis dans le tri sont triés et sont valorisables, partent dans les filières ; Alors il y a toujours des gaulois, on est bien d'accord, des gens qui ne sont pas professionnels. Le problème des images de la télévision est que l'on a tendance à montrer des exemples qui ne vont pas, avec des sujet et une façon de traiter un peu racoleuse, et derrière, on en fait une généralité. Non ! Ça fait une audience pour les télévisions, je suis ravi pour eux, mais la réalité, ce n'est pas toujours ce qu'ils présentent ! Il faudrait faire un travail de fond plus important ! Dans notre secteur (les Ardennes), tout est valorisé … sinon, cela n'a pas de sens de trier ! »

Question 5 : Quelle communication ? Quels développements pour éviter l'enfouissement ?

Réponse de M. Marc Watty, PDG d'Arcavi :

« La filière de l'amiante du le site d'enfouissement d'Arcavi à Eteignère, qui traite environ 10 000 tonnes par années. C'est taxé au kg. Mais il y a un gros problème de communication.

Et tout à l'heure nous parlions des 2 extrêmes, je prends ici ma casquette des Collectivités, où j'ai tout entendu : *« Moi de toute façon, j'ai un dossier de surendettement, je m'en fous, je ne trie pas, je ne paye pas ».* Ce n'est pas un cas unique. Un autre cas est celui qui dit *« On peut augmenter les déchets, j'ai les moyens de payer ».* Et ça, ce n'est pas tenable. On entend tout …

Mais je pense que dans les Ardennes, dans le centre de tri, effectivement, Vallodéa, c'est Arcavi qui exploite, 40 000 tonnes/an, ce n'est pas rien, et 110 000 tonnes à l'année à Eteignère, il faut regarder la question des déchets ultimes. 42000, il y a à faire. Il est urgent de travailler sur les chaines de tri industrielles. Par exemple, pour faire du combustible solide de récupération, pour produire du gaz, et nous travaillons aussi sur l'hydrogène. Il

faut développer. Il faut avancer. Mais il y a un gros, gros problème d'enfouissement, ça c'est sûr !

Aujourd'hui, sur d'autres pays, Portes du Luxembourg nous avons fait des apports volontaires. Et aujourd'hui, on nous réclame des consignes de tri ! Avant, tout allait aux déchets ultimes, alors qu'aujourd'hui, parce qu'il y a une règlementation, effectivement, on trouve une solution».

Conclusion générale :

Philippe Vaillant explique que le rapport se veut global, car un atelier renvoie à un autre, il sera probablement fait un organigramme, ou logigramme[15], voire un schème pour faire le lien entre les 5 ateliers.

Le défi que je ressens pour moi qui suis généraliste, c'est qu'il faut beaucoup d'audace pour rentrer dans ce sujet complexe de forte importance localement. La question posée est : ***« Comment rendre tout cela audible, simple, transmissible ? »***

Tous les panneaux de l'exposition et des 5 ateliers ont été réalisés par « test de cohérence » et à partir des entretiens avec l'élue, les partenaires et les animateurs, Mme De Montgon, N. Quelenis, C.Felzine, M. Grulet, J.Castello. Mais il reste encore à approfondir jusqu'au bout : de là à le partager au citoyen, c'est compliqué … comment intéresser, sans être culpabilisant ? Comment l'intégrer à tous les sujets de société comme un autre ? … Avant que je fasse ce tout, c'était un sujet effectivement embarrassant …

Réponse d'un participant : Rendez-vous l'année prochaine à Sedan ?

Il est 5 heure moins 5mn, je laisse à la parole à Christophe Felzine, qui m'a beaucoup aidé, et qui est formidablement créatif, pour arriver à 5 heures …

Christophe Felzine :

En tout cas merci Philippe, d'avoir pu réaliser cette journée sur un temps contraint, et on le voit dans le traitement des thématiques, on a du mal à avoir une vision exhaustive de la problématique, mais de ta confiance, merci de m'avoir aidé dernièrement (allusion à la Course Cycliste Internationale des Ardennes), les contributions à la réflexion aujourd'hui sont extrêmement intéressantes parce qu'elles vont au-delà des descriptions techniques qui accompagnent les évolutions légales, on est sur un champs de révolution des comportements, qui accompagnent ou précèdent les changements nécessaires car s'il y a un système qui est fini, c'est bien celui de l'environnement dans lequel on avance, et ce qu'il y a d'intéressant à concevoir, je

---

[15] ***Logigramme*** :

« Les **logigrammes** sont des schémas qui représentent un processus, un système ou un algorithme informatique. ... Ils sont utilisés dans de nombreux domaines pour des processus techniques ou non.(…) Les logigrammes portent parfois des noms plus spécialisés, comme logigramme de processus, carte de processus, logigramme fonctionnel, schématisation des processus métier, modélisation des processus métier (BPMN) ou schéma de procédé (PFD). Ils sont liés à d'autres schémas courants, tels que les diagrammes de flux de données (DFD) et les diagrammes d'activités UML (langage de modélisation unifié) ». Source : https://www.lucidchart.com/pages/fr/logigramme/#section_0

Il est à distinguer du ***schème***, dont la définition est :

Schème : nom masculin (latin schema, -atis)

1. Ensemble de concepts permettant de se faire une image de la réalité en résumant les éléments disparates de cette réalité à l'aide d'instruments fournis par la raison.
2. Selon J. Piaget, régularité construite par tâtonnement dans l'action du sujet et qui peut être généralisée à d'autres situations. Source : https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sch%C3%A8me/71384

Un des schèmes les plus célèbres est le ***schème organique*** d'Alfred North Whitehead décrit dans *Procès et Réalité* (Gallimard 1995) et qui s'applique à l'ensemble du réel.

Le schème proposé en introduction (page 10) pour rendre compte de nos réflexions est plus modestement un ***schème méthodologique*** utilisant les concepts connus du développement durable avec une proposition d'articulation à la science & technique, gouvernance et Bien Commun. Source : https://e-communautes.cnfpt.fr/direction-des-services-techniques-et-urbains/la-doc-essentielle/0111dd3b-quest-ce-quune-carte-de

l'ai perçu à travers la manière de concevoir les ateliers, c'est bien de dire comment cette technique va pouvoir être productive et digérable à l'échelle d'un humain qui marche sur un territoire. La définition du territoire n'est pas uniquement celle de l'administration, mais des gens qui marchent dessus, des chemins, des maisons, quelque chose à hauteur d'homme.

D'ailleurs si tu pouvais nous préciser ce qu'est un système d'écologie intégrale, peut-être doit-il être reprécisé in-fine, parce qu'il y a au fond une démarche extrêmement sociale …tu as failli oublier …

Philippe Vaillant *(montre l'emboitement de 3 poupées russes pyrogravées) :*

Je n'ai pas oublié, Christophe, j'ai l'image des poupées russes, que j'ai gravée pour vous ce matin en commençant la journée. Voici ma présentation des 3 poupées russes. La première est celle des ***« déchets=ressource »,*** qui est emboitée dans la deuxième intitulée ***« économie (perma) circulaire »,*** elle-même emboitée dans la troisième ***« écologie intégrale »***

La première poupée russe appelée ***« déchets=ressource »,***,

est comprise dans la deuxième poupée russe appelée ***« économie (perma) circulaire »***,

elle-même comprise dans une troisième poupée russe intitulée « Ecologie Intégrale)

Pourquoi « ***Perma***-circulaire ?

Je vais résumer plusieurs livres (qui sont sur le présentoir de l'expo et sont présentés dans les matériaux de l'atelier 5 *Homo-détritus*). En quelques mots : la puissante Fondation Mac Arthur aux USA explique que ZERO-DECHETS = CROISSANCE ILLIMITEE est leur nouveau dogme ultra-libéral, qui continue de fait le système extractif et consommateur des matières premières. Dans leur logique, la poursuite de l'extraction reste nécessaire et même s'accroit, puisqu'on produit plus en recyclant.

Etre PERMA-CIRCULAIRE, c'est tenir compte de L'ENSEMBLE DE LA PRODUCTION[16], et pas seulement de l'échelle micro-industrielle. Cela veut simplement dire *« OK, on améliore les choses au niveau des micro-entreprises, mais il faut regarder l'ensemble, pour que GLOBALEMENT on produise moins, qu'on REDUISE les matières premières d'un côté, et les déchets de l'autre ».*

Pour les Ardennes, il est par exemple important qu'il arrive moins de « choses » à Eteignères, mais en même temps que se développent plus de filières de valorisation. Le PERMA, c'est cela : on n'est plus dans la logique de croissance continue (ce qui ne veut pas dire une absence de développement, mais un développement *autrement*).

Et cela, c'est le **PILIER 1** de l'Ecologie Intégrale ! C'est arriver à une *empreinte écologique de 1* (un), pour permettre la régénération de la planète.

[16] La politique ZERO-DECHET est vertueuses lorsqu'elle prends en compte la REDUCTION DE CONSOMMATION DE MATIERES PREMIERES tout autant que l'évitement des déchets ultimes par l'Economie Circulaire. Voir les exemples de LOS ANGELES, et aussi Capannori en Italie –passage de 340 kg /an /habitant en 2006 à 146 kg/an/habitant en 2011-(Monsaingeon, 187, voir www.zerowasteeurope.eu).

Actuellement, nous avons pour la France une empreinte écologique, je crois de 2,9 planètes, et la date de dépassement pour 2021 est le 7 mai[17] (pour le monde, cette date est au 29 juillet en 2021). Nous sommes en surconsommation. Nous dépassons largement la limite de régénération de la planète. Nous épuisons la planète.

L'écologie intégrale, c'est quand sont respectés simultanément les 2 piliers, quel que soit notre mode de vie, notre genre de vie, notre style de vie, notre mode de production (services publics, capitalisme vert, écologie alternative et économie sociale et solidaire). **Le PILIER 1**, c'est une empreinte écologique qui tend vers 1 à associer avec le PILIER2.

Le PILIER 2, c'est la sobriété volontaire. Ce n'est ni l'ascèse, ni contrainte, c'est trouver le goût de l'illimité de l'homme qui ne soit pas dans la consommation, mais ailleurs, et ailleurs, cela peut être dans ***les relations, la famille, l'art, l'esthétique, la spiritualité, la culture, l'humanitaire*** … beaucoup de choses ! L'Aventure, la montagne, la musique, le sport !

Voilà donc le chemin qui va du simple geste de réduire et trier les déchets, jusqu'à l'écologie intégrale.

(Le séminaire se finit à 17H00, il est prolongé par un repas convivial)

****

En guide d'épilogue à ce séminaire :

Esquisse de prospective « Déchets=Ressources » pour les Ardennes

Au vu des différents éléments rassemblés pour ce séminaire

- Les entretiens de préparation
- L'exposition et les exemples inspirants
- Le déroulement des ateliers et leur rapport
- Les lois concernées par les déchets : Loi AGEC, Loi Climat et Plan de Relance

il apparait que les propositions suivantes feraient des Ardennes un territoire pionnier en matière d'économie circulaire appliquée aux déchets :

Atelier 1 et 2 :

- Equiper les 8 EPCI des Ardennes avec le logiciel FACTORYZ, peu couteux et très efficace comme le prouve l'application pour EDF et pour la région Centre-Val de Loire. Expérimenter sur Ardenne Métropole avant de généraliser sur les 7 autres EPCI, en s'appuyant sur le GIP CECOIA. L'obstacle pourrait être l'animation du dispositif, les moyens humains. Une personne serait nécessaire au moins à mi-temps à terme dans chaque EPCI pour suivre le logiciel Factoryz et animer.
- Respecter l'échelle de Lansink pour réduire les déchets, ce qui signifie travailler en amont, avant que les matériaux soient déclarés des déchets. Cela invite à une généralisation des recycleries, et un Pôle Ecologique départemental pour coordonner,

[17] https://climate.selectra.com/fr/comprendre/jour-depassement

animer, impulser, organiser … et avoir une personne dans chaque déchetterie pour orienter vers la recyclerie en premier (c'est un nouveau métier).

- Trouver un site exemplaire pour déconstruire un bâtiment et lancer le recyclage des matériaux bâtimentaires, avec la création d'une Matériauthèque[18],
- Anticiper la législation Loi AGEC par la création de surfaces de vente d'invendu, et de produits de recyclage. Mise en place de supermarchés des invendus, avec la mise en place expérimentale sur les invendus de Leroy Merlin. Ils ne peuvent en aucun cas êtres gratuits, pour pouvoir financer l'Economie Sociale et Solidaire qui viendrait en support.

Ateliers 3 :

- Mieux communiquer sur les réussites en matière de remanufactoring (Entreprise ACCACIA, sur le design des produits recyclés)
- En anticipation de la loi AGEC sur les déchetteries, recrutement ou affectation d'une personne spécialisée dans chacune des 29 déchetteries afin de
  - réduire les déchets ultimes,
  - améliorer le recyclage,
  - alimenter des ressourceries, dans une organisation et coordination à l'échelle départementale.
- Prévoir 2 ou 3 points de regroupement sur les Ardennes sur le modèle d'Evin-Malmaison pour articuler ressourcerie/recyclerie et déchetterie (localisation optimale tout en intégrant la question foncière)
- Déterminer un nouveau site ou choisir une déchèterie existante pour organiser et relier toutes les déchetteries. Sur ce site, prévoir un Ecopole départemental sur le modèle inspirant de l'Ecopole de Bordeaux sur quelque 15000m2 avec les fonctions de base décrites plus haut dans les matériaux de l'atelier 3.
- Engager un processus participatif pour mettre au point un projet global. Il pourra être inscrit dans le SCOT des Ardennes (SCOT Nord et SCOT Sud) pour « sanctuariser » une solution, et favoriser les synergies entre Collectivités et la Société civile.

Il apparait judicieux qu'un voyage d'étude soit organisé vers l'opération inspirante d'Evin-Malmaison, avec les acteurs locaux concernés (car de 50 personnes). C'est en effet un modèle généralisable, d'implantation utile pour les Ardennes.

Atelier 4 :

- Le processus de participation et de communication est un élément clé de la réussite de la tarification incitative

Atelier 5 :

- Le changement de mentalité (le changement de paradigme) pourrait être accompagné d'évènements ponctuels.

[18] Une matériauthèque pour des produits recyclés serait une innovation. Les exemples de matériauthèques sont plus classiques : https://materio.com/fr; https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/Materiautheque; https://docplayer.fr/58123453-Les-materiautheques-en-france.html; https://www.citedudesign.com/fr/materiautheque; http://www.innovatheque.fr/fr/la-materiautheque;

- De même que Jancovici et Négawatt sont les références pour penser le passage à 100% d'énergie renouvelable en 2050, Baptiste Monsaingeon pourrait être une référence en matière de déchets :
  - l'inviter à une conférence d'Ardenne Métropole comme cela a été fait pour Jancovici ?
  - Organiser une table ronde et des publications autour de ses analyses ?
- Une lecture attentive de toute la documentation et auteurs clé conduit immanquablement au mode de pensée organique (F. Varela, I. Delannoy, A.N. Whitehead, B. Latour, D.Jousseaume) qui intègre la science la plus en pointe, en dehors de toute approche réductionniste.

Ardenne-Métropole pourrait être fer de lance de ce projet global. Un début de mise en place pourrait anticiper une organisation globale. Il est possible de s'appuyer sur les exemples inspirants d'Evin-Malmaison, de l'Ecopole de Bordeaux et du projet départemental de Corse, sur l'aide de Vallodéa et d'Arcavi, et aussi de SUEZ (site de Sommauthe) ainsi que les partenaires locaux concernés comme Bell'Occas, Coopelis, l'EIT.

Différentes études sont en cours au niveau d'Ardenne Métropole et de La Thiérache. Il apparait judicieux dans un processus de participation global[19] que ces études soient communiquées et partagées pour alimenter le processus de participation, dès leur validation par les élus des territoires concernés. Cette participation devrait créer des synergies, et articulations nécessaires.

Les Ardennes peuvent devenir un modèle de structuration et traitement global autour des déchets, en anticipation des hausses de prix, pour promouvoir un nouveau mode de pensée dans les différents modes/genres/styles de vie. Les Ardennes peuvent devenir sur cette thématique un *eécosystème co-créatif*, une *localité autopoïetique ouverte* dont parlent Isabelle DELANNOY[20] et Pierre GIORGINI[21].

Les principaux acteurs de cette transformation étaient contactés puis réunis dans cette journée du 15 octobre 2021.

****

****

****

[19] La ***Charte de participation*** du Ministère de la transition écologique et solidaire pourrait être un cadre sécurisant pour impliquer les acteurs et la société civile (voir le bilan national de 5 années de fonctionnement à l'adresse suivante : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Charte_participation_public.pdf

[20] Isabelle DELANNOY, *L'économie symbiotique. Régénérer la planète, l'économie et la société,* Collection Domaine du possible, Edition Actes Sud, Arles, 338p.

[21] Pierre GIORGINI, avec Jacques ARENES, *Au crépuscule des lieux. Habiter ce monde en transition fulgurante*, Préface de Bertrand VERGELY, Editions Bayard, Paris, 476 p.

Fêter et partager : Le repas en commun, accompagné du génie musical Ardennais :

Importance de fêter et de célébrer, voir Rob Hopkins dans son *Manuel de la Transition*.

TEXTES DE LOIS RECENTS à anticiper

RAPPEL DU CONTEXTE EUROPÉEN ET NATIONAL

La réglementation Européenne (directive cadre européenne 2008/98/CE du 19 novembre 2008) hiérarchise les modes de gestion des déchets à privilégier avec la priorité donnée à la prévention des déchets : le réemploi doit être privilégiée, devant le recyclage et devant la valorisation énergétique.

Cette directive a été transposée dans la Réglementation Française (ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010) qui confirme la priorité donnée à la prévention par la réduction de la production et de la nocivité des déchets. L'ordonnance déchets précise la hiérarchie des modes de gestion des déchets consistant à privilégier la préparation en vue de la réutilisation (devant le recyclage, les autres formes de valorisation et l'élimination).

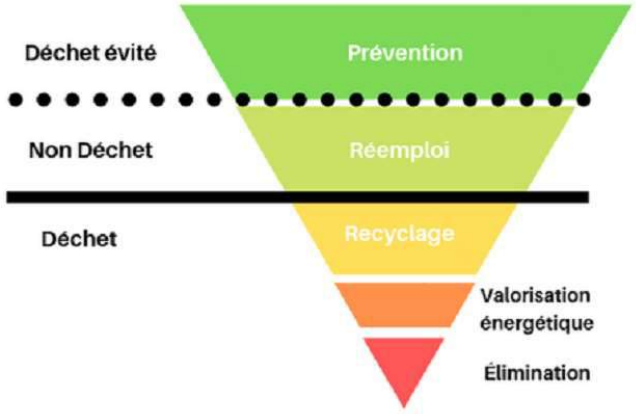

Source : https://www.zerowastefrance.org/hierarchie-modes-traitement-dechets-juridictions-jurisprudence-application/

LOI CLIMAT publiée au *Journal officiel* le 24 août dernier (voir la loi).

https://dechets-infos.com/loi-climat-et-resilience-dechets-et-economie-circulaire-des-mesurettes-et-des-reculades-4926138.html

La **loi** « **climat** et résilience » récemment publiée au JO ne devrait pas bouleverser la gestion des **déchets** et l'économie circulaire. D'une part, la loi anti-gaspillage et pour l'économie circulaire (AGEC) est déjà passée par là. D'autre part, il faut reconnaître que les quelques mesures portant sur les déchets et/ou sur l'économie circulaire et contenues dans cette nouvelle loi sont globalement plutôt légères. Il s'agit souvent d'expérimentations, de mesures à appliquer dans un délai lointain ou de mesures non véritablement contraignantes… Certaines constituent même des reculs par rapport à la loi AGEC, soit en termes de délai, soit en termes de portée. La loi « climat et résilience » du 8 sept. 2021 acte par exemple le recul de deux ans de la mise en place de la REP sur les emballages des professionnels de la restauration.

Voici ici un panorama, sans prétendre à l'exhaustivité, avec quelques analyses et commentaires. […]

- La publicité aérotractée interdite dans un an
- Le « oui-pub » expérimenté sur une population limitée
- Vente en vrac imposée… en 2030
- Les polystyrènes recyclés en 2025… ou interdits
- Vente à emporter : contenants réutilisables ou recyclables, mais sans collecte ?
- L'observatoire du réemploi et de la réutilisation repoussé de plus d'un an
- La REP sur les emballages professionnels de la restauration repoussée de 2 ans
- Quelques pas de plus pour le réemploi
- Disponibilité des pièces détachées : un périmètre à la fois élargi et rétréci

https://www.zerowastefrance.org/projet/vrac-consigne-loi-climat/

Loi Climat : pour plus d'ambition sur le vrac et la consigne !

Une loi qui entend mettre l'écologie dans le quotidien des Français.es … sans s'en donner vraiment les moyens

A la suite de la Convention citoyenne pour le climat, le projet de loi Climat et résilience a abordé une multitude de sujets portant sur plusieurs aspects de la vie courante, de la consommation à l'alimentation, en passant par la production, le logement et les modes de déplacement. Dans son titre I "**Consommer**", il a ainsi consacré plusieurs articles à des thématiques sur lesquelles Zero Waste France se mobilise depuis plusieurs années : la **vente en vrac**, la **consigne pour réemploi** des emballages, ou encore l'expérimentation d'un dispositif "Oui Pub" dans certaines collectivités en remplacement du "Stop Pub" existant.

Pour aller plus loin :

Le programme du WWF pour transformer son quotidien :

https://weactforgood.com/

Le glossaire « We act for Good », c'est un peu le Urban Dictionary de l'Ecologie. Les mots clés sont les suivants :

Accords de Paris, Compost, Cucurbitacées, Eco-conception, Ecocide, Ecoféminisme, Fast-fashion, Flygskam, Gaz à effet de serre (GES), Green it, Greenwashing, Légumineuses, Micro-aventure, Néocotinoïdes, Part modale, Produits phytosanitaires, Réensauvagement, Slow fashion (Slow food, Slow technologies), Tonne équivalent CO2, Vélotaf, Zéro déchet.

Source : https://weactforgood.com/categorie/glossaire/

CADRE LEGISLATIF & REGLEMENTAIRE

Cadre législatif et réglementaire

La politique communautaire de gestion des déchets est définie par de nombreuses directives, dont la portée varie. Certaines ont une portée générale et d'autres concernent certaines des catégories de déchets spécifiques. Les textes de référence européens et nationaux sont les suivants.

2020

Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, s'articule autour de quatre orientations :
1. stopper le gaspillage : ne plus détruire les invendus, faciliter la réparation, valoriser les déchets du bâtiment ;
2. mobiliser les industriels pour transformer nos modes de production : bonus/malus, responsabilité dans la gestion des déchets ;
3. mieux informer le consommateur : indice de réparabilité, logo de tri, couleur des poubelles ;
4. améliorer la collecte des déchets pour lutter contre les dépôts sauvages - consigne, reprise un pour un.

2018

14 juin 2018. Paquet économie circulaire (PEC)

La Commission européenne a adopté un « paquet économie circulaire » sous forme de quatre directives qui présentent de nouveaux objectifs ambitieux, comme : 65 % des déchets municipaux recyclés en 2030, 75 % des déchets d'emballage recyclés en 2030, 10 % maximum des déchets municipaux mis en décharge en 2030, interdiction de mettre en décharge les déchets collectés séparément.

2016

Décret d'application du 27 décembre 2016 portant diverses simplifications dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets notamment dans le cadre des filières REP

Ce décret met à jour les dispositions réglementaires relatives à la filière REP des emballages ménagers. Il permet également aux déchets non dangereux issus de la déconstruction des véhicules hors d'usage, dans les départements et collectivités d'outre-mer, de ne pas être nécessairement traités au sein de l'Union européenne.

2015

Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

La loi NOTRe étend le champ de compétences des Régions en matière de prévention et de gestion des déchets par la définition d'un plan régional unique (art. 5). Elle prévoit la création d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets, et d'un schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET). Elle donne également la compétence déchets aux EPCI, et les renforce en instituant une population minimale de 15 000 habitants (sauf exception) pour leur constitution.

2015

Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Le titre IV intitulé « Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage » vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à « produire, consommer, jeter », et affirme le rôle essentiel de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets pour y parvenir. La loi renforce les objectifs pour la gestion des déchets, notamment :

- réduction de 10 % des DMA produits par habitant entre 2010 et 2020 ;
- réduction de 30 % des déchets non dangereux non inertes mis en décharge entre 2010 et 2020, de 50 % entre 2010 et 2025 ;
- valorisation matière de 55 % des déchets non dangereux non inertes en 2020 (65 % en 2025), de 70 % des déchets du bâtiment d'ici 2020.

2015

Décret du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Ce décret définit le contenu des programmes locaux de prévention des DMA définis par les collectivités territoriales responsables de la collecte et du traitement des déchets, ainsi que leurs modalités d'élaboration et de révision.

Source : ADEME, Dechets Chiffres Clés 2020

LEXIQUE

Il est systématiquement noté les pages d'explication pour chaque sigle concerné par le PRPGD Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (adopté région GE 22 nov. 2019, 836 p.) du Grand Est, accessible à l'adresse suivante :

https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2019/11/prpgd-17-oct-2019.pdf

AAMF Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France (PRPGD 480)

AAP BTP Appel A Projet du BTP (PRPGD

ACI Atelier Chantier d'Insertion

ACV Analyse du Cycle de Vie

ADEME Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ASF Atelier Sans Frontières

AUDRR Agence d'Urbanisme, de Développement et de prospective de la Région de Reims

AUS Association d'Utilité Sociale

BAZED Démarche BAtiment ZEro Déchet (lauréat ADEME « Déchets du BTP – 2012, www.bazed.fr)

BIM Maquette Numérique du Batiment (PRPGD 335)

BMO Besoin en Main d'œuvre

BOM Benne à Ordure Ménagère

BRGM Bureau de Recherches Géologiques et Minières (PRPGD 336)

BTP : Bâtiment et travaux publics

CEREMA Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CITEO Née de la fusion entre Eco-Emballages et Ecofolio, la société CITEO est l'acteur de référence en France en matière de collecte et de recyclage des emballages plastiques et des papiers (PRPGD 482)

CITEPA : Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique

COMPTACOUT® : Méthode qui permet d'extraire de la comptabilité publique les informations nécessaires au renseignement de la Matrice des coûts

CA Chiffre d'affaires

CDD Contrat à Durée Déterminée

CDDI Contrat à Durée Déterminée d'Insertion

CDI Contrat à Durée Indéterminée

CHRS Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CNIDEP Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises (PRPGD 479)

CODREC Contrat d'objectifs pour une dynamique régionale déchets et économie circulaire (PRPGD 478)

CPAUEP Cahier des Prescriptions Architecturales Urbaines Paysagères et Environnementales

CPER Contrat de Plan Etat Région

CSP Catégories Socio-Professionnelle

CSR Combustible Solide de Récupération

CSTB Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (PRPGD 335)

DAE Déchet d'Activité Economique (PRPGD-GE-pp 65-75 + pp 150-155)

DAEA Déchets d'Activités Economiques et Assimilés (PRPGD-GE-p298)

DASRI Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (PRPGD-GE-pp 176-178 +192) C'est une des qq 20 filières REP

DASRIPAT Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux des patients en Auto Traitement

DD Déchets dangereux (PRPGD-GE-p35)

DDS Déchets Diffus Spécifique (PRPGD-GE-pp 173-174) C'est une des qq 20 filières REP

DDFip Direction Départementale des Finances publiques

DGFip Direction Générale des Finances Publiques

DEA Déchet d'Elément d'Ameublement (PRPGD-GE-p160-161)

D3E ou **DEEE** Déchet d'Equipement Electrique et Electronique (PRPGD-GE-pp 42-47 +169-172)

DGALN Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (PRPGD 336)

DICRIM Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs (PRPGD 471)

DIRECCTE anciennement Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, maintenant appelées **DREETS** depuis le 1er Avril 2021

DMA Déchets Ménagers et Assimilés (PRPGD-GE-pp 35-41+105-138+282)

DND : Déchets Non Dangereux

DNDNI Déchets Non Dangereux Non Inerte (PRPGD 489)

DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (fusion en 2009 de la DRIRE, DIREN et DRE)

DREETS Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (ancienne DIRECCTE)

EI Entreprise d'Insertion

EFC Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération

EnR Energies Renouvelables

ESS Economie Sociale et Solidaire

Fab Lab **Lab**oratoire de **Fab**rication ouvert au public où trouver des outils, équipements, logiciels pour concevoir et réaliser des objets

FFOM Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (PRPGD 489)

FNADE Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (PRPGD 479)

GE Région Grand-Est

GEREP Déclaration annuelle d'émissions polluantes et de déchets (PRPGD 479)

GES Gaz à effet de Serre

GEPUR Gestion et Entretien du Patrimoine Urbain et Routier (PRPGD 335)

IAA : Industrie agroalimentaire

IAE Insertion par l'Activité Economique

IDRRIM Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (PRPGD 335)

ISDI : Installations de stockage de déchets inertes

ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux (PRPGD 489)

ITOM : Installations de traitement des ordures ménagères

INSEE Institut Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques

JRM Journaux Revues et Magazines

Loi ALUR 2014 Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

Loi NOTRE 2015 Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique

Loi TRANSITION 2015 (LTECV) Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Loi AGEP 2020 Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Loi CLIMAT 2021 Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience

MCPOR Méthode de Caractérisation du Potentiel des Objets de Réemploi

MEDD Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

MNU Médicaments Non Utilisés (PRPGD-GE-pp 175-176) C'est une des qq 20 filières REP

OAP Orientations d'Aménagement et de Programmation

OMA Ordures Ménagères et Assimilées (PRPGD-GE-pp 96-98 + 111-138)

OMR Ordures Ménagères Résiduelles (PRPGD-GE-p111)

ONU Organisation des Nations Unies

OPCA Organismes Paritaires Collecteurs Agréés

OVALEC Outils pour VALoriser les actions de transition vers une Economie Circulaire dans la construction (PRPGD 336)

PA Piles et Accumulateurs (PRPGD-GE-pp 167-168)

PADD Plan d'Aménagement et de Développement Durable

PAE Plan d'Aménagement d'Ensemble

PAEC Plan d'Action Economie Circulaire (PRPGD 443-464)

PAP Porte à Porte

PAV Point d'Apport Volontaire

PCAET Plan Climat Air Energie Territorial

PCC : Papiers Cartons Complexés

PCNC : Papiers Cartons Non-Complexés

PCS Plan Communal de Sauvegarde (PRPGD 470)

PDPGD BTP Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets du BTP

Plastiques recyclables (5 grandes familles): HD et LD signifient Haute (High) et Basse (Low) Densité

PE Polyethylene

PS Polystyrene

PET Polyethylene téréphtalate

PP Polypropylene

PVC Polychlorure de Vinyle

Malheureusement en France, sur ces six types de plastique différents, nous ne sommes en capacité de recycler que 2 types : le PET (1)et le PE-HD (2) (Haute-densité). Et c'est à s'y perdre : des fois c'est **uniquement la bouteille** que l'on peut recycler, des fois seulement **le bouchon**. Sans compter qu'il y a deux types de PET (1), un transparent et un **opaque**, et ce **dernier ne se recycle pas en France**, pour l'instant.(Source https://blog.auroremarket.fr/les-symboles-du-recyclage/)

C'est **le seul, l'unique** symbole qui vous dit "recyclez-moi" ! C'est **LE sigle** qui indique que votre emballage va dans la **poubelle jaune** ! Les autres, vous pouvez les oublier

PLPD Programme Local de Prévention des Déchets

PLPDMA Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLU Plan Local d'Urbanisme
PLUI Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PNA Plan National d'Alimentation
PNSE Plan National Sante Environnement
PPA Plan de Protection Alimentaire
PPE Programmation Pluriannuelle de l'Energie
PRAEC Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire
PREDAS Plan Régional d'Elimination des Déchets d'Activités de Soins
PREDD Plan Régional des Déchets Dangereux
PREDIS Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux
PREDMA Plan Régional d'Elimination de Déchets Ménagers et Assimilés
PRPGD Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (adopté région GE 22 nov. 2019, 836 p.)
PRPGDND Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangeureux
PRSE Plan Régional Santé Environnement
PU Pneumatiques Usagés (PRPGD-GE-p163164)
PUP Projet Urbain Partenarial
REFER Réseau Francilien des acteurs du Réemploi
REP Responsabilité Elargie des Producteurs (PRPGD-GE-p62 + 156-188 ; 185-Synthèse-)
REOM Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
REOMi Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative
RFID Identification par Radio Fréquence
RI Redevance Incitative
ROLD Réseau des Observatoires Locaux des Déchets (PRPGD 479)
RP Recensement de la Population
RS Redevance Spéciale
RSOM : Recyclables secs des ordures ménagères
SAFER Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SED Système Energétique Décentralisé
SCIC Société Coopérative d'Intérêt collectif
SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
SEAMétha Suivi d'Exploitation Annuel de Méthanisation (PRPGD
SINOE ® : Système d'information et d'observation de l'environnement (ADEME)(voir PRPGD 480)
SNBC Stratégie Nationale Bas Carbone
SNMB Stratégie Nationale pour la Mobilisation de Biomasse
SOeS Service de l'Observation et des Statistiques
SPAn Sous Produits Animaux (PRPGD-GE-p312)
SPGD Service Public de Gestion des Déchets
SPIC Service Public Industriel et Commercial
SRADDET Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRC Schéma Régional des Carrières
SRCAE Schéma Régional Climat Air Energie
SRDEII Schéma régional de développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation

STEP STation d'Epuration (PRPGD-GE-p288)
TEOM Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TEOMi Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitatives
TEPOS Territoire à Energies POSitives
TGAP Taxe Générale sur les Activités Polluantes
TI Tarification Incitative (PRPGD-GE-p139-146)
TLC Textile, Linge de Maison et Chaussures (PRPGD-GE-p162)
TZDZG Territoire Zero Dechet Zero Gaspillage
UIOM Unité d'Incinération des Ordures Ménagères
TVME Unité de Tri Valorisation Matière et Energie
UVE Unité de Valorisation Energétique
VHU Véhicules Hors d'Usage (PRPGD-GE-pp 180-182)
ZDZG : Territoire « Zéro Déchet Zéro Gaspillage »

BIBLIOGRAPHIE

Travaux sur les Ardennes

ARCAVI, Document de présentation officiels ; VALLODEA, Rapport annuel 2020.

Quatre ouvrages de base sur la thématique de la journée :

MONSAINGEON Baptiste, *HOMO DETRITUS. Critique de la société du déchet,* Poche Point T4, Seuil, Paris, 2017, 255 p.

BOURG Dominique, ARNSPERGER Christian, *Ecologie intégrale. Pour une société permacirculaire,* PUF, Coll. Ecologie en question, 2017, 4ème tirage 2020, Paris, 199 p.

DELANNOY Isabelle, *L'économie symbiotique, Régénérer la planète, l'économie et la société,* Coll. Préface de Dominique BOURG, Domaine du possible, ED. ACTES SUD, sous la direction de Cyril DION, 2017, Paris, 338 p. Cite Pierre Giorgini pages 286-287, en présentant la notion de *localités autopoïétiques ouvertes*, et *d'écosystèmes co-créatifs*.

ADEME Angers, coordonné par Amandine CRAMBES, *ECONOMIE CIRCULAIRE, un atout pour relever le défi de l'aménagement durable des territoires*, Coll. Expertises, 116p.. Réalisé en lien avec OREE, INDDIGO, EPA Défense, Grand Lyon, PETR Sundgau, CAGrandParisSud-Ris Orangis. Ce document de 116p. traite de l'alliance de l'économie circulaire (EC) avec l'urbanisme, avec 4 FOCUS : Alimentation, Construction, Ressource foncière, Energie. Les principes de l'EC participent à l'élaboration d'un SCOT intégré (p.109, Sundgau).

Autres ouvrages importants :

ALONSO Bernard, GUIOCHON Cécile, *Permaculture humaine, des clés pour vivre la transition,* préface de Jean-Marie PELT, Illustration Marie QUILVIN, Editions Ecosociété, 2016, Montréal, 206 p.

BEAULIEU Alain, XXX, fait le lien entre Francisco VARELA, souvent cité, et A.N. WHITEHEAD, qui est non seulement précurseur, mais reste inspirant après VARELA. Il s'agit d'un post-évolutionnisme qui intègre et dépasse Darwin, en dehors de toute piste réductionniste.

BENASAYAG Miguel, *La singularité du vivant, depuis les domaines du digital et de la biologie moléculaire, on nous annonce que tous les mécanismes biologiques vont enfin être révélés, modélisés, dépassés, on se passera du monde réel et du vivant lui-même*, Ed. Le Pommier 2017, Paris, 185 p.

GIORGINI Pierre, avec Jacques ARENE, *Au crépuscule des lieux, Habiter ce monde en transition fulgurante,* Bayard, 2016, 338 p.. Cité par Isabelle DELANNOY page 286-287. On trouve une application des notions d'auto-création de F. VARELA et AN WHITEHEAD.

HOPKINS Rob, *Manuel de transition, de la dépendance au pétrole à la résilience locale,* Ecosociété, Montréal, 2010, 212 p. Cité par B. MONSAINGEON page 202

JOUSSEAUME Denise, « Et la campagne dans tout ça ? », pages 24 à 35 deu Rapport de l'Université d'été de Brest en 2017 du Conseil Français des Urbanistes (CFU), *Villes et campagnes aimables : « kiffez vos territoires !,* CFU, 2017, 168p.

LATOUR Bruno, *Ou atterrir* ? Comment s'orienter en politique, La Découverte, 2017, 157p., cité par B.MONSAINGEON page 198. Il insiste sur la différence entre les politiques « hors sol » et les politiques « terrestres », connectées à la nature, et pas seulement au système industriel. Cette distinction permet de sortir des confusions actuelles.

PAULI Gunter, *Soyons aussi intelligents que la nature, 12 tendances révolutionnaires pour sauver notre consommation … et notre planète, « Le Steve Jobs du développement durable »*, Ed. de l'Observatoire / Humensis, 2018, Paris, 252 p. Il ne s'agit pas de développer des algorithmes artificiels pour faire « comme la nature », mais de régénérer la nature en composant avec elle, dans un mode de pensée organique (voir IS & ANW). Cet ouvrage donne des exemples de régénération, inspirant pour les industriels.

STENGERS Isabelle (IS), *Penser avec Whitehead. De la libre et sauvage création de concepts*, SEUIL, 2001, auteur cité par B. MONSAINGEON page 203-204. IS promeut ANW depuis 1979 avec le best-seller

La nouvelle Alliance écrit avec le prix Nobel Ilya Prigogyne. Elle initie au nouveau paradigme organique, appuyé sur la science la plus en pointe (mécanique quantique, relativité, …).

WHITEHEAD Alfred North (ANW), *Procès et Réalité, Essai de cosmologie*, Gallimard, Paris, 1995 et surtout *Modes de pensée*, traduction Henri VAILLANT, Vrin, 2004, La nécessité de changer de regard et de mode de pensée a été dite souvent répété par Einstein. ANW développe le mode de pensée organique. Mathématicien ,physicien puis philosophe, il était professeur à HARVARD, au sommet des universités mondiales, ce qui rend sa démarche novatrice incontournable. Il a rédigé après William James, le nouveau discours sur la méthode, et réforme ainsi le Principe Subjectiviste de Descartes et de Kant. De même que MARX remet HEGEL sur ses pieds, WHITEHEAD remet KANT sur ses pieds.

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADEME, Aménager avec la nature en ville. Des idées préconçues à la caractérisation des effets environnementaux, sanitaires et économiques, 2017

ADEME/ARF, Guide méthodologique du développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France, 2014

ADEME, Identification des freins et des leviers au réemploi de produits et matériaux de construction, RDC Environment, éco BTP et I Care & Consult (COPPENS M., JAYR E., BURRE-ESPAGNOU M., NEVEUX G.), 2016

ADEME/AUXILIA, Intégration de l'économie circulaire dans la planification régionale et les démarches territoriales : Synergies, méthodes et recommandations, AUXILIA, 2016

Association ORÉE, L'économie circulaire au service de la préservation des ressources et du climat. Une approche flux et filières vers un écosystème territorial, 2015

Association ORÉE, Les enjeux climatiques du bâtiment. Économie circulaire, biodiversité : comment développer des solutions transversales ? Note de positionnement pour la COP22, 2016

ATELIER PARISIEN D'URBANISME, Nouveaux regards sur l'économie à Paris. Les nouvelles formes de l'économie à Paris : économie circulaire, économie sociale et solidaire, économie collaborative, Rapport d'études, 2015

BARLES S., Comprendre et maîtriser le métabolisme urbain et l'empreinte environnementale des villes, 2008

BARLES S., Écologies urbaine, industrielle et territoriale, sous la direction de COUTARD O., LEVY J.-P., Collection Villes, Ed. Économica, 2010

BARLES S., Mesurer la performance écologique des villes et des territoires : Le métabolisme de Paris et de l'Île-de-France, Rapport de recherche final pour le compte de la Ville de Paris, 2004

CATEI, Écologie industrielle territoriale : le guide pour agir dans les territoires, 2014

CERDD, Les nouveaux modèles économiques (NME) – Opportunités de développement durable du territoire, 2016

COUTARD O., LEVY J.-P., Écologies urbaines, Collection Villes, Ed. Économica, 2010

DÉMOCLÈS, Faire progresser le recyclage des éléments de second œuvre issus des chantiers de démolition/réhabilitation, 2016

DESOYER M., GRANGIER C., LAINE L., RICHON J., VEYSSIERE S., Économie circulaire, urbanisme, aménagement : enjeux et projets. Rapport de l'atelier de M2 Urbanisme pour l'Atelier international du Grand Paris. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2016

IAU Île-de-France, L'urbanisme transitoire : aménager autrement, 2017

IAU Île-de-France, Économie circulaire, écologie industrielle, Éléments de réflexion à l'échelle de l'Île-de-France, 2013

SOeS (Service de l'Observation et des Statistiques), Comptabilité des flux de matières dans les régions et les départements, 2014

VUIDEL P., DU TERTRE C., ATEMIS, Économie de la fonctionnalité et aménagement : quel référentiel au service d'un nouveau modèle de développement des territoires ?, 2015

Source : ADEME Angers, coordonné par Amandine CRAMBES, *ECONOMIE CIRCULAIRE, un atout pour relever le défi de l'aménagement durable des territoires*, Coll. Expertises, 116p.

SITOLOGIE pour les Ardennes

ARDENNE METROPOLE https://ardenne-metropole.fr/ , https://ardenne-metropole.fr/les-services/

VALLODEA, https://valodea.fr/ Rapport Annuel 2020 :

http://valodea.fr/wp-content/uploads/2021/07/RA-2020-version-finale-VALODEA-R.pdf

ARCAVI, https://www.arcavi.fr/

https://www.arcavi.fr/gestion-de-centres-de-transfert/ (Fumay, Damouzy, Sorbon)

https://www.arcavi.fr/iveda-eteignieres/ (Enfouissement, 110 000 t/an)

https://www.arcavi.fr/charleville-mezieres/ (voir VALLODEA)

https://www.arcavi.fr/chalandry-elaire/ (Pôle multi filière)

COOPELIS est un Groupement D'Économie Solidaire constitué sous forme associative. Notre mission est d'assurer des fonctions supports comprenant, la direction générale, l'administratif, la comptabilité et gestion, l'accompagnement, ainsi que les projets de développement.

Source : https://coopelis.fr/

https://coopelis.fr/#bell-occas renvoie à https://belloccas.fr/

https://coopelis.fr/acacia/#page-content 19 Route de Rocroi 19 Route de Rocroi, 08260 Auvillers-les-Forges, contact@coopelis.fr, 03 24 54 57 34, Voir les nombreuses photos de réalisations (plusieurs étaient sur l'évènement « Face B » à la Macérienne)

- https://lamacerienne.com/faceb/ et https://www.facebook.com/FestivalFaceB/ -)

GIP CECOIA, anciennement appelé GIP WASS® : WASS (R) - WASTE ARDENNES SYMBIOTIC SYSTEM (REFINERIE) - GIP - Siren 130025729 - 8260 Auvillers Les Forges

Arrêté approbation du GIP : http://valodea.fr/wp-content/uploads/2019/09/arrt-2019-508-approbation-GIP-WASS-R-4.9.2019.pdf

EIT du territoire ardennais :

https://www.climaxion.fr/blog/astuces-idees-conseils/demarche-deit-du-territoire-ardennais-cecoia

(- Voir notamment : Un périmètre départemental et 8 EPCI : un atout pour un territoire rural ? et aussi la description des 3 axes :

- Axe 1 : Matériauthèque pour les déchets du second œuvre

- Axe 2 : Mobilité durable sur une des zones d'activité

- Axe 3 : Mise en place de Factoryz en partenariat avec les EPCI

https://www.climaxion.fr/blog/tutos/du-mouvement-dechets-du-btp (voir à la suite https://www.bazed.fr/)

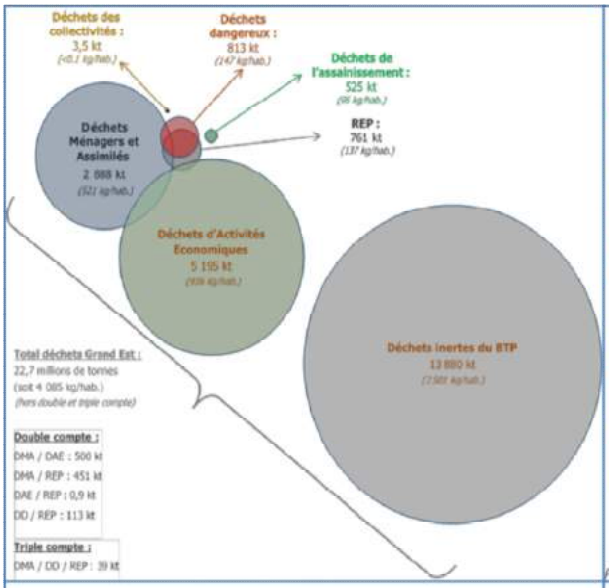

Catégorie	T/an	%
Déchets en mélange	233 000	14%
Métaux	382 000	23%
Emballages	333 000	20%
Bois	299 000	18%
Plâtre	183 000	11%
Vitrage	83 000	5%
Déchets végétaux	83 000	5%
Plastique	67 000	4%
Total	1 663 000	100%

Figure 36 - Composition des DAE du BTP (source CEREGO Lorraine

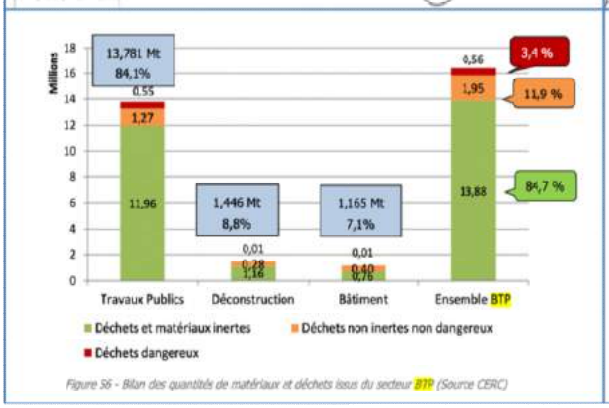

Figure 36 - Bilan des quantités de matériaux et déchets issus du secteur BTP (Source CERC)

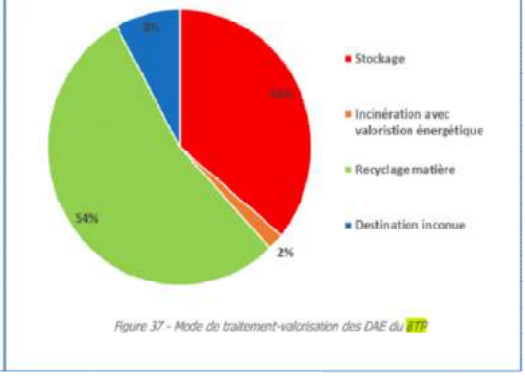

Figure 37 - Mode de traitement-valorisation des DAE du BTP

https://www.climaxion.fr/blog/climaxion-explique/nouvelles-missions-du-reseau-eit-grand-est
https://drive.google.com/drive/folders/1gMb65D5JSxPRClOWy-87_KnPq4pkbwy3 (mise en commun de la doc des responsables EIT)
https://www.climaxion.fr/actualites/valorisation-sables-fonderie-acappi
https://www.materalia.fr/fr/
https://www.climaxion.fr/thematiques/economie-circulaire-economie-ressources/gestion-ressources-dechets-economie-circulaire

ACCACIA : une Entreprise d'insertion, pour la fabrication de meubles remanufacturés (conception d'aménagements intérieurs et extérieurs)

ACACIA

ACACIA CONSTRUCTION est une Entreprise d'insertion spécialisée dans la conception et la réalisation d'aménagements intérieurs et extérieurs favorisant l'emploi du bois, ainsi que la fabrication de meubles remanufacturés.

Source : BELL'OCCAS https://coopelis.fr/acacia/#page-content (voir de nombreux autres exemples)

ACCACIA se trouve au 19 Rte de Rocroi, 08260 Auvillers-les-Forges (03 24 27 67 12), tout prés du site d'Eteignère. Il est probablement possible d'imaginer des synergies entre ARCAVI, ACCACIA, et BELL'OCCAS qui sont proches, afin d'imaginer des solutions d'application des idées qui ont été discutées dans ce mini-séminaire dans le respect des priorités de l'échelle de Lansink promue par l'Europe et la France.

LISTE DES PARTICIPANTS : PRESENTS ET EXCUSES :

Nom	Prénom	Collectivité	Courriel
CASTELLO	Jérôme	VALODEA	jerome.castello@valodea.fr
DE MONTGON	Inès	Ardenne Métropole	ines.demontgon@ardenne-metropole.fr
DELAIRE	Jean-François	CA Pays de Saint-Omer	jf.delaire@ca-pso.fr
DUPONT	Christian	AUDRR région de Reims	c.dupont@audrr.fr
FELZINE	Christophe	COOPELIS / Bell'Occas	christophe.felzine@coopelis.fr
FIERS	Louis	CCI Grand-Est	l.fiers@grandest.cci.fr
GRANET	Jean	Charleville-Mézières	jean.granet@mairie-charlevillemezieres.fr
GRULET	Maxime	COOPELIS	maxime.grulet@coopelis.fr
LAPLACE	Philippe	CU Dunkerque	philippe.laplace@cud.fr
LEBRETON	Carole	Grand Reims	carole.lebreton@grandreims.fr
LEVERT	Thierry	Charleville-Mézières	thierry.levert@mairie-charlevillemezieres.fr
LHERBIER	Jérémy	Région Hauts-de-France	jeremy.lherbier@laposte.net
MONIOT	Victor	Ardenne Métropole	victor.moniot@ardenne-metropole.fr
OTHELET	Jules	Ardenne Métropole	jules.othelet@ardenne-metropole.fr
PETIT	Bruno	CNFPT	Bruno.petit@cnfpt.fr
POIROT	Marie-Martine	Agglomération de Douai	mmpprive@gmail.com
PONSART	Frédéric	Charleville-Mézières	frederic.ponsart@mairie-charlevillemezieres.fr
QUELENIS	Nina	Business Intelligence Agency	anjquel@gmail.com
ROULLE	Christine	Région Grand Est	christine.roulle@grandest.fr
RULLIER	Etienne	Retraité MEL	etienne.rullier286@orange.fr
RULLIER	Françoise	Retraitée MEL	rullierfrancoise@oraange.fr
THOREZ	Christian	Retraité MEL	christianthorez@sfr.fr
TUFFERY	Sébastien	ARCAVI	sebastien.tuffery@arcavi.com
VAILLANT	Philippe	Ardenne Métropole	p.vaillant@audrr.fr
VIEZ	Pascal	CU Arras	p.viez@cu-arras.org
WATHY	Marc	ARCAVI	
Excusés :			
THOMAS	Patrice	Ardenne Métropole	patrice.thomas@ardenne-metropole.fr
LAMBERT	Sylvain	Ardenne Métropole	sylvain.lambert@ardenne-metropole.fr
SUMATRA	Valérie	Région Grand-Est	valerie.sumatra@grandest.fr
AMOUYA	Baudry	Business Intelligence Agency	anjquel@gmail.com